

81-1

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

0441

DE L'EXPORTATION
ET DE
L'IMPORTATION
DES GRAINS.

MÉMOIRE lû à la Société Royale d'Agriculture de Soissons, par M. DU PONT, l'un des Associés.

fluunt Imbres, nascitur Aurum. F. Q.



A SOISSONS,

Et se trouve

A PARIS,

Chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement,
rue de la Harpe, à l'Hercule.

M. DCC. LXIV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI



AVERTISSEMENT.

ON croit que l'événement funeste arrivé depuis l'impression de cet Écrit, ne doit point faire supprimer un hommage que dicta la vérité.

Malheur à l'homme, qui craindrait de jeter quelques fleurs sur la Tombe de ceux auxquels il offrit son encens !



A MADAME
LA MARQUISE
DE POMPADOUR.

MADAME,

*J'AI entrepris de traiter une
matiere si intéressante pour la Na-
tion, & si conforme à vos vues pour
a ij*

iv É P I T R E.

le bien public , que j'ai cru pouvoir aspirer à l'honneur de vous présenter mon travail. La protection décidée que vous accordez à ceux qui s'appliquent à l'étude de la Science œconomique , lui assurait en quelque façon le droit de paraître sous vos auspices ; & vous avez daigné en recevoir l'hommage.

Vous avez vu naître , MADAME , cette Science importante & sublime avec laquelle on pèse le destin des Empires , dont la félicité sera toujours plus ou moins grande , en raison de ce qu'on s'y attachera plus ou moins à l'observation de l'ordre invariable que la nature a mis dans la dépense & dans la reproduction

É P I T R E. v

des richesses : la justesse de votre esprit vous en a fait sentir les principes , la bonté de votre cœur vous les a fait aimer , & c'est à vous que le Public en doit la première connaissance , par l'Impression que vous avez fait faire , chez vous & sous vos yeux , du Tableau œconomique & de son explication.

Cette précieuse anecdote vous a acquis des droits sacrés sur la bénédiction des Peuples ; quelles marques plus touchantes de leur reconnaissance que les inquiétudes & les allarmes qui se sont répandues sur tous les ordres des Citoyens pendant la maladie cruelle qui a paru menacer vos jours. Voilà , MADAME ,

vj É P I T R E.

*l'encens véritablement flatteur pour
une ame élevée, il était digne de
vous.*

Je suis avec respect,

MADAME,

Votre très-humble &
très-obéissant serviteur
DU PONT, de la
Société Royale d'A-
griculture de Soissons.

vij

P R E F A C E.

IL s'agit de prouver les avan-
tages immenses que la Nation
trouverait dans la liberté générale,
entière, absolue & irrévocable du
Commerce extérieur des Grains.

Comme la vérité existe par
elle-même, & qu'elle est dans la
nature, *démontrer* ne signifie que
faire voir; & l'art de juger n'est
autre chose que le talent d'ouvrir
les yeux.

Voyons donc; que les faits;
que l'expérience précèdent tou-
jours nos raisonnemens; rassem-
blons les pièces du procès, &
mettons le Lecteur dans le cas de

viii *P R É F A C E.*

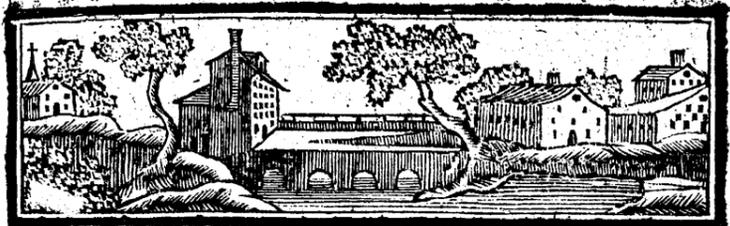
décider sans nous, malgré nous, malgré lui.

C'est à quoi nous destinons ce très-petit Ouvrage.

Que les grands Maîtres qui nous ont instruit & devancé, pardonnent si nous revenons ici sur des vérités claires, palpables, triviales peut-être pour eux. C'est pour tout le monde que nous écrivons.



DE



DE L'EXPORTATION
ET DE
L'IMPORTATION
DES GRAINS.

CHAPITRE PREMIER,
OU PRÉLIMINAIRE.

*DÉPENSES de la Culture, & Reprises du
Laboureur.*

PUISQUE nous devons parler de l'utilité, de la nécessité & de la facilité d'avoir une grande abondance de Bled, & une très-grande abondance d'argent par le moyen de ce Bled; il est convenable de jeter préliminairement un coup d'œil sur la manière

A

2 DÉPENSES DE LA CULTURE, ET dont il nous vient, & sur les conditions nécessaires pour le faire croître & multiplier.

Des Personnes très-versées dans les détails de l'économie rurale, ont observé, que dans l'établissement d'une ferme de 120 arpens (1) cultivée par une charrue & quatre forts chevaux, il fallait, l'un portant l'autre, faire avant la première récolte une dépense de 10,000 liv. & ensuite recommencer annuellement une dépense d'environ 2,000 liv.

Dix mille livres de fonds qu'il faut d'abord employer sur la terre, deux mille livres que l'on en retire & que l'on y reverse tous les ans, voilà donc le détail des dépenses de la culture; détail modéré, & qui ne craint pas la contradiction.

(1) Nous comptons l'arpent de 100 perches carrées, & la perche de 22 pieds. L'arpent de M. de Vauban se trouve d'environ un cinquième de moins; & compensation faite de ces deux mesures, nos calculs de produits & ceux de cet Auteur reviennent à peu-près au même.

REPRISES DU LABOUREUR. CH. I. 3

Pour que cette culture continue, il faut que le Fermier ne mange jamais le fonds de richesses qui en est le moteur; c'est-à-dire, il faut qu'il ait toujours ses reprises assurées sur la reproduction.

Ce que nous appelons les Reprises du Laboureur est composé, de ses avances annuelles, indispensables pour préparer la récolte de l'année suivante; & des intérêts de ses premiers fonds, indispensables encore pour lui faire une réserve qui puisse parer aux grands accidens, aux grêles, aux inondations, aux gelées, à la nielle, &c. sans le forcer de diminuer ses avances; ce qui diminuerait la reproduction, & d'accidens en accidens détruirait la culture, si les intérêts ne faisaient pas face dans ces momens imprévus.

Ces intérêts si importans sont évalués à 10 pour 100: & l'on ne trouvera point que ce soit trop; si l'on considère les événemens terribles auxquels ils sont exposés, si l'on remarque qu'une grande partie du

4 DÉPENSES DE LA CULTURE, ET premier fonds de richesses d'exploitation est déperissable, se gâte par le service, & demande à être renouvelé; si l'on pense que ces intérêts sont les conservateurs & la garantie des Baux, & que c'est d'eux, en quelque façon, que dépend le salut de la société; si l'on observe d'ailleurs, que tout travail mérite récompense, & qu'il ne serait ni juste, ni sûr que celui qui est le plus pénible, & de qui dépendent tous les autres, fut privé de la chose qu'ils prétendent tous.

Dans une ferme telle que celle dont nous parlons, (& qui dit une ferme en dit mille, parce que, quant à ce calcul, elles ne diffèrent que du plus au moins) les reprises du Laboureur seront donc composées

De ses avances annuelles, . . .	2,000 l.
Des intérêts des dépenses qui ont précédé la première récolte, . . .	1,000
TOTAL, . . .	3,000

De quelque manière que l'on s'arrange, quelle que soit la valeur de la reproduction

REPRISES DU LABOUREUR. CH. I. § totale, dès que l'on prétend à en avoir une autre qui lui soit égale, il faut indispensablement que le Laboureur commence par se nantrir de ses reprises: cela ne souffre point de démonstration; tout le monde sçait qu'il n'y a pas d'effet sans cause, tout le monde sent qu'il ne peut y avoir de récolte sans culture, & de culture sans les dépenses nécessaires pour y subvenir.

Nous avons choisi notre exemple dans le cas le plus avantageux, dans celui où les avances donnent proportionnellement les plus grands produits. C'est encore un fait sur lequel nous ne nous appesantirons point, parce qu'il a été prouvé dans mille endroits, & qu'il est de notoriété publique (2).

(2) La petite culture qui s'exécute avec des bœufs, paraît exiger de moindres avances; mais dans le fait elle en employe de bien plus considérables, parce qu'elle les prend sur la terre même, au détriment de la reproduction & sur-tout du produit net. C'est ce qui nous a engagé à bannir absolument de nos calculs cette espèce

6 DÉPENSES DE LA CULTURE, &c.

Il s'agit à présent de sçavoir quels seront ces produits, & sur-tout quel sera le bénéfice net de ces produits? car voici la grande affaire.

Nous l'examinerons dans le Chapitre suivant.

de culture; nous ne voulons qu'instruire les citoyens qui ne sont point accoutumés aux combinaisons rurales, & nous les aurions effrayés.

Quant aux totaux de dépenses ici cités; ils sont faits sur les rapports combinés de plusieurs Laboureurs habiles & intelligens; rien n'y est exagéré. On peut confronter ces calculs avec ceux qui se trouvent dans l'Encyclopedie au mot *Fermiers*, & au mot *Grains*, avec ceux de *M. Duhamel*, avec ceux de *M. Patullo*, & encore avec ceux de la *Philosophie rurale*, les plus étendus qui aient encore été faits sur les matieres économiques.



DU PROD. NET DE LA CULT. CH. II. 7

CHAPITRE II.

Du produit net de la Culture, & à quoi il tient.

LE produit net, disions-nous en finissant le Chapitre précédent, c'est la grande affaire. Ceci n'a pas encore besoin de preuve, il est clair que dans toute entreprise qui ne donnerait point de produit net, & qui ne rembourserait que les frais, personne ne vivrait sur le bénéfice.

Nous vivons cependant, nous autres Citadins qui ne contribuons point au travail de la culture, & qui ne sommes pas les gagistes du Laboureur: & même il est fort important que nous vivions. Il est encore fort important que l'Etat ait des défenseurs qui protègent la propriété générale, des Administrateurs & des Juges qui veillent à la conservation des propriétés particulières, des Ecclésiastiques qui instruisent le peuple, & prêchent la religion & les mœurs.

8 DU PRODUIT NET DE LA CULTURE,

Or tous ces gens-là, & nous, ne pouvons vivre que sur les produits de la culture ; puisqu'il commence à être généralement reconnu, qu'il n'existe que cette source unique de biens renaissans (3).

(3) Nous croyons inutile de répéter ici que l'industrie ne fait que donner la forme aux productions de la terre, qu'elle ne crée rien, que son prix n'est qu'un remboursement de frais de subsistance ; que le commerce n'a aucun produit véritable, qu'il n'est qu'un échangeur, qu'il n'enfante aucun des biens qui prennent de lui la qualité de richesses, qu'il ne fait que les mettre à leur place, en fixer la valeur vénale, & en égaliser la distribution ; que l'argent n'est qu'un signe représentatif, que l'on ne peut en avoir sans l'acheter avec des richesses réelles, que jamais on n'en manquera quand on aura des richesses pour le payer, que sa multiplication qui ne serait pas le fruit d'une augmentation de richesses, ne servirait à rien, qu'il n'est pas possible qu'il y en ait en circulation pour une somme plus grande que celle des richesses avec lesquelles on l'achète ; &c. &c. Ces vérités trop rebatues ne sont ignorées d'aucun Lecteur instruit, & les moins habiles comprendront aisément que les produits de la terre, étant les seules choses qui renaissent à de certains périodes, peuvent seuls fournir à des dépenses perpétuelles.

Quand nous disons que le commerce n'est qu'un échangeur, &c. il ne s'ensuit pas que nous veuillions l'avilir : bien au contraire. Le commerce, l'industrie, le pécule, sont certainement des choses très-essentielles au bien-

ET A QUOI IL TIENT. CHAP. II. 9

Il nous est impossible, comme nous venons de le remarquer, de vivre sur les reprises du Laboureur, qui constituent ce que l'on appelle les frais ; il faut donc nécessairement qu'il y ait un produit net, une part dans la reproduction qui ne se doive à personne, & qui fera le patrimoine de la société (4).

être de la Société ; mais ces choses vont d'elles-mêmes à la suite de l'agriculture quand on ne leur barre pas le chemin. Les esprits faibles & bornés ont vû des opérations brillantes & utiles, ils ont regardé le bras qui faisait ces opérations, & n'ont nullement pensé à la force qui le mouvait : telles ont été les erreurs dont la Nation commence à revenir, nous avons tous crié en chœur commerce, industrie, argent ; sans réfléchir que dès que nous aurions des choses commercables, le commerce viendrait les chercher à moins qu'on ne lui ferme la porte ; que si nous avions beaucoup de denrées à vendre, ceux qui en auraient besoin nous apporteraient beaucoup d'argent pour les acheter ; & que quand nous aurions beaucoup d'argent & beaucoup de richesses, ceux qui seraient bien partagés de l'un & de l'autre feraient mille besoins de commodité, ce qui exciterait l'industrie, qui fuira toujours des lieux où il n'y aura pas de quoi payer son salaire.

(4) Comme l'agriculture est le seul travail humain auquel le Ciel concoure sans cesse, & qui soit une créa-

10 DU PRODUIT NET DE LA CULT.

Plus cette part sera grande, & plus nous aurons nos aises; & plus nous pourrons satisfaire nos besoins réels & de fantaisie; & plus nous entretiendrons d'Artistes, de Négocians, &c. gens qui vivent

tion perpétuelle, tandis que le commerce & l'industrie ne font qu'une manutention & un revirement de choses déjà créées; les produits de l'agriculture qui par le commerce acquierent une valeur vénale, sont les seuls qui donnent un bénéfice net & réel; c'est-à-dire, qui puisse enrichir un homme sans en appauvrir un autre. Dès que la valeur de la récolte a remboursé les dépenses qui l'ont fait naître, & qui sont nécessaires pour la perpétuer, le reste est ce qui constitue le *produit net*, sur lequel seul on peut asséoir un *revenu*. Ce reste ne coûte rien à personne, puisque tous ceux qu'il a occupé sont payés; on le doit absolument au terroir, à la Providence, à la bienfaisance du Créateur, à sa pluie qu'il verse & qu'il change en or. Ce reste, base de tous les revenus, est le grand lien, le *vinculum sacrum* de la Société; le propriétaire qui en jouit, le partage entre l'Etat (& cette partie que l'on nomme Tribut, sert à la solde de tous ceux qui sont employés au service public); les Décimateurs, ce qui comprend tout l'Ordre Ecclésiastique; & les Ouvriers qu'il occupe pour son service particulier. Chacun de ces gens-là, & le propriétaire lui-même ayant deux especes de besoins, l'un de subsistance alimentaire, l'autre de vêtemens, meubles, ustens-

ET A QUOI IL TIENT. CHAP. II. 11
sur la dépense d'autrui; & plus l'Etat, dont la richesse ne peut être fondée que sur la nôtre & proportionnellement à la nôtre, sera opulent, puissant, heureux.

Voilà bien des choses qui tiennent au *produit net*. Le *produit net* lui-même à quoi tient-il? Il ne faut pas un long rai-

ciles, &c. partagent ce qu'ils touchent du revenu entre ces deux sortes de dépenses; l'une retourne directement à la terre par les denrées qu'elle paye au Cultivateur; l'autre se verse sur les Ouvriers de tous états répandus dans la Société; ces Ouvriers, qui tous ont faim, en renvoient une partie sur la terre en achat d'alimens, & le Laboureur rend cette partie à la classe ouvrière en achat d'habillemens & d'outils. C'est par ces communications réciproques & continuelles, que chacun subsiste & fait ses affaires, que l'Etat se soutient, qu'il a des richesses & des hommes *disponibles* en raison de ses revenus, & qu'un petit nombre d'Agriculteurs peut nourrir une grande Nation. C'est ainsi que les revenus des particuliers sont le thermometre de ceux du Public, qui ne peuvent qu'en être une part proportionnelle. C'est ainsi qu'ils donnent le jeu à toute la Société, qu'ils forment l'objet le plus intéressant pour les regards de l'administration, qu'ils lient ces deux choses à jamais inséparables, le bonheur des peuples & la puissance des Rois.

Voyez le *Tableau Œconomique*, & surtout la *Philosophie Rurale*.

12 DU PRODUIT NET DE LA CULT.
sonnement pour faire voir qu'il dépend de la valeur de la récolte.

La valeur de cette récolte, résulte de la quantité totale de la denrée, & du prix de cette denrée.

La quantité de la denrée varie, il est vrai, tous les ans; mais elle se réduit facilement à une année commune, parce que la nature est régulière, même dans les écarts.

Tout roule donc sur le prix de la denrée, & le prix commun est ce qui détermine le revenu; c'est-à-dire, la portion de richesses qui se partage entre l'Etat, les Décimateurs, & tous les autres Membres de la Société qui ne sont point attachés à la glèbe.

On entrevoit déjà confusément que l'augmentation du prix des bleds accroîtra tous les revenus. Mais comment & suivant quelle loi cela se fera-t-il? Voyons, c'est un des plus beaux spectacles que l'on puisse mettre sous les yeux des Citoyens.

ET A QUOI IL TIENT. CHAP. II. 13

Lorsque le septier de bled vaut prix commun 12 liv. la reproduction totale d'une charrue telle que celle que nous venons de décrire, (& l'on se souviendra que cette charrue évaluée sur les rapports combinés d'une grande quantité de Laboureurs intelligens & de différens lieux, représente ici la proportion de 500 mille charrues, ou de toute la culture en grains du Royaume) lorsque le septier de bled, dis-je, vaut 12 liv. la reproduction totale est de 3,272 liv. Le Laboureur retire ses reprises de 3,000 liv. il reste 272 livres pour le revenu à partager entre le Propriétaire, l'impôt & les Décimateurs.

A 13 liv. le septier de bled, la reproduction vaut 3,492 liv. le revenu ou produit net est 492 liv.

A 14 liv. le septier, la reproduction est 3,706 liv. le revenu 706 liv.

A 15 liv. la reproduction est 3,913 liv. le produit net 913 liv.

A 16 liv. la reproduction se monte à 4,114 liv. & le revenu à 1,114 liv.

14 DU PRODUIT NET DE LA CULT.

A 17 liv. la reproduction vaut 4,310 l.
le produit net est 1,310 liv.

A 18 livres la reproduction devient
4,500 liv. le revenu monte à 1,500 liv.

A 19 liv. la reproduction vaut 4,685 l.
le produit net 1,685 liv.

A 20 liv. la reproduction est 4,865 l.
le revenu 1,865 liv.

A 21 liv. la reproduction valant 5,040 l.
le produit net vaut 2,040 liv.

Cette Table est l'expression d'un fait historique. Les faits ne se démontrent point, ils se montrent, & c'est une espèce de raisonnement très difficile à confondre.

Cette Table est ici fort importante; qu'on la regarde; & après y avoir fait attention, qu'on la regarde encore; car pour ceux qui l'auront bien vue, tout est dit sur la liberté du Commerce des grains.

Cependant comme la vérité est bonne à répéter; comme on ne sçaurait trop l'éclaircir & la présenter sous trop de faces; comme la Nation n'est pas encore

OBSERVATIONS, &c. CH. III. 19
entièrement revenue des préjugés qui l'ont offusquée depuis cent ans: nous entrerons dans un plus grand détail. Mais avant de de m'y livrer, on me permettra deux observations de conséquence (5).

(5) Mes préliminaires paraissent longs peut-être, à ceux d'entre mes Lecteurs qui sont plus empressés de sçavoir ma conclusion que d'en faire une. J'en suis fâché, mais il m'importe d'être toujours entendu d'eux; d'ailleurs ce petit ouvrage fait pour la vérité, doit être inébranlable comme elle, & je ne veux pas qu'il ressemble à une pyramide renversée.

CHAPITRE III.

OBSERVATIONS sur la Table précédente.
Appercu de l'état actuel de notre Culture.

IL est important de remarquer que la Table précédente n'a pas été construite sur le rapport naturel de la Culture. Si l'on n'avait suivi que ce rapport, la Table aurait présenté un résultat beaucoup plus satisfaisant; à 15 liv. le septier de bled, le produit net eût été 1,200 liv.

16 & 17 OBSERVATIONS

& à 18 liv. notre charrue aurait donné un revenu de 2,000 liv. Mais . . .

. (6)

(6) Pour comprendre ceci, qui paraît abstrait, il faut se représenter qu'il n'y a que trois classes d'hommes dans la Société. La première est la *classe productive*, composée des Cultivateurs, & de leurs agens indispensables; la seconde est la *classe des propriétaires* du revenu ou *produit net* de la culture, qui comprend les possesseurs des fonds de terre, l'Etat & les Décimateurs; la troisième est la *classe dépendante, industrielle & stérile*, qui renferme tous les gagistes de la Société, à quelque titre que ce soit. La première & la dernière de ces trois classes sont de droit & de fait, franches & immunes de toutes les dépenses qui ne servent pas directement à leur consommation & à leur travail. La dernière, parce qu'elle ne subsiste elle-même que sur la dépense des autres, & que donner & reprendre ne vaut. La première, parce qu'elle est la dépositaire des richesses d'exploitation, seule machine avec laquelle on fabrique les richesses; que si l'on gênait la machine, on arrêterait l'effet; & pour amasser du pécule qui fuit, on anéantirait des richesses qui ne reviennent plus.

Un boisseau de semence produit communément six boisseaux. Si un accident quelconque détruisait, gâtait ou enlevait ce boisseau de semence au Laboureur,

SUR LA TABLE PRÉC. CH. III. 18 & 19

Une seconde observation, non-moins essentielle à faire, est que, quand nous parlons du bled à 15, à 18, à 21 liv. le septier, il ne s'agit pas d'un prix passager, ni même du prix commun du Marché; mais du prix commun du Laboureur, de celui auquel le Vendeur de la première main débite ses grains.

Quand le Commerce est libre, ce prix diffère très-peu de celui du Marché, parce que la concurrence des *Blâtiens*

il est clair que ce serait six boisseaux de perdus pour l'année suivante.

Pour faire tout sentir sur ces objets importants, il faudrait un volume, & je n'ai qu'une note. Ceux qui voudront en prendre une connaissance plus étendue, peuvent consulter le *Tableau Economique* imprimé à la fin de *l'Ami des hommes*, & plus encore la *Philosophie Rurale*, Livre très-nouveau, mais qui sera quelque jour gravé en lettres de lumière dans le Cabinet de tous les Princes sages, & dans les Archives de l'humanité.

De quelque conséquence que fussent les morceaux qui remplissaient les lacunes que l'on voit ici dans le Texte & dans la Note, l'Auteur les a retranchés à l'Impression; mais en les supprimant, il serait bien fâché de les désavouer: ces morceaux existent en entier dans les Mémoires non publics de la Société Royale d'Agriculture de Soissons.

20 OBSERVATIONS

acheteurs, assurés du débit, sur-tout lorsqu'ils se dépêchent, (vû que la récolte manque toujours quelque part) les engage à enchérir l'un sur l'autre, & à se borner au plus petit bénéfice possible; & encore parce que les pays qui regorgent, versant tout leur superflu sur les cantons indigens, entretiennent par-là une uniformité de prix qui empêche la denrée de s'avilir nulle part, & de monter à une cherté excessive en aucun lieu.

Mais quand une Nation s'isole & ne veut commercer qu'avec elle-même, elle se condamne alors à subir toutes les inégalités de ses récoltes, & même à les outrer dans le prix de ses grains. Lorsque l'année est abondante & que la récolte surpasse de beaucoup la consommation habituelle, un petit nombre de Marchands régnicoles craint de se charger de magasins qui peuvent être d'un long débit, & font à coup sûr d'un dispendieux entretien: le Laboureur, plus pressé de vendre qu'ils ne le font d'acheter, baisse le prix

SUR LA TABLE PRÉCED. CH. III. 21

de sa denrée au-dessous de toute proportion & jusqu'à ce qu'il ait trouvé des Acquéreurs. Si au contraire la récolte n'est pas suffisante pour la consommation de l'année, la terreur se répand dans tous les esprits, ceux qui se trouvent un peu d'argent se hâtent à la fois de faire leur provision; les Vendeurs de grain, moins pressés alors que les Acquéreurs, profitent de la circonstance & se tiennent haut; quelques-uns même, (à ce qu'on dit, car le fait est douteux) ferment leurs greniers pour augmenter la cherté; le bas peuple crie, souffre, pille, & le bled devient à un prix exorbitant.

Il résulte de-là, que le Laboureur ayant dans ces momens de folie vendu un petit nombre de septiers fort cher, & dans les années d'abondance & de *stagnation* un grand nombre à très-bon marché, a débité le total de ses grains à un prix commun, beaucoup plus bas que celui de l'Acheteur consommateur, qui a mangé tous les ans un nombre égal de septiers.

22 OBSERVATIONS
tantôt chers & tantôt à bon marché.

Un coup d'œil sur un calcul déjà connu
fera sentir la chose mieux qu'un long
raisonnement. (7)

*ETAT des prix du Bled en France,
l'exportation étant défendue.*

ANNÉES	SEPTIERS par Arpent.	PRIX du Septier.	TOTAL par Arpent.	FRAIS, Tailles & Fermages par arpent chaque an- née.
Abondantes	7 sept.	9 l. f.	63 l. f.	66 liv.
Bonnes . . .	6	10 15	64 10	66
Médiocres .	5	13 5	66 5	66
Faibles . . .	4	17	68	66
Mauvaises .	3	25	75	66
TOTAL..	25 sept.	75 liv.	336 l. 15 s.	330 liv.

Prix commun fondamental.

330 liv. de dépenses divisées à 25 sep-

(7) Ce calcul est tiré originairement de l'Encyclopedie,
au mot Grain ; on le trouve encore dans l'Essai sur

SUR LA TABLE PRÉCED. CH. III. 23
niers, donnent 13 liv. 4 s. qui est le prix
commun que chaque septier coûte au
Laboureur.

Prix commun de l'Acheteur.

Un homme consomme trois septiers
de bled par an, c'est 15 septiers en cinq
ans, qui lui coûtent 225 liv. en trois
fois 75 comme ci-dessus total de cinq
septiers.

*l'amélioration des terres, de M. Patullo, & dans les
Observations sur la liberté du commerce des Grains.* Nous
avons été forcés de diminuer les données dont se font
servis ces Auteurs ; ces données vraisemblablement
étaient autrefois exactes, & d'après le fait ; mais il est
certain qu'aujourd'hui elles seraient extrêmement exa-
gérées. Tout le monde sçait combien il s'en faut que le
prix commun des marchés de la Nation soit depuis
long-tems dix-sept livres huit sols, pour le septier de
Bled.

Quoique nous soyons dans nos données beaucoup
plus près de la vérité, nous sçavons bien que les Juges
séveres peuvent encore nous accuser d'avoir tablé fort
au-dessus du fait actuel. Mais nous espérons quelque
chose des effets de la liberté intérieure que l'humanité
du Roi vient d'accorder aux besoins de ses Sujets.

24 OBSERVATIONS

225 liv. divisées à 15 septiers donnent 15 liv. pour le *prix commun de l'Acheteur.*

Prix commun du Vendeur.

336 liv. 15 s. produit total de cinq années, divisées par 25 septiers, donnent 13 liv. 9 s. 4 den. pour le *prix commun du Vendeur*, qui ne passe que de cinq sols quatre deniers le *prix fondamental*, (8) & est d'une livre dix sols huit deniers moindre que celui de l'Acheteur.

Si l'on réduisait toujours les disputes en faits, & les faits en tableaux, on

(8) *Le prix commun du vendeur* doit nécessairement être plus haut de quelque chose que le *prix commun fondamental*, parce que c'est le Laboureur qui en passant son bail statue le *prix fondamental*: il le statue d'après le calcul qu'il a fait de ses dépenses; & comme il est juge souverain en cette partie, & qu'il ne veut pas se trouver à court; il doit naturellement se laisser un peu de marge. Cette marge qui fait l'aïssance de la culture, & la subsistance du pauvre Paysan qui vit autour des grandes fermes, constitue la différence qui se trouve entre ces deux prix; différence cependant qui ne peut être considérable, parce que la concurrence des Fermiers y mettrait bon ordre.

SUR LA TABLE PRÉCED. CH. III. 25
abrègerait beaucoup de contestations.

Il est, par exemple, une vérité, vérité triste, qui devient sensible à la seule inspection de celui-ci; c'est que par le défaut de liberté extérieure & générale du débit de ses denrées, le Laboureur est absolument en perte dans les années abondantes, & qu'une récolte considérable qui paroît à la raison, au bon sens, à l'humanité, à la Religion, devoir être regardée comme un bienfait du Ciel, est un fléau terrible pour l'Agriculteur qui l'a fait naître; (9) & que si l'on était souvent sujet à ce fléau singulier, il faudrait indispensablement baisser le prix des

(9) M. Dupin rapporte dans un Mémoire sur la liberté du commerce des Bleds, qu'il s'est trouvé chez un grand Seigneur dans le moment où celui-ci recevait d'un de ses hommes d'affaires en Province, une Lettre conçue en ces termes: *De mémoire d'homme il n'y a eu une année aussi abondante dans ce pays-ci, les granges ne sont pas assez grandes, & le Paysan ne sçait où mettre sa récolte. Ainsi les affaires de vos Fermiers seront très-mauvaises, & il ne faut pas vous attendre à toucher un sol d'eux cette année.*

baux , & par conséquent diminuer les impositions , &c. &c. &c.

Il est clair encore par ce même Etat , que (quand l'exportation & l'importation des grains ne sont pas libres) si le bled vaut communément 15 l. pour les Consommateurs , il n'est vendu qu'environ 13 l. 10 f. par les Laboureurs ; c'est-à-dire , qu'il ne doit entrer que pour la valeur de 13 liv. 10 f. dans la Table du Chapitre précédent , car ce sont les Laboureurs qui payent les revenus , & qui en déterminent la somme ; jamais on ne leur fera passer bail que de leur consentement , & ils ne consentiraient point à leur perte ; comme nous l'avons déjà dit , ils sont maîtres & législateurs en matière de calculs ruraux.

Or , selon les règles de la Table du Chapitre précédent , lorsque le prix commun du bled est à 13 liv. 10 f. le septier de Paris pesant 240 l. la *réproduction totale* de notre charrue vaut 3 , 600 liv. & le *produit net* est 600 l. La dîme qui prend ordinairement le douzième du produit total ,

SUR LA TABLE PRÉCED. CH. III. 27
enleve 300 liv. il reste pour le Propriétaire & l'impôt 300 livres.

Maintenant que voici notre situation présente statuée , (& les connaisseurs ne m'accuseront pas de l'avoir statuée en laid) voyons quel changement y apporterait la liberté générale , absolue & irrévocable du commerce extérieur des grains ,



CHAPITRE IV.

EFFET du Commerce ; quel sera le prix que la liberté absolue donnera en France au septier de bled.

LE Commerce est l'art de se procurer son nécessaire par le moyen de son superflu ; (10) c'est une convention fra-

(10) L'Être éternel qui voulait que les hommes de tous les pays se regardassent en frères, s'est plu à les unir par la chaîne impérieuse des besoins ; il a disposé notre demeure de manière que les liens d'une dépendance mutuelle nous forcent à respecter & à chérir nos semblables, & nous apprennent que nous ne pouvons nuire à personne qu'à notre propre détriment.

Les biens usuels répandus inégalement & en quelque façon par classes sur la surface de la terre, donnent partout du superflu, & ne complètent le nécessaire nulle part. De-là est né le Commerce aussi ancien que la Société, & qui seul a pu l'agrandir : le Commerce qui rendant le superflu disponible, a donné l'être à la richesse, mère de la population.

Le possesseur des grains a senti que du surabondant de sa récolte, il pouvoit faire part à son voisin Vigneron, lequel en revanche lui ferait aussi part de son vin. Dès ce moment, à proprement parler, il n'a plus

existé de superflu, car le Cultivateur, de quelque genre que ce soit, s'est aperçu dès-lors que le superflu de son espèce de culture, n'était autre chose que la faculté de se procurer son nécessaire sur les produits des autres cultures auxquelles il ne s'était point adonné : le Laboureur a vu que tous les grains qu'il ne pouvait consommer, étaient en effet du vin, des habits & de l'argent.

Mais sans les échanges & le commerce, toutes les choses qui y sont sujettes auraient été superflues, ou plutôt n'auraient pas existé, ce qui eût produit la misère universelle, & eût suffi pour empêcher la formation de la Société.

(11) Rien de plus frivole que les spéculations de quelques Sçavans, & d'un beaucoup plus grand nombre de Politiques sur le Commerce : que ces questions tant rebattues, souvent par de trop grands hommes. *La balance de ce Commerce est-elle ou non à notre avantage ? Ce Commerce nous enchaîne-t-il nos voisins, ou nous soumet-il à eux ? Payons-nous un tribut aux autres peuples, ou recevons-nous le leur ?* Le Commerce n'enchaîne personne exclusivement, les deux parties liées l'une à l'autre par le besoin réciproque & de vendre & d'acheter ; il ne saurait être un tribut, parce que la quotité de l'échange se fixe toujours sur la masse du superflu de la Nation qui en a le moins ; il ne faut pas craindre qu'elle mette jamais son nécessaire en jeu ; le nécessaire est une chose sacrée que les hommes ne s'arrachent point à eux-mêmes ;

30 EFFET DU COMMERCE,
gagent à compenser mutuellement la différence de leurs nécessités, par celle de leurs richesses. Il établit une sorte de communauté de biens entre les Nations qui le permettent & le favorisent, (c'est-à-dire, qui le laissent libre) communauté dont l'indispensable effet est de porter les marchandises dans tous les lieux où se trouve le besoin qui en assure le débit.

De cette Communauté il résulte un *prix commun* à tous les peuples qui en jouissent ; c'est-à-dire, que chaque peuple est obligé de vendre au même prix que les autres, ou de se passer d'Acheteurs, & d'acheter aussi au même prix que les autres, sous peine de ne trouver personne qui lui vende. Principalement lorsqu'il s'agit d'une denrée, comme le grain

le commerce ne peut être au désavantage de qui que ce soit ; comme il n'a de pouvoir que sur le superflu, sa vertu principale est de donner de la valeur aux choses qui n'en ont point : tous les peuples achètent ce qui leur convient, & payent avec ce dont ils n'ont que faire ; la balance est donc avantageuse pour tout le monde.

CHAPITRE IV. 31

qui croît & est cultivé dans tous les pays ; ce *prix commun* entre les peuples est un prix uniforme, (c'est-à-dire sujet à peu de variations, aux plus petites variations possibles) parce que l'abondance se promenant tantôt dans un lieu, & tantôt dans un autre, pour une région aussi étendue que l'Europe, la masse totale des grains est toujours à-peu-près la même ; & toute la différence consiste en ce que celui qui vend aujourd'hui, achètera demain ; uniforme encore, parce qu'une liberté irrévocable, enhardissant tout le monde à faire des magasins, prépare partout de copieuses ressources pour les années de disette ; de sorte que le *prix commun du marché général* égalise non-seulement le sort des pays plus ou moins favorisés de la Nature dans la même année, mais aussi celui des bonnes & des mauvaises récoltes dans des années différentes.

En voici assez pour faire sentir qu'un peuple, que quelque peuple que ce soit,

32 EFFET DU COMMERCE,
trouvera toujours beaucoup de bénéfice à
entrer dans la *confédération négociante* ; &
à accéder au *prix commun du marché gé-
néral* ; plutôt que de vouloir faire *corps
à part* , avoir ses denrées à un prix à lui
particulier , & s'obstiner à ne laisser à
personne la jouissance , en commun &
pour son argent , des avantages qu'il croit
tenir de la Nature : avantages qui cessent
d'en être dès que l'on prétend empêcher
les autres d'en profiter. (12) Mais ceci

(12) La grande & grossière erreur de la politique
humaine , tant de celle des États que de celle des parti-
culiers , a été la manie de se cantonner , de ne voir que
soi , de prétendre subsister exclusivement & aux dépens
des autres ; mais par une juste punition du Ciel , chacun
s'est enlacé dans le nœud qu'il préparait à son voisin.

Dans l'intérieur de la Société , le Manufacturier & le
Rentier ont désiré que le pain soit à bas prix , l'un pour
faire de plus gros gains , l'autre pour vivre avec plus
d'aïfance ; ils ne se sont nullement embarrassés de l'état
du Laboureur & de celui des revenus publics ; mais
ils n'ont pas pris garde que la conséquence de leurs judi-
cieuses combinaisons empêcherait l'argent d'arriver jus-
qu'à la poche de celui qui doit acheter la marchandise , &
détruirait le fonds sur lequel est hypothéquée la créance.

A l'extérieur , les Nations ont voulu faire un Com-
me

CHAPITRE IV. 33

ne parle qu'au raisonnement & à la réflé-
xion ; parlons aux yeux.

Quel sera ce *prix commun du marché
général* , qui doit servir de base à nos
calculs ?

commerce exclusif , vendre de tout & n'acheter de rien ;
sans s'inquiéter si cela était possible ; faire tout croître ,
tout manufacturer chez elles , sans songer que *non omnis
fert omnia tellus* , que si la Providence avait destiné tous
les pays au même rapport , elle leur aurait donné le
même climat & les mêmes positions ; sans examiner s'il
n'y aurait pas plus d'avantage à acheter à l'étranger
de certaines choses , & à lui fournir par-là les moyens
de faire emplette des denrées sur lesquelles on peut avoir
le plus grand *produit net* , & que la nature a destiné au
peuple vendeur , par le soin qu'elle prend de contribuer
chez lui à la *réproduction* : les mêmes peuples ont voulu
être à la fois les fournisseurs & les commissionnaires
universels , sans réfléchir que ces deux emplois étaient
incompatibles , vu que les *peuples fournisseurs* ou *vendeurs*
de la première main , doivent faire une forte consom-
mation , qui entretienne chez eux la valeur vénale de la
denrée ; tandis que les Nations commissionnaires ou re-
vendeuses sont obligées , dans la crainte de renchérir
la marchandise , de resserrer leurs dépenses , qui chez
elles sont totalement en frais , au lieu que chez les
autres elles sont toutes en richesses , filles & meres des
revenus. Chaque Corps politique s'est revêtu d'une
triple cuirasse ; ils ont bien fait pis , les Peuples les

34 EFFET DU COMMERCE ;

L'expérience a fait voir qu'avant l'invention du système prohibitif, le septier de bled se donnait communément pour le tiers du marc d'argent, ou environ dix-huit livres de notre monnoye actuelle. (13)

plus sages se font fait des guerres sanglantes pour des prétentions insensées & ruineuses; aucun n'a voulu voir qu'une guerre de commerce n'était jamais qu'une barbare extravagance qui va directement contre son objet; que l'on ne pouvait attaquer le commerce de ses voisins, sans diminuer le sien propre; & que s'opposer aux ventes de son ennemi, c'était borner ses achats, c'était lui enlever le moyen de payer les choses que l'on ferait bien-aise de lui vendre, que l'on a un besoin indispensable de lui vendre.

Chacun connaît la fable des *Membres & de l'Estomac*; cette belle fable prise dans toute l'étendue, & je dirais volontiers dans toute la majesté de son sens, cette belle fable, est l'histoire universelle. Tous les Peuples sont les membres d'un corps immense qu'on appelle le genre humain; & malheur à celui qui jaloux de l'embonpoint de son camarade, osera, je ne dis pas le frapper, (ce serait un crime horrible & contre nature) mais lui refuser le secours de ses services, car il en pâtira le premier.

(13) En toute matiere de prix il faut partir d'un principe clair & sensible, c'est que l'argent monnoyé n'étant point richesse, mais le *signe représentatif commun* de tout ce qui est richesse, la masse totale de la monnoie re-

CHAPITRE IV. 35

Les Anglais vendent présentement le leur à-peu-près 22 liv. dans les marchés de l'Europe; il est incontestable que notre

présente toujours la masse totale des richesses qui sont en circulation. De telle sorte que la totalité du pécule équivalant exactement celle des richesses; la cent-millième partie d'une des deux masses répond toujours à la cent-millième partie de l'autre; excepté dans de petites circonstances particulières & de courte durée, les prix suivent sans cesse cette loi qui tient à l'équilibre universel des choses; & les variations qu'ils éprouvent en sont l'effet; un coup d'œil rapide sur l'Histoire en fera la preuve.

Nos peres (je veux dire les anciens habitans de l'Europe) établis sur les dépouilles de cette Rome qui depuis mille ans accumulait celles de l'Univers, étaient beaucoup plus riches en pécule qu'on ne le pense communément dans ce siècle où tant d'hommes lisent; & où si peu savent lire: Il en existait cependant une moindre somme qu'aujourd'hui; mais aussi il existait moins de richesses réelles. L'Angleterre tyrannisée par des Rois despotiques; ou déchirée par les guerres civiles, n'était rien; l'Allemagne était à moitié couverte de bois; le Nord, retraité de quelques Barbares; dont les fréquentes émigrations prouvent la misère & non pas le nombre; n'existait pas quant au Commerce; la France, l'Espagne & l'Italie, seules contrées alors opulentes & bien cultivées, l'étaient en effet plus qu'elles ne le sont actuellement: mais il est toujours de fait que s'il y avait une moindre masse d'argent; il y avait aussi moins de ri-

36 EFFET DU COMMERCE,
concurrence fera baisser ce prix ; mais
d'excellentes raisons trop longues à dé-
tailler ici , prouvent qu'il n'est pas possible

richesses & de consommateurs dans la totalité de l'Europe.

Dans cet état de choses qui s'est soutenu depuis Charlemagne jusqu'à Louis le Jeune , la proportion des richesses au pécule était telle qu'un septier de bled valait le tiers du marc d'argent. La fureur des Croisades qui se répandit alors , ayant enlevé des sommes immenses qui allaient se perdre dans la Palestine ou en chemin , diminua réellement la masse du pécule , & le pécule haussa de valeur relative ; le septier de bled ne valut plus que la cinquième , la sixième , & enfin la huitième partie du marc d'argent. La destruction de l'Empire Grec qui enleva une Nation commerçante , dont le pécule très-considérable entrait par conséquent dans la communauté de biens que le négoce établissait entre les peuples de l'Europe , renchérit encore l'argent au point que sous le règne de Louis XI , & même dès la fin de celui de Charles VII , le septier de bled ne valait plus qu'un quinzième du marc. Sous François premier , la découverte de l'Amérique apporta tout-à-coup une forte quantité de pécule ; on le vit rapidement baisser de valeur relative , & le bled remonter par conséquent ; la proportion de ce règne fut année commune d'un septier de bled pour la cinquième partie d'un marc d'argent. Sous Henri II enfin le pécule augmenta tellement , qu'il reprit avec les denrées la même proportion qu'il avait sous Charlemagne & ses successeurs , d'un septier de bled

CHAPITRE IV. 37

qu'il tombe au-dessous de 18 l. c'est-à-dire ,
que les variations iront au plus de 16 à
20 liv. comme en Angleterre , elles vont
actuellement de 20 à 24 livres. (14)

pour le tiers du marc d'argent : proportion qui s'est conservée depuis.

Mais pourquoi , dira-t-on , cette proportion s'est-elle soutenue , tandis que les transports d'Amérique ont sans cesse augmenté la masse du pécule ? Pourquoi ? Je l'ai dit plus haut , parce que les richesses & les consommateurs ont multiplié ; non pas en France , en Espagne & en Italie , où tout prouve le contraire , mais dans l'Angleterre qui s'est enrichie , policée & peuplée , dans l'Allemagne qui a vu des moissons où elle voyait des forêts , dans la Suede & le Danemark qui se sont civilisés & défrichés , dans la Russie qui est sortie du néant. Depuis que ces Etats se sont formés , d'autres raisons ont contribué à entretenir la même proportion ; d'un côté la maladie des porcelaines , des mouffelines & des toiles peintes , les Compagnies qui se sont formées pour aller verser aux Indes l'argent que l'Amérique envoie chez nous ; de l'autre les Colonies agricoles de l'Angleterre , qui faisant chaque jour des progrès , créent des richesses qui se versent en Europe par la Métropole , & contrebalancent les mines du Pérou.

(14) Il est à remarquer que l'accroissement de la population , de la consommation & des richesses (qui marchent toujours d'un pas égal à la suite de la liberté du Commerce) pourra faire remonter assez rapidement

38 EFFET DU COMMERCE,

Voyons par un Tableau résumé dans le goût de celui du Chapitre précédent, quel sera l'effet de cette variation.

ÉTAT du prix qu'aurait le Bled en France, conformément aux effets que produit l'exportation en Angleterre.

ANNÉES	SEPTIER par Arpent,	PRIX du Septier,	TOTAL par Arpent.
Abondantes . . .	7 . . .	16 liv. . .	112 liv.
Bonnes . . .	6 . . .	17 . . .	102
Médiocres. . .	5 . . .	18 . . .	90
Faibles . . .	4 . . .	19 . . .	76
Mauvaises. . .	3 . . .	20 . . .	60
TOTAL . . .	25 sept.	90 liv.	440 liv.

Prix commun de l'Acheteur.

3 Septiers de bled par an, c'est 15

le prix commun du marché général au taux où il est aujourd'hui, & l'on sent quel prodigieux effet cette observation ferait dans notre calcul, mais nous ne parlons que du moment présent. Il faut laisser quelques combinaisons flatteuses à faire pour ceux qui viendront après nous.

CHAPITRE IV. 39

septiers en cinq ans, qui couteraient 3 fois 90 liv. ou 270 l. qui divisées par 15 donneraient 18 l. pour le prix de chaque septier.

Prix commun du Vendeur.

440 liv. produit total de 5 années, divisées par 25 septiers, donneraient 17 l. 12 s. pour septier; ainsi le prix commun du Vendeur ne serait que de 8 s. moindre que celui de l'Acheteur.

Le prix commun fondamental hausserait jusqu'à la petite marge de quelques sols de moins que le prix commun du Vendeur, c'est-à-dire que le prix des baux & l'impôt territorial augmenteraient proportionnellement à l'accroissement du produit net, & le produit net alors (comme on le voit par la Table du Chapitre 2) serait de 1,425 liv. qui n'est au plus aujourd'hui que de 600 liv.

Oh! certainement à présent tout est dit: & je bornerais ici cet Ouvrage, si je ne sçavais que les hommes jettent toujours un regard de complaisance sur l'inventaire de leurs richesses.

Civ

CHAPITRE V.

DE l'Accroissement de l'Agriculture & des revenus, fruit de la liberté absolue du commerce des Grains.

IL est clair que si la liberté absolue & irrévocable de l'exportation & de l'importation des grains, qui établira chez nous le prix commun & peu variable du marché général, porte à 1425 livres le produit net d'une charrue, évalué à présent à 600 livres; cet effet répandu proportionnellement sur toutes les charrues du Royaume qui donnent un produit net d'environ 164 millions, sur lequel le revenu du Roi ne pourrait être que de 47 millions au plus; (15) cet effet, dis-je, (sans

(15) Il s'en faut beaucoup que le revenu royal monte à cette somme; cela serait, si la dixme était proportionnelle au revenu, ainsi qu'il est de l'essence de toute imposition non destructive: mais la dixme se levant sur la reproduction totale, devient une imposition irrégulière qui, l'un portant l'autre (vû le prix où sont au-

accroissement & sans amélioration aucune de culture) ferait monter le revenu de la nôtre en grains, à 389 millions 500 mille livres, & par conséquent la quote-part de l'Etat deviendrait d'elle-même cent onze millions de revenu sur les grains seulement. Cela vaut déjà bien la peine qu'on y pense: mais ceux qui borneraient là leurs idées seraient exorbitamment loin de la vérité. Cet immense accroissement de produit net multipliera par-tout des améliorations, des augmentations, des créations de culture, qui donneront aussi de nouveaux revenus dont la racine (c'est-à-dire, les richesses meres & productives) n'existe pas même aujourd'hui. Cela est simple & facile à concevoir, il ne faut encore que regarder pour s'en convaincre. L'instant qui, donnant la liberté au Commerce, accroîtra la valeur vénale des

aujourd'hui les blés en France) enlève le tiers du produit net au détriment du revenu royal & de celui des propriétaires; ce qui réduit l'impôt territorial sur les grains à trente-huit millions seulement.

42 DE L'ACCROISS. DE L'AGRICULT.
 grains, en assurera l'uniformité, & répondra par conséquent de l'augmentation de tous les revenus, ne dissoudra cependant aucun des engagements déjà contractés, & ne rompra point les conventions faites en raison de l'état actuel des choses : les Baux subsistans ne souffriront nul changement jusqu'à leur échéance. Ces baux sont faits pour neuf ans : or comme il en expire & s'en renouvelle à peu-près un nombre égal tous les ans, il résulte de-là que les Propriétaires & l'impôt ne participeront dans la première année de liberté qu'à la neuvième partie de l'augmentation des revenus, le reste de cette augmentation demeurera entre les mains des Cultivateurs qui en accroîtront leurs avances, & l'employant en dépenses productives, multiplieront leurs entreprises, ou amélioreront leur culture ; ce qui donnera de toutes parts des additions de *produits nets*, qui grossiront sans cesse la masse des richesses de la Nation & de l'Etat. A la seconde année, les deux neuvièmes de

ET DES REVENUS, CHAP. V. 43
 l'augmentation des revenus seront passés entre les mains des Propriétaires, (16) & contribuables à l'Impôt ; les sept autres neuvièmes tourneront encore au profit de la culture. Dans la troisième année, le tiers ou les trois neuvièmes de l'accroît fera revenu aux Propriétaires ; & les six neuvièmes restans consacrés de nouveau à la multiplication des Richesses. Et ainsi jusqu'à la neuvième année, où tous les Baux étant renouvelés, la culture ne recevra plus d'augmentation que par l'accroissement des dépenses & de la consommation.

Ces vérités claires, mais vagues & indéterminées ici, se soumettent à l'évaluation la plus stricte, & à la démonstration la plus scrupuleuse, comme on le verra par le tableau ci-joint ; car il est bon de voir, cela épargne au lecteur une

(16) Je crois inutile d'avertir les Lecteurs sensés, que quand je dis les propriétaires, il ne s'agit ni de tel, ni de tel, mais de la totalité des propriétaires de la Nation.

44 DE L'ACCROISS. DE L'AGRICULT.
tension d'esprit fatigante, & à l'Auteur
de longs raisonnemens toujours inutiles
quand ils ne portent pas sur des faits.

Tout est de fait dans le calcul que nous
allons placer ici; nous sçavons par la
Table ci-dessus, (chap. 2.) Table fondée sur
les évaluations des Laboueurs, seuls Jugés-
Experts en cette partie; nous sçavons, dis-je,
quels sont les *produits nets*, & les *reprises* ou
frais de la culture, suivant les différens prix
du septier de bled; nous sçavons par ces
mêmes évaluations quelle est la proportion
des avances primitives aux avances an-
nuelles; nous sçavons encore, de science
certaine, que tous les baux existans seront
expirés d'ici à neuf années; nous sçavons
que ceux qui se recontracteront à me-
sure, le feront selon les circonstances
actuelles alors, & que la concurrence des
Fermiers assurera la rentrée de l'accroît
du *produit net* aux Propriétaires & à
l'Impôt. Nous avons donc tous les élé-
mens nécessaires pour faire ce calcul; &
dans la seule chose qui peut avoir l'air

ET DES REVENUS, CHAP. V. 45
d'une conjécture, nous avons soin de nous
tenir si fort au-dessous de la vraisem-
blance, que nous ne craignons nullement
d'être taxés d'exagération.

Nous supposons donc, que dans la pre-
miere année de liberté, le *prix commun du*
vendeur de nos grains n'aura encore reçu
qu'environ la moitié de l'accroissement
qu'un commerce bien établi lui assurera
dans la suite, & qu'il faudra six ans pour
l'amener par une progression géométri-
que, au véritable *prix du marché général*.
On conçoit que si cette supposition n'est
pas sans fondement, du moins elle est peu
ménagée. Bien des gens trouveront sans
doute difficile à croire qu'entrant en
concurrence avec des peuples accoutu-
més à vendre leurs bleds 21 & 22 livres
le septier dans les marchés de l'Europe,
nous ne puissions obtenir des nôtres que
15 livres 14 sols; mais il faut s'imaginer
que nos Concurrents ont leurs correspon-
dances établies, tandis qu'il faudra former
les nôtres, & que nos Marchands, peu

46 DE L'ACCROISS. DE L'AGRICULT.
accoutumés à la manœuvre de ce commerce, perdront dans les commencemens une partie du prix de la denrée en faux frais. Dailleurs, en tout j'aime à calculer bas & à mon désavantage, cela évite le désagrément de reculer; sans compter que dans la matière dont il s'agit, la force des choses & de la vérité parle assez haut, & le profit d'un commerce libre est assez grand, pour que 20, 30, 40 millions de plus ou de moins sur la totalité des revenus du Royaume, deviennent un objet de nulle considération.

Que nos Lecteurs regardent donc le tableau qui termine ce Chapitre, & qui exprime la marche de l'accroissement des revenus & de la culture, pendant les neuf années nécessaires pour le renouvellement entier des Baux.

Ce Tableau a été fait avec la plus grande attention; que les Calculateurs l'épluchent, le pésent & le jugent, c'est leur droit; mais que ceux qui ne savent ou ne veulent point compter, ne s'avisent pas de nous contredire.

CONTINUAT. DU PRÉCED. CH. VI. 47

CHAPITRE VI.

CONTINUATION du précédent.

IL paraît sans réplique, par le Tableau que l'on vient de voir, qu'un revenu de 600 liv. sera porté dans neuf ans à 1,907 livres, moyennant l'irrévocable liberté du commerce extérieur des bleds. Il est donc sensible que le revenu total de la culture des Grains, évalué aujourd'hui 164 millions, sera alors de 536 millions. Le Roi, jouissant des deux septièmes de ce revenu, (17) aura tous les ans 153 millions à recevoir sur les seuls produits de la charrue. Cela paraît beaucoup peut-

(17)

Il y avait ici une Note importante qui a été supprimée par l'Auteur. On la retrouverait de même que les autres lacunes du Chapitre 3, dans les Mémoires secrets de la Société Royale d'Agriculture de Soissons.

48 & 49 CONTINUATION DU PRÉCÉD.
être, aux gens qui n'ont jamais envisagé
que les faibles revenus d'une nation livrée
aux désordres du système prohibitif & du
prix vil & variable; il y a cependant bien
plus encore. Nous avons d'autres cultures
que celle des grains, (*) nous en avons même

(*) La culture se tourne toujours du côté où elle est
le plus profitable, en vertu de la tendance que le Ciel
a donnée aux hommes vers leur intérêt, chacun veut
cultiver la chose sur laquelle il a vu son voisin faire un
grand bénéfice. Augmenter la valeur d'une denrée, c'est
donc en assurer la multiplication, donner la liberté en-
tière, absolue & irrévocable de l'Exportation & de l'Im-
portation des Grains, liberté qui accroîtra le prix com-
mun des nôtres, c'est donc nous assurer un préservatif
contre la disette; *cherté foisonne*. Mais lorsqu'une espèce
de culture s'étend aux dépens des autres, la production
de ces autres devenue plus rare augmente de prix, ce
qui ranime le genre de culture que l'on allait négliger,
& ce qui maintient l'équilibre. La compensation de l'em-
ploi des terres suivra donc toujours celle du prix des
différentes productions du territoire; le tout pesé à la
scrupuleuse balance de l'intérêt personnel & particulier,
balance qui n'est point sujette à l'erreur, parce qu'elle
est d'institution divine, balance qui examinée avec ré-
flexion & de près, se trouve (quoi qu'en disent les Rhé-
teurs) exactement & intimement liée à celle de l'intérêt
public. Car l'intérêt public n'est autre chose sinon que

CHAPITRE VI. 50 & 51
pour lesquelles nous sommes plus privilé-
giés de la nature; (tels sont les vins &c). Or
tout est lié, tout se tient sur la terre, tout a
des chaînes secrètes, gages de la bonté di-
vine, & par une influence aussi rapide que
le feu électrique, lorsque la richesse se ré-
pand sur une branche de culture, toutes
les autres en ressentent la commotion.

la Nation soit riche & heureuse, qu'elle ait de gros re-
venus, qui puissent toujours fournir à tous ses besoins,
& donner en sus une part suffisante pour le maintien du
Gouvernement, pour l'entretien de la défense au-dehors,
& de la police au-dedans. Or pour que la Nation ait de
grands revenus, il faut que chaque citoyen travaille à
reproduire & à multiplier les siens de la manière qui lui
paraîtra le plus convenable, & celle qui lui paraîtra le
plus convenable sera toujours celle qui lui rapportera le
plus. Peu importe à l'Etat que son territoire produise du
bled, du vin, du chanvre, ou du bois; la seule chose
qui l'intéresse, est d'avoir beaucoup de revenu par la
vente de ses productions, soit dans l'intérieur, soit à
l'étranger, avec cela on se pourvoit de tout. Si dans les
marchés de l'Europe la cigue se vendait plus cher & mieux
que le bled, il n'y a point de doute que ce serait de la ci-
gue & non des grains que l'on cultiverait, & qu'il faudrait
cultiver; car avec l'argent qui en reviendrait, on ache-
terait du bled & encore autre chose.

52 CONTINUATION DU PRÉCÉDENT;

Une augmentation considérable de richesses nationales, c'est-à-dire, de plus gros revenus pour les Riches, & conséquemment de plus grands salaires pour les pauvres, ne font autre chose qu'une faculté universellement plus grande de tout acheter, & de se pourvoir de vin, de viande, de bois, &c. d'où naîtra une plus forte consommation, qui amènera indispensablement un accroissement de valeur vénale, parce que toute marchandise renchérit en raison de la quantité & sur-tout de la richesse des Acheteurs.

Or un accroissement de valeur vénale sur toutes ces denrées ne produira pas un effet différent de celui que nous venons d'en voir naître par rapport aux Grains. Toute culture a ses reprises, ou ses frais indispensables, & son produit net; en haussant le prix de la denrée, on augmente un peu les reprises & beaucoup le produit net: cela est général sur quelque chose que ce soit. On estime que le revenu de ces autres genres de biens, évalué aujourd'hui

DE l'effet de la liberté du Commerce extérieur des Grains, par rapport aux Baux; en supposant que la liberté ne produise dans l'abord qu'un avantage dans tous ses avantages, & encore en supposant que la Culture aye

	PRIX du SEPTIER.		REPRISES du LABOUREUR sur chaque Septier.			Reproduction totale.	PRODUIT NET.	AVANCES PRIMITIVES, ANNUELLES	
	liv.	fol.	liv.	fol.	den.			liv.	liv.
Etat actuel.	13	10	11	5		3,600	600	10,000	2,000
1 ^{re} Année de liberté.	15	14	11	12	4	4,054	1,054	10,000	2,000
2 ^e Année.	16	15	11	15	10	4,402	1,281	10,323	2,081
3 ^e Année.	17	5	11	17	6	4,961	1,484	10,706	2,187
4 ^e Année.	17	9	11	18	2	5,265	1,608	11,217	2,304
5 ^e Année.	17	11	11	18	6	5,532	1,708	11,665	2,416
6 ^e Année.	17	12	11	18	8	5,763	1,791	12,059	2,515
7 ^e Année.	Idem.		Idem.			5,938	1,847	12,377	2,594
8 ^e Année.	Idem.		Idem.			6,061	1,887	12,599	2,650
9 ^e Année.	Idem.		Idem.			6,124	1,907	12,713	2,678

1^o. On aurait pû conduire ce calcul jusqu'à la quinziesme année, parce qu'ils donnent aux Fermiers un bénéfice qui ne sera rentré aux Propriétaires que par les cultures productives qui n'est point entré dans ce Compte-ci. Si on l'y avait fait entrer, il aurait accru les richesses productives ou d'exploitation de 285 millions, & la dépense en réparation...

T A B L E A U

Commerce extérieur des Grains, par rapport à l'accroissement de l'Agriculture & du Revenu, pendant le tems nécessaire pour renouveler tous les ans la liberté ne produise dans l'abord qu'environ la moitié du bien que l'on en espère, & qu'il faille six ans pour établir en France ce Commerce & encore en supposant que la Culture aye toujours à supporter le contre-coup des charges indirectes qui retombent au double sur le Revenu.

Reproduction totale.	PRODUIT NET.	AVANCES		RAPPORT du PRODUIT NET aux AVANCES annuelles.	ACCROIT TOTAL du PRODUIT net.	L'ACCROIT DU REVENU des Propriétaires, du R. O. I & des Décimateurs.	L'ACCROIT des AVANCES primitives.	ET des AVANCES annuelles.	PRODUIT NET NOUVEAU causé PAR L'ACCROIT DES AVANCES PRODUCTIVES, selon le rapport où la Culture est dans l'année.	REVENU A PARTAGER entre les Propriétaires, le R. O. I & les Décimateurs.		
		PRIMITIVES,	ANNUELLES							liv.	fol.	
3,600	600	10,000	2,000	30 p. %	600	0	
4,054	1,054	10,000	2,000	52 $\frac{28}{40}$ p. %	454 ^{liv.}	} qui se partagent entre	322 ^{liv.} 18 ^{fol.}	80 ^{liv.} 14 ^{fol.}	650	8	
4,402	1,281	10,323	2,081	63 $\frac{3}{40}$ p. %	681		151 6	423 12	106 2	19 ^{liv.} 7 ^{fol.}	751	6
4,961	1,484	10,706	2,187	67 $\frac{34}{40}$ p. %	884		294 13	471 8	117 19	126 15	894	13
5,265	1,608	11,217	2,304	69 $\frac{32}{40}$ p. %	1,008		448 0	448 0	112 0	212 14	1,048	0
5,532	1,708	11,665	2,416	70 $\frac{30}{40}$ p. %	1,108		615 10	394 0	98 10	293 17	1,215	10
5,763	1,791	12,059	2,515	71 $\frac{8}{40}$ p. %	1,191		794 0	317 12	79 8	366 19	1,394	0
5,938	1,847	12,377	2,594	Idem.	1,247		969 17	221 12	55 11	423 10	1,569	17
6,061	1,887	12,599	2,650	Idem.	1,287		1,144 0	114 8	28 12	463 1	1,744	0
6,124	1,907	12,713	2,678	Idem.	1,307		1,307 0	0 0	0 0	483 8	1,907	0

Conduire ce calcul jusqu'à la quinzième année, parce que les Baux refaits durant les six premières années, où le prix des Bleds n'a pas encore pris tout son accroissement, un bénéfice qui ne sera rentré aux Propriétaires que depuis la dixième jusqu'à la quinzième année; & qui, dans cet intervalle, procurera un accroissement de richesses point entré dans ce Compte-ci. Si on l'y avait fait entrer, le revenu ferait monté à environ 2200 livres, ce qui, sur toute la Culture en Grains du Royaume, les productives ou d'exploitation de 285 millions, & aurait donné, par ce moyen, une reproduction annuelle de 125 millions, dont près de 41 millions de produit on a passé ce bénéfice pour la dépense en réparations des biens-fonds dégradés, reconstructions de bâtimens, &c.

8°. Année.	Idem.	Idem.	6,061	1,887	12,599	2,650	Idem.	1,287	(1,144 0 114 8 28 12. ✓ 1,307 0 0 0 0 0)	463
9°. Année.	Idem.	Idem.	6,124	1,907	12,713	2,678	Idem.	1,307		483

NOTA...

I°. On aurait pû conduire ce calcul jusqu'à la quinzieme année, parce que les Baux refaits durant les six premieres années, où le prix des Bleds n'a pas encore pris tout son accroissement, donnent aux Fermiers un bénéfice qui ne sera rentré aux Propriétaires que depuis la dixieme jusqu'à la quinzieme année; & qui, dans cet intervalle, procurera un accroissement de richesses productives qui n'est point entré dans ce Compte-ci. Si on l'y avait fait entrer, le revenu serait monté à environ 2200 livres, ce qui, sur toute la Culture en Grains du Royaume, aurait accru les richesses productives ou d'exploitation de 285 millions, & aurait donné, par ce moyen, une reproduction annuelle de 125 millions, dont près de 41 millions net ou revenu: mais on a passé ce bénéfice pour la dépense en réparations des biens-fonds dégradés, reconstructions de bâtimens, &c.

Il est à remarquer, par rapport à cette dépense, qu'elle sera moins considérable, relativement à notre calcul, qu'on ne le croirait au premier coup d'œil, attendu que les terres qui ont le plus grand besoin, sont ceux exploités en petite culture: or l'accroît du revenu soustrait tous les ans des richesses productives en faveur des Propriétaires dans les lieux où les terres sont affermées, ne le fera point, & tournera directement au profit de l'exploitation dans les Pays de petite culture, où le Propriétaire fait lui-même les avances.

II°. On a affecté de porter ce calcul au-dessous de toutes les évaluations reçues, afin d'être d'autant plus au-dessus de toute contradiction. Il est d'usage dans les calculs de ce genre de compter 18 livres le septier de Bled, prix commun du Vendeur, pour le tems de liberté; ce qui suppose le prix commun du Marché à 18 livres quelques sols: dans ce cas, on rapporterait 75 de produit net pour 100 d'avances annuelles, en supposant, comme dans ce Tableau, la continuité des charges indirectes que supportent les avances de la culture pour 100 si toutes les dépenses qui ne sont pas d'exploitation, de travail & de consommation, étaient prises sur une part désignée à cet usage dans le revenu; part qui serait conséquemment proportionnelle au revenu.

Par rapport aux charges indirectes que supportent les avances productives au détriment de la reproduction & du revenu, voyez la Note 6, page 16, & la Note 17, page 47.

1,887	12,599	2,650	Idem.	1,287	(1,144 0 114 8 28 12 . ✓ 1,307 0 0 0 0 0)	463	1	..1,744	0
1,907	12,713	2,678	Idem.	1,307		483	8	..1,907	0

ul jusqu'à la quinzieme année, parce que les Baux refaits durant les six premières années, où le prix des Bleds n'a pas encore pris tout son accroissement, si ne sera rentré aux Propriétaires que depuis la dixieme jusqu'à la quinzieme année; & qui, dans cet intervalle, procurera un accroissement de richesses dans ce Compte-ci. Si on l'y avait fait entrer, le revenu ferait monté à environ 2200 livrés, ce qui, sur toute la Culture en Grains du Royaume, ou d'exploitation de 285 millions, & aurait donné, par ce moyen, une reproduction annuelle de 125 millions, dont près de 41 millions de produit bénéfice pour la dépense en réparations des biens-fonds dégradés, reconstructions de bâtimens, &c.

à cette dépense, qu'elle sera moins considérable, relativement à notre calcul, qu'on ne le croirait au premier coup d'œil, attendu que les Pays qui sont exploités en petite culture: or l'accroît du revenu soustrait tous les ans des richesses productives en faveur des Propriétaires dans les lieux où les terres, & tournera directement au profit de l'exploitation dans les Pays de petite culture, où le Propriétaire fait lui-même les avances.

calcul au-dessous de toutes les évaluations reçues, afin d'être d'autant plus au-dessus de toute contradiction. Il est d'usage dans les calculs économiques, le prix commun du Vendeur, pour le tems de liberté; ce qui suppose le prix commun du Marché à 18 livrés quelques sols: dans ce cas, la culture de 100 d'avances annuelles, en supposant, comme dans ce Tableau, la continuité des charges indirectes que supportent les avances de la culture, & 100 de dépenses de travail & de consommation, étaient prises sur une part désignée à cet usage dans le revenu; part qui ferait conséquemment

Par rapport aux charges indirectes que supportent les avances productives au détriment de la reproduction & du revenu, voyez la Note 6, page 16, & la Note 17, page 47.

CHAPITRE VI. 53

à environ 244 millions, ferait au moins doublé par l'influence de la richesse, fruit de la liberté du commerce des Grains. Le total des revenus de la Nation ferait donc au bout de neuf années monté à un milliard, vingt-quatre millions, qui donneraient au Roi un revenu direct d'environ 300 millions levés presque sans frais.

Il est à remarquer que, comme nous l'avons déjà dit, tous ces calculs supposent la continuité des impositions indirectes, qui retombent au double sur le revenu, & auxquelles la nécessité des circonstances oblige aujourd'hui le Gouvernement. Mais à mesure que les revenus de la Nation & de l'Etat augmenteraient, cette nécessité diminuerait ce qui redresserait la marche des choses, & donnerait lieu à un calcul tout différent, dont le résultat ferait d'environ deux milliards de revenu pour la Nation, & plus de cinq cens millions pour le Roi. (18)

(18) Pour produire tous ces effets, il n'est pas nécessaire que nous vendions un seul muid de bled à l'é-

54 CONTINUATION DU PRÉCÉDENT;

Ces notions élémentaires suffissent pour rendre moins étonnans, & pour faire concevoir les progrès rapides du rétablissement du Royaume sous l'administration de M. de Sully: (19) & l'on voit par elles

tranger, il suffit que nous ayons la liberté de le faire & d'acheter les siens; liberté qui nous assure la participation au *prix commun du marché général* & à tous ses avantages.

(19) Tout le monde sçait combien M. le Duc de Sully favorisa la liberté du commerce des Grains. Il changea là-dessus le système du Gouvernement. Ayant qu'il eût la direction des affaires, le 4 Mars 1595, on avait encore rendu une Ordonnance prohibitive; mais il parvint aisément à convaincre Henri IV des avantages de la liberté. Rien ne le prouve mieux que deux Lettres de ce Monarque, adressées dans le même jour à M. de Sully, au sujet d'un Traité fait avec l'Espagne. Nous ne nous refuserons point à la satisfaction de placer ici ces deux Lettres, on y verra quelle était la façon de penser du Roi, & avec quelle bonté il veillait aux intérêts de ses Sujets. Tout ce qui vient de ce grand Prince est en droit d'exciter notre attendrissement, & c'est avec les larmes du respect & de l'amour que je vais transcrire ses expressions.

Mon Cousin, je suis bien-aise que vous ayez conclud & arrêté avec le Cardinal Bufalo, l'Ambassadeur d'Espagne, & le Sénateur de Milan, le Traité dont je vous avois

CHAPITRE VI. 55

que les mines du Pérou sont sous nos pieds. Oui, elles y sont; car jamais les

donné charge pour le rétablissement du Commerce, je suis bien de votre avis qu'il est nécessaire d'avoir la ratification d'Espagne avant que faire la publication: mais cependant parce que je sçais que c'est chose qui est fort désirée de mes Sujets, vous leur ferez entendre aux lieux que vous jugerez le plus nécessaire, que dès-à-présent je leur accorde la permission de faire transporter des bleds, sans les assubjettir à prendre aucuns passeports ni autre sèreté que les avis que vous leur donnerez de ma volonté, réservant à leur donner la liberté entière des autres marchandises, lorsque la ratification estant venue d'Espagne, je vous ordonnerai de faire faire la publication générale dudit Traité; & n'estant la présente à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte garde. Escrit à Fontainebleau le 17 Octobre 1604. HENRY.

Voici la seconde de ces Lettres pour le même sujet.

Mon Cousin, vous sçavez mieux que nul autre, puisque c'est vous qui l'avez fait, comme le Traité pour la liberté du Commerce ayant été conclud & résolu, la publication n'en a esté différée que pour attendre la ratification qui en doit venir d'Espagne; mais cependant, parce que je sçais que c'est chose qui est fort désirée de mes Sujets, & qui leur est importante & commode, j'ai estimé que le retardement de la publication ne devoit point retarder de leur donner cette consolation de leur faire sçavoir ce qui s'en est passé; & encore de leur permettre dès-maintenant de le pouvoir exé-

Div

56 CONTINUATION DU PRÉCÉDENT ;
métaux qui en viennent ne passeront qu'à
ceux qui auront des richesses à donner

*cuter , pourvû que ce soit pour les bleds seulement : pour
cette occasion vous leur ferez sçavoir ce que dessus ; &
comme de cette heure la permission leur est par moi accor-
dée pour le transport desdits bleds , sans les abstraire
à prendre aucun passeport ni autre sûreté que cette déclara-
tion que vous leur ferez de ma volonté , leur ordonnant
néanmoins de différer le transport des autres denrées jus-
qu'après que ladicte publication aura été faite ; & n'estant la
présente à autre fin , je prie Dieu , mon Cousin , vous avoir
en sa sainte garde. Escrit à Fontainebleau ce dix-septième
jour d'Octobre mil six cent quatre. HENRY.*

Dans cette même année 1604, le Parlement de Tou-
louse rendit un Arrêt qui défendait l'exportation des
Grains. M. de Sully en écrivit sur le champ au Roi,
comme d'un fait attentatoire à son autorité & au bonheur
de ses peuples, & le Roi fit casser l'Arrêt du Parlement.

Nonobstant cet exemple, le Juge de Saumur s'avisa
de réitérer en 1607 la défense de transporter les bleds
hors du Royaume. M. de Sully non-seulement fit casser
la Sentence, mais fit décréter d'ajournement personnel
les Officiers de Justice qui l'avaient rendue.

Tous ces faits sont de notoriété publique ; le rétablif-
sement de l'Agriculture, le bonheur de la Nation, la
richesse & la puissance du Monarque, en furent les
conséquences nécessaires & rapides. Au reste il ne faut
pas inférer des expressions dont je me fers ici, que M.
le Duc de Sully eût une connaissance détaillée de la

CHAPITRE VI. 57
en échange, & si les richesses croissent
dans nos champs, que nous importe qui
aille en Amérique & aux Indes ? ce-
ront toujours nos Commissionnaires.

science & des calculs œconomiques, il en ignorait la
marche, & s'égarait quelquefois ; (l'interdiction du
Commerce qui avait donné sujet aux deux Lettres de
Henri le Grand, que nous venons de citer, en est la
preuve) mais la force de son génie le redressait & lui en
faisait voir les résultats.

Dans le fait cette science utile & profonde est nou-
velle ; l'illustre & sage Vauban, le patriote Abbé de
S. Pierre n'en avaient aucune idée ; cette découverte,
qui immortalisera notre siècle aux yeux de la recon-
naissante Postérité, est due à un homme d'un génie fu-
blime & perçant, qui s'est acharné à observer la marche
de la nature, qui a vû que ses opérations suivaient des
loix invariables, & qui a imaginé une formule de calcul
propre à les exprimer dans tous les cas. La lumière
universelle est née de cette ingénieuse invention, qui
vaudra à celui qui l'a faite la première place peut-être
dans la liste des bienfaiteurs du genre humain.



CHAPITRE VII.

OBJECTION: Réponse; Avantage pour le bas Peuple dans l'augmentation des salaires.

JUSQU'A présent voilà qui va bien; nous voyons clairement, sans raisonnemens pénibles, & par la seule inspection des faits, que l'entiere & irrévocable liberté du Commerce extérieur des Grains ferait beaucoup plus que tripler les revenus de la Nation & de l'Etat. Mais, crieront les contradicteurs citadins, tous ces calculs ne sont fondés que sur le renchérissement des bleds, & par conséquent du pain; le Peuple est déjà si pauvre, que pour peu que le pain renchérisse, il ne pourra y atteindre. Au lieu que la prohibition tend à entretenir l'abondance dans le Royaume, ce qui soutient le bas prix plus à la portée des pauvres gens.

Ah! revenons sur nos pas, & exa-

POUR LE BAS PEUPLE, &c. CH. VII. 59
minons cette objection, quoique déjà fort usée, car il est incontestable qu'il ne faut pas faire de la peine aux pauvres gens.

1°. Que nos calculs ne soient fondés que sur l'augmentation du prix des bleds, cela n'est pas vrai. Car ils sont aussi fondés sur le peu de variation de ce prix; & les variations sont telles aujourd'hui, qu'il y a trente sols de perte pour les revenus de la Nation sur chaque septier de bled, lesquels 30 sols ne tournent point au profit du consommateur, qui achète le bled 15 livres, lorsque le Laboureur ne le vend que 13 livres 10 sols. De sorte qu'en rapprochant seulement les deux prix, ce que fera la liberté du commerce extérieur, on augmentera de moitié tous les revenus sans renchérir aucunement le pain.

2°. Que la prohibition tende à entretenir l'abondance dans le Royaume; c'est ce que j'ignore & qui m'importe peu; je sçais bien seulement qu'elle n'y est pas

60 OBJECTION, RÉPONS. AVANTAGE propre. Et de ceci il y a preuve de fait, car sous Henri IV nous avions une grande quantité de grains à vendre à l'Etranger, tandis qu'à présent nous sommes sujets à des disettes assez fréquentes nonobstant la prohibition ; (20) & l'Angleterre qui n'avait pas de récoltes suffisantes, avant de favoriser par des récompenses l'exportation des grains, en a de surabondantes

(20) L'Auteur d'une Brochure nouvelle, qui a cru disculper M. de Colbert de n'avoir point assez favorisé le commerce des Grains, en citant une longue suite d'Arrêts du Conseil, les uns contenant des permissions passagères, particulières & à tems préfix, les autres décidément prohibitifs ; ajoute que *si l'on veut bien faire attention que dans ce tems-là la France étoit le seul magasin de l'Europe, on conviendra que rien n'étoit plus sage que ces précautions prohibitives, passagères . . . mais qu'elles seroient déplacées aujourd'hui . . . que l'Angleterre & le Nord lui disputent cet avantage.*

Je ne vois là-dedans qu'une vérité claire, c'est que la France étoit alors le seul magasin de l'Europe ; mais que depuis l'on a si heureusement usé de *ces sages précautions prohibitives*, qu'elle ne l'est plus & ne le fera jamais. *Ah !* dirait Jeremie, *videbant inimici malum meum & gaudebant, quis ad lacrymandum oculos dabit mihi ?*

POUR LE BAS PEUPLE, &c. CH. VII. 61 aujourd'hui, parce que rien n'encourage une forte culture comme un débit avantageux. Mais lorsque, dans un Pays fermé par des Loix prohibitives, le Laboureur est écrasé sous le poids d'une récolte abondante, dont il ne sçait que faire & qui ne rembourse pas ses frais ; lorsqu'il n'a point d'argent pour payer son Propriétaire & la Taille ; lorsque redoutant de se trouver dans le même cas, il ne laboure que ses meilleures terres, néglige les autres, épargne le travail & les façons ; lorsque méprisant une denrée avilie, il la garde sans soin, la gaspille, & en nourrit ses bestiaux ; lorsqu'ensuite le Gouvernement entraîné par la nécessité, étourdi par les plaintes des Propriétaires, & pressé par la difficulté de lever les impôts, accorde une permission passagère d'exporter après que la *misère de l'abondance* a déjà fixé les grains au plus bas prix ; lorsque des Cultivateurs affamés d'argent, craignant de laisser passer le moment de liberté, craignant que la permission donnée au-

62 OBJECTION, RÉPONS. AVANTAGE
 jourd'hui ne soit révoquée demain, se hâ-
 tent de vendre aux premiers *offreturs* ; il
 arrive que le Royaume s'éffruite réelle-
 ment, & que la récolte venant ensuite
 mal préparée, mauvaise, insuffisante, &
 l'Etranger se souciant peu d'envoyer des
 denrées dans un pays d'où on ne les laisse
 point ressortir en cas de *non débit*, il est
 de nécessité que la famine soit partout.
 C'est ainsi que la prohibition entretient
 l'abondance.

3°. *La prohibition ne soutient pas plus
 le bas prix qu'elle ne fait l'abondance.* Nous
 avons vû que les prix du bled dans un
 Royaume où il y a prohibition variaient
 depuis moins de 10, jusqu'à plus de 25
 livres le septier ; & rien n'est plus nuisible
 à la subsistance des peuples. Car il doit
 y avoir une relation indispensable entre
 la valeur des denrées & le prix des jour-
 nées, puisque le but de celui-ci est de
 procurer au journalier le moyen de sub-
 venir à ses besoins : or chacun arrangeant
 à peu près sa dépense sur son gain, selon

POUR LE BAS PEUPLE, &c. CH. VII. 63
 le prix moyen des denrées ; si elles vien-
 nent à hauffer tout-à-coup, comme cela
 arrive dans un pays de désordre & de
 prohibition, toutes les combinaisons des
pauvres gens sont anéanties ; il ne se trouve
 plus de proportion entre les salaires & les
 dépenses alimentaires des ouvriers ; leur
 gain ne suffit plus à leur subsistance ; la
 misère devient subite, générale, & dé-
 vore le territoire & les habitans. Mais un
 pays qui, laissant la plus grande liberté au
 commerce extérieur des productions du
 crû, est toujours sûr de participer au *prix
 commun du marché général*, n'est point
 sujet à ces tristes secousses ; la valeur des
 denrées n'y éprouve que de lentes & fai-
 bles variations ; le pain ne s'y mange
 jamais plus cher que chez les autres
 Peuples ; & comme je viens de le dire,
 chacun y proportionnant sa dépense à son
 gain, est sûr d'y vivre sans révolutions &
 sans malheurs.

*L'abondance, nous dit-on en quatrième
 lieu, cause le bas prix plus à la portée des*

64 OBJECTION, RÉPONS. AVANTAGE
pauvres gens d'entre le peuple. (21) C'est
 ce qu'il faut voir ; quant à moi j'ai ren-
 contré souvent force honnêtes & vérita-
 blement *pauvres gens* de ce peuple , qui
 demandaient l'aumône en lieux où sû-
 rement il ne manquait ni bled ni pain ,
 & où même il n'était pas à un prix exhor-
 bitant : mais à quelque prix qu'il fût , ils
 n'avaient point d'argent pour en acheter.

L'argent , c'est donc la principale af-
 faire ; c'est la condition *sine quâ non*. Et
 d'où vos pauvres en tireront-ils , quand la
 plus grande partie des propriétaires , ré-
 duits à la subsistance , ne pourront leur
 donner d'ouvrage , faute d'avoir eux-

(21) Si cela était vrai , nous verrions les *pauvres gens* courir en foule dans les cantons où les denrées sont à bas-prix. Tout au contraire , nous voyons les Montagnards de l'Auvergne & du Limousin , quitter leur pays pour venir à Paris chercher des denrées six fois plus chères. Cela vient de ce qu'à Paris ils trouvent des salaires , au lieu que dans leurs villages misérables tout est à trop vil prix pour que les propriétaires aient de l'argent à faire gagner à personne. Or les hommes *possédans bras* courent après les salaires comme les hirondelles après les mouches.

mêmes

POUR LE BAS PEUPLE , &c. CH. VII. 65
 mêmes de quoi payer les ouvriers ?....
 Mais si au contraire vous assurez de l'ar-
 gent aux propriétaires par l'augmentation
 de leur revenu , vous ne faites que leur
 procurer le moyen de faire une plus grande
 dépense , & ils la feront ; (22) car le
 revenu n'est bon que pour en jouir , &
 l'on n'en peut jouir qu'au profit des au-
 tres hommes. Il s'en faut beaucoup , que
 la charge de consommateur soit aussi inu-
 tile qu'on le croirait au premier coup d'œil.
 Ce sont les consommateurs qui servent de
 chaîne à la société par le revenu qu'ils
 versent de toutes parts ; c'est par le se-
 cours de leur dépense que les hommes
 qui ne possèdent que leurs bras acquié-
 rent la faculté d'acheter du pain , de
 la viande , & des habits : par cette dé-
 pense le revenu de la Nation se divise
 de mille manières , de sorte qu'il n'en

(22) Il est incontestable que tout l'argent des revenus annuels d'une Nation se dépense annuellement par les propriétaires ; car un très-petit nombre d'entr'eux l'enferme , mais aucun ne l'emporte après sa mort.

E

66 OBJECTION, RÉPONS. AVANTAGE
 reste à chacun que sa consommation
 personnelle, (en quoi le riche diffère peu
 de celui dont il paye les travaux ou les
 services dans l'emploi de ses dépenses)
 ce qui fait à peu près en réalité le partage
 que nous avons fait ailleurs en hypothèse
 en cherchant quelle était la quote-part
 d'un Citoyen (23).

Or , comme la liberté du Commerce
 extérieur des grains triplera au moins le
 revenu de la Nation , & ne pourra cepend-
 ant tripler avec la même rapidité le nom-

(23) Il n'y a que le calcul qui puisse faire compren-
 dre combien un écu de plus sur le prix du septier de bled,
 ferait circuler de centaines de millions dans le Royaume.

Il est aisé cependant de sentir au premier coup d'œil,
 que plus il y aura de revenu, plus il y aura de rétribution
 ou de salaire pour les différentes classes de citoyens ;
 plus il y aura de consommation & de débit pour toutes
 les différentes productions du territoire ; plus les ri-
 chesses & la circulation se multiplieront dans les Villes,
 par les dépenses des grands propriétaires qui y résident ;
 plus l'industrie, les Manufactures, le Commerce prof-
 péreront ; plus il y aura de travail & d'aisance pour l'ou-
 vrier journalier, & de secours pour l'infirme & l'indi-
 gent ; plus enfin il y aura de facilité pour le payement
 des créanciers & des rentiers.

POUR LE BAS PEUPLE, &c. CH. VII. 67
 bre des *partageans* ce revenu, il arrivera
 que la part de chacun sera plus forte ; ou
 en d'autres termes, que les propriétaires
 dépensant tout leur revenu, lequel sera
 triplé, & n'employant pas trois fois plus
 de gagistes, feront faire plus d'ouvrages ;
 ce qui assurera des salaires à tout le monde,
 & un plus fort salaire à chacun.

Alors quoique le pain soit un peu plus
 cher il sera infiniment plus à la portée
 des *pauvres gens* d'entre le peuple : parce
 que tout ce peuple aura de l'argent, vû
 qu'il aura des salaires & des salaires pro-
 portionnés au renchérissement de sa dé-
 pense. Et comme dans ce tems-là, il n'y
 aura plus de disette de revenus qui né-
 cessite la disette du travail, il fera peut-être
 possible de prendre un parti au sujet des
 mendians : chose très-difficile aujourd'hui,
 parce que les uns le font par libertinage,
 & les autres par une misère réelle & for-
 cée ; & l'une de ces deux espèces de
 pauvres est aussi respectable, que l'autre
 est répréhensible.

CHAPITRE VIII.

OBJECTION, Réponse. La liberté du Commerce des Grains occasionnera une diminution relative dans le prix des denrées, & notamment dans celui du pain.

Il y a des gens qui ne comptent point, mais qui parlent : comme le nombre en est assez considérable dans la Nation, voici un chapitre exprès pour eux.

Ces Messieurs pourraient faire des objections au sujet du chapitre précédent. Quel profit, nous diront-ils peut-être, quel profit retirera-t-on du renchérissement des bleds, si ce renchérissement augmente le prix des salaires, & par conséquent celui des autres productions ; & même les frais de la culture du bled, des vignes, &c. en un mot tous les travaux des hommes, puisque la nourriture des hommes aura haussé de prix ? Nous ne gagnerons rien à l'augmentation de nos revenus, parce que nos denrées

DANS LE PRIX DES DENR. CH. VIII. 69 prenant un accroissement proportionnel de valeur, tout reviendra au même.

Soit, je le veux bien pour un moment, car je n'aime pas la dispute. Mais voici un fait, c'est que, quand le bled ne vaut prix commun que onze livres le septier le Laboureur ne retire que ses frais, & ne peut payer aucun revenu. Il ne faut d'autre preuve de ce fait que la décision même du Laboureur : car, comme nous l'avons déjà dit plus d'une fois, il est juge souverain en cette partie, & pour avoir du revenu, il est indispensable qu'il veuille & qu'il puisse en payer.

Or, ceci posé, il s'enfuit du raisonnement de nos adversaires que jamais le Laboureur ne pourra payer de revenu, car si la valeur du bled augmente d'un fixième, les frais de culture, selon leur hypothèse, augmenteront aussi d'un fixième ; & l'accroissement de prix du bled ne lui fournira point d'excédent par-delà ses frais pour payer le fermage, les impôts, &c. Il lui ferait de même très-indifférent que la va-

70 OBJECT. RÉP. DIMINUTION RELAT.
 leur du bled baisse d'un fixième, d'un tiers,
 ou de moitié, car les frais de culture baif-
 sans à proportion, tout fera égal suivant
 leur systême, & il vaudrait autant pour le
 cultivateur que le bled ne fût pas plus
 cher que l'eau qui est pour le moins aussi
 précieuse; mais toujours point de revenu.
 Les Fermiers payent cependant un revenu
 aux Propriétaires en raison du prix des
 bleds, ou laissent les terres en friche (24).

*Mais, reprend-t-on, ce n'est pas cela,
 vous ne nous entendés pas, il s'agit des
 Propriétaires eux-mêmes, qui recevant plus
 de revenu & achetant tout plus cher, &
 donnant comme vous venés de le démontrer,*

(24) Comme personne ne veut affermer sa terre pour
 n'en recevoir aucune location, quand il ne se trouve
 plus de Fermiers qui veulent s'assujettir à payer un
 revenu, il n'y a plus de baux. Cependant la terre n'est
 pas encore abandonnée pour cela; le propriétaire aime
 mieux faire les avances, qu'il est forcé de prendre en
 plus grande partie sur le fond même, faute d'argent, ce
 qui établit ainsi la *petite culture*. Culture languissante &
 pauvre, qui peut subsister sans profit pour la Nation,
 tant qu'elle rend les frais.

DANS LE PRIX DES DENR. CH. VIII. 71
*de plus forts salaires aux ouvriers qu'ils
 employent, sont bornés à la même quan-
 tité d'ouvrages & d'achats, que s'ils
 avaient moins de revenu & tout à meilleur
 marché.*

Bien, nous y voilà; c'est-à-dire, que
 lorsque le bled sera à onze livres, &
 que les Propriétaires n'auront (d'après
 la décision du Laboureur) aucun re-
 venu, ils pourront, néanmoins em-
 ployer autant d'ouvriers & faire autant
 d'achats que si leurs terres leur donnaient
 du revenu. Car le raisonnement poussé
 jusques-là nous conduirait nécessairement
 & gradatim à cette conclusion ridicule.
 Encore le paradoxe doit-il s'étendre à
 tous ceux qui ont leur travail ou des den-
 rées de toute espèce à vendre, aux rentiers
 même; car quoique les Laboureurs ne
 pourraient payer aucun revenu au Roi
 ni aux Propriétaires des terres, le Roi &
 les Propriétaires pourraient payer aussi
 bien & faire les mêmes achats, le débit
 des denrées, les salaires & les arrérages

72 OBJECT RÉP. DIMINUTION RELAT²
des rentes (25) seraient également assurés.

Voilà une belle logique, & c'est ainsi que l'on s'enferme quand sur des matieres de calcul on veut décider & ne calculer point. J'espère que nos contradicteurs se dégouteront de cette méthode, & que ceux d'entre eux qui n'en sont pas incapables, compteront & reviendront à notre compte: dès qu'ils voudront réfléchir, ils sentiront une fois pour toutes que plus les bleds seront à haut prix, & plus les Laboureurs pourront payer des revenus;

(25) Les rentes seront établies sur les brouillards des rivières, dans tout pays où elles ne seront pas assurées par le revenu des biens-fonds. Ceux d'entre les Rentiers qui craignent d'acheter le bled plus cher, ne savent pas que la décadence des revenus & de l'impôt est une suite inévitable de la prohibition du commerce des Grains; que par cette décadence leurs rentes commencent déjà à envahir le revenu royal; que si le système prohibitif continuait, les revenus diminueraient au point de ne pouvoir suffire à les payer. Ce qui, malgré toute la droiture du Gouvernement, forcerait l'Etat à une banqueroute aussi désespérante pour un Prince équitable & bon, que désastreuse pour ceux qui s'y trouveraient compris.

DANS LE PRIX DES DENR. CH. VIII. 73

que plus le territoire donnera de revenu, & que plus la Nation sera riche, plus le Roi & les Propriétaires pourront dépenser au profit de tous; ils verront que tous les Cultivateurs vivant sur les *reprises* du Laboureur, ne pourront jamais endurer la disette tant que ces *reprises* seront assurées; ils s'apercevront en même tems que tout le reste de la société partage le revenu; puisque tous les hommes qui composent ce reste sont ou Propriétaires possédans revenu, ou Ecclésiastiques vivant sur la dixme qui doit être une *portion du revenu*, ou Gagistes de l'Etat subsistant par des honoraires que fournit l'impôt *autre part du revenu*, ou Artistes & Commerçans dont les salaires & les gains qui les font vivre sont établis sur la *dépense du revenu* faite par les Ecclésiastiques, les Employés du Gouvernement & les Propriétaires; ils reconnaîtront que le prix du pain étant augmenté d'un sixième, tandis que la richesse publique & toutes fortunes particulieres ont triplé, cette

74 OBJECT. RÉP. DIMINUTION RELAT.
 augmentation qui les éffraye devient une diminution relative très-considérable, & qui produit pour le peuple le même effet que si le pain était réellement baissé des deux tiers, toutes autres choses subsistant dans l'état actuel; ils n'auront pas de peine à concevoir que si la quote-part de chaque pere de famille est l'un portant l'autre vingt sols par jour, quand le septier de bled se vend 15 livres, & que le pain par conséquent doit valoir 18 deniers ou six liards la livre lorsque le septier de bled se vendra 18 livres, & par conséquent la livre de pain 21 deniers ou 7 liards, (26) & que ce même pere de famille

(26) Le son paye au moins la mouture du bled; la septier de Paris rend 180 liv. pesant de farine blutée, qui font 220 livres de pain; l'usage est de faire trois fournées de suite; chacune contient environ 110 pains de quatre livres, produit de deux septiers; les frais de façon & cuisson pour ces six septiers en trois fournées, font de 8 liv. 3 s. comptés 9 liv. & c'est donner du large, cela fera 1 liv. 10 sols par septier. Si l'on veut donc sçavoir quelle doit être la valeur du septier de bled relativement à celle de la livre de pain, il faut multiplier le prix de

DANS LE PRIX DES DENR. CH. VIII. 75
 aura 3 livres par jour, (ou telle autre augmentation de salaire qui fera toujours en raison composée du renchérissement des dépenses & de l'augmentation des revenus.) Il ne lui prendra nulle envie de se plaindre; & ce peuple dont on paraît aujourd'hui vouloir embrasser la cause, fera très-content de son sort devenu réellement trois fois plus heureux.

celle-ci par 220, puis ôter 1 liv. 10 sols du produit de la multiplication, le reste fera la valeur du septier, prix commun du marché, & vice versa.



CHAPITRE IX.

AUTRE Objection, Réponse. *L'accroissement de la population, sera encore une conséquence de la liberté de l'exportation & de l'importation des Grains.*

L Es Contradicteurs nous attaqueront peut-être encore : *Vous ne réfléchissez point, diront-ils, vous nous parlez sans cesse d'accroissement de revenu, & puis d'accroissement de reproduction ; si l'on vous écoutoit, nous regorgerions bien-tôt de denrées de notre crû, & nous reviendrions au cas que vous avez appelé la misère de l'abondance : nous ne trouverions point à débiter une si grande quantité de denrées, nous n'en pouvons vendre que tant en Espagne, tant en Italie, tant dans tel autre endroit ; vous en auriez beaucoup de superflues dont vous ne sçauriez absolument que faire : votre entreprise périrait faute de débit, vous auriez un grand fonds de boutique & point d'acheteurs, &c. &c. &c.*

ACCROISS. DE LA POPULAT. CH IX. 77
 Cette objection n'est point une chimère, elle se trouve dans des livres imprimés (27).

Je vais lui répondre par une histoire.
 » Je me promenais il y a quelque tems au
 » Palais Royal, avec un homme de beau-
 » coup d'esprit & de sens ; les moineaux
 » marchaient sur nos pas ; pourquoi, lui
 » dis-je, voyons nous ici une prodigieuse
 » quantité de ces petits oiseaux, tandis
 » que l'autre jour à la chasse nous avons
 » à peine rencontré deux ou trois ? Aux
 » champs ils sont libres en plein air, peu
 » incommodés, peu fréquentés des hu-
 » mains, pourquoi n'y sont-ils pas pro-
 » portionnellement beaucoup plus nombreux
 » que dans ce jardin, petit & renfermé,
 » où l'affluence du monde devrait les
 » effrayer & les faire fuir ? pourquoi ?.....
 » Pourquoi m'interrompit-t-il, regardez ;
 » en effet, il me fit voir vers le café un
 » homme qui leur jettait du pain : voici
 » la raison, ajouta-t-il, ces oiseaux trou-

(27) Voyez le Consolateur.

78 AUTRE OBJECTION, RÉPONSE!

» vent ici facilement & abondamment de
 » quoi vivre, ils s'y rassemblent & y mul-
 » tiplient; dans les bois où leur pâture en-
 » moins bonne & plus difficile à rencon-
 » trer, ils sont plus rares. Sçachés, mon
 » ami, & ne l'oubliez pas, que la mesure de
 » la subsistance fera toujours celle de la po-
 » pulation.

Reprenons un ton plus sérieux, la plai-
 fanterie indispensable contre de certaines
 façons de raisonner, n'est cependant
 point dans mon caractère; & je la hais
 surtout dans des sujets qui importent au
 bien de ma patrie, & plus encore au
 bonheur de l'humanité.

*Nous aurons, dit-on, des denrées de notre
 crû, fruits d'une reproduction trop abon-
 dante, & que nous ne pourrons vendre à
 l'Etranger; qu'en ferons nous? Des hom-
 mes. Apprenez, raisonneurs Citadins, ap-
 prenez que dans un Etat riche & qui a
 des revenus, les hommes se sèment dans
 les champs, se labourent & se herfent
 avec le bled qui doit les nourrir.*

La misère de l'abondance ne peut se faire

ACCROISS. DE LA POPULAT. CH. IX. 79
 sentir que dans les pays où les Proprié-
 taires n'ont point de revenu, ou n'en ont
 qu'un trop faible pour fournir des salaires
 suffisans à la classe ouvrière; ce qui force
 chacun à resserrer sa consommation, au
 détriment de l'agriculture qui ne débi-
 tant pas ses produits est obligée de diminuer
 un revenu déjà trop médiocre, & qui par
 la continuation de cette triste manœuvre
 court à son anéantissement total.

Mais quand l'abondance est née de
 l'aisance universelle, & des reversemens
 considérables que la classe productive a
 reçu par les dépenses de la Société, il n'est
 jamais à craindre qu'elle soit trop grande;
 il arrive de tous côtés des hommes qui
 viennent chercher des salaires & de l'ai-
 sance; l'aisance fait naître de nouveaux
 consommateurs qui contribuent à soutenir
 le bon prix de la denrée, assurent, par-là
 même, les revenus qui les mettent dans
 le cas de la payer. (28)

(28) L'Agriculture est sur terre l'*alpha* & l'*omega*, le commencement & la fin de toute richesse; il n'y a rien

80 AUTRE OBJECTION, RÉPONSE.

Lorsque le Laboureur ne retire que ses frais, il est clair que personne n'ayant de revenu pour payer sa denrée, la reproduction de la terre ne peut nourrir que lui & ses *compagnons Agriculteurs* qui font partie de ses frais : dès que la valeur vénale de la denrée lui donne le moyen de faire un petit revenu capable de fournir à la subsistance d'un seul Propriétaire, tout d'un coup l'argent de ce revenu qui ne paraît suffisant que pour un seul homme, (étant dépensé par cet homme, qui ne peut ni le manger ni s'en habiller en nature,) en fait vivre deux ; sçavoir le Propriétaire, & un de ces Travailleurs que j'ai appelé les *hommes possédans bras*, lequel a été employé pour la fabrication,

qui n'en vienne, & rien qui n'y retourne par un circuit plus ou moins long ; de sorte que la consommation du revenu qu'elle fournit sert à la soutenir.

Les Egyptiens, peuple cultivateur & ingénieux, représentaient la Divinité par l'image d'un serpent, qui mangeant le bout de sa queue formait un cercle. Ils avaient raison, c'était la peindre par l'Agriculture qui est le premier de ses bienfaits,

le

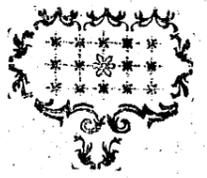
ACCROISS. DE LA POPULAT. CH. IX. 81
le transport, la revente & des vêtemens & ustenciles consommés par le Propriétaire. (29) Mais si le revenu augmente, la dépense du Propriétaire devient plus forte, le prix des salaires plus haut, d'où suit une aisance universelle, c'est-à-dire, une consommation généralement plus considérable; cette consommation comme tout le monde sçait, (& comme nous l'avons observé plus d'une fois) cette consommation a deux branches; l'une alimentaire, & celle-la nécessite l'accroissement de l'agriculture, auquel est alors attaché celui du revenu; l'autre *vestiaire* & de commodité, & celle-ci employant plus de bras, lesquels sont tous payés par le moyen du revenu, entraîne un accroissement de population qui entretient celui

(29) Quand je dis, & un *Travailleur*, les gens de bon sens comprennent bien que je n'ai pas intention de dire que ce Propriétaire n'a fait travailler qu'un seul homme, & l'a occupé entièrement; mais je prends la chose dans le résultat: en effet, que je fournisse à vingt hommes, à chacun un vingtième de sa dépense, ou à un seul homme toute sa dépense, cela revient au même.

F

82 AUTRE OBJECTION, RÉPONSE.
de la culture & le débit de la denrée.

O hommes ! ô Français ! ne vous inquiétez point de sçavoir qui mangera vos bleds quand vous serez devenus riches ; ce sera vous , ce seront vos voisins , vos neveux , vos enfans ; vos enfans que vous ne refuserez plus à la nature , & que vous offrirez à la Patrie , quand elle pourra leur faire un sort ; vos enfans , que vous n'immolerez plus avant leur naissance à l'ennui de votre misère & à la crainte de la leur.



OPINION PASSÉE SOUS SILENCE. &c. 83

CHAPITRE X.

OPINION passée sous silence. Avantage de la liberté de l'Exportation & de l'Importation des Grains , relativement à notre Commerce extérieur.

Nous avons répondu , presque malgré nous , aux principales objections qui se font rencontrées dans notre chemin ; mais nous n'avons nulle envie de ressembler à ce Voyageur qui avait entrepris de tuer toutes les grenouilles qui l'étourdisaient en passant. Nous épargnerons donc à nos Lecteurs l'ennui de voir prolonger ces discussions , où le triomphe trop facile ne laisse pas même le plaisir du combat. C'est pourquoi nous passerons sous silence l'opinion de ceux qui voudraient que l'on accordât des permissions passagères , ou particulières à de certaines Provinces dans les années abondantes ; & que l'on retirât ces permissions dans les tems de stérilité. Comme si la balance des

84 OPINION PASSÉE SOUS SILENCE.
 récoltes pouvait être entre les mains du
 Gouvernement, qui lui-même ne peut
 voir les récoltes que par les yeux d'au-
 trui; comme si une permission passagère
 pouvait jamais être donnée à tems, vû
 que, quand la nécessité de la donner se
 fait sentir à ceux qui en ont le pouvoir,
 le mal est fait & sans remède; comme si
 une permission passagère avait la moindre
 analogie avec un commerce libre; comme
 si une permission passagère pouvait pro-
 curer la participation au *prix commun du*
marché général; comme si les *Blâtiens* de
 l'Europe ôsaient s'hazarder sur une per-
 mission passagère & révocable, qui peut
 tout-à-coup arrêter leur fortune entre deux
 guichets; comme si une permission pas-
 sagère n'était pas le meilleur moyen pos-
 sible pour éffruiter le Royaume à très-bas
 prix & sans retour; comme si une per-
 mission passagère n'était pas destructive
 de l'envie de faire des magasins, de la
 liberté du débit desquels rien ne répond;
 comme s'il fallait fermer la porte aux

AVANTAGES DE LA LIB. &c. CH. X. 85
 secours des Étrangers précisément lors-
 qu'on en a besoin; comme si les Étran-
 gers pouvaient être d'humeur à envoyer
 leurs bleds dans un pays d'où ils ne fe-
 raient plus les maîtres de les retirer en cas
 que le débit n'en ait pas eu lieu; comme
 si la permission générale & irrévocable
 d'exporter pouvait jamais être dangereuse;
 comme s'il était à craindre que les autres
 peuples viennent acheter notre bled quand
 nous en manquons, c'est-à-dire, quand
 il est plus cher chez nous que chez eux;
 comme si le projet de nous affamer, dont
 on a bercé des têtes frivoles, pouvait être
 formé de concert par tous les peuples de
 l'Europe à la fois; comme si toutes les au-
 tres Nations *Granicoles*, nos concurrentes
 qui n'ont point de revenus sans le débit
 de leurs grains, n'étaient pas bien plus
 pressées de les vendre que d'acheter ceux
 d'autrui; comme si une somme de plus
 de 700 millions qu'il faudrait pour cela,
 se trouvait facilement dans la poche de
 quelques Négocians; comme si dans le

86 OPINION PASSEE SOUS SILENCE.

cas où il se rencontrerait un peuple assez peu sensé pour tenter cette ridicule & dangereuse entreprise, il ne serait pas bien-tôt obligé de nous revendre nos propres grains à perte, vû que nous n'en aurions que faire, & serions secourus par toutes les Nations; comme si nos grains en changeant de Propriétaires changeaient de lieu, & comme si les magasins ne s'en feraient pas chez nous-mêmes; enfin, comme si celui qui achètera nos bleds dix-huit francs le septier, & fera tripler nos revenus, n'était pas notre meilleur ami, quelque fût son nom, Pierre ou Jean, Etranger ou Regnicole, Anglais, Hollandais, Français, Turc ou Chinois, si l'on veut (30).

(30) Il est difficile de ne pas rire, quand on écoute les propos sérieux que débitent un millier de trembleurs; qui après avoir entendu toutes vos raisons, reviennent encore à dire, *ouïi... mais... si les Etrangers, & les riches vont tout enlever, ils revendront au prix qui leur plaira: le bled renchérra par-tout, & la disette...* Eh, qu'ils enlèvent! que le bled renchérrisse! croyez-vous qu'avec la con-

AVANTAGES DE LA LIB. &c. CH. X. 87

Négligeant donc cette opinion, & toutes les objections à qui elle a pu servir de fondement; nous passerons à l'examen des avantages que notre Commerce extérieur trouvera dans la liberté de l'exportation & de l'importation de nos Grains.

J'y en remarque trois au premier coup d'œil.

Le premier tient à la nature de la chose; c'est le bénéfice que nous trouverons à vendre à l'Etranger les denrées de notre crû, par préférence à nos marchandises de main-d'œuvre.

En effet personne ne contestera, sans doute, que le Commerce le plus propre

currence de tous les Vendeurs de Grains de l'Europe, leurs manœuvres puissent jamais faire monter le bled jusqu'à 45 liv. le septier? *Oh non...* Eh bien, tranquillisez-vous; car comme vous achetez aujourd'hui le septier 15 liv. ... avec le revenu que vous avez dans le temps de liberté que triplera vos revenus (ce dont vous ne disconviez plus, si vous avez compté), tant que vous consommateur ne payerez pas le bled 45 liv. le septier, il y aura du bénéfice pour vous, & une diminution relative dans le prix du pain.

Fiv

§ 8 COMMERCE DES GRAINS,
à enrichir la Nation ne soit celui qui sera le plus considérable, qui à sommes égales donnera le plus grand *produit net*, & dont le débit sera le plus assuré. Toutes ces conditions se rencontrent dans le Commerce des Grains.

1°. Ce Commerce sera le plus considérable de tous ceux que nous pouvons faire; car on convient généralement que nous pouvons entrer, l'un portant l'autre, pour deux à trois millions de septiers par an, dans la vente de grains qui se fait en Europe. Comptons deux millions & demi, ces deux millions & demi de septiers à 18 livres chacun (comme ce sera le prix de liberté) vaudront quarante-cinq millions de livres; & je demande quelle est la Manufacture qui exporte pour une pareille somme? (31)

(31) Nous sentons combien le petit objet dont nous parlons ici est peu intéressant, en comparaison des grands avantages que procurera la pleine liberté du Commerce extérieur, en assurant à nos Grains le prix constant qui a cours entre les Nations commer-

LE PLUS GRAND DE TOUS. CH. X. 89

2°. De ces 45 millions, il y en aura au moins 14 millions en *produit net* ou *revenu annuel*; (comme on le voit par la table du Chapitre II) & je demande encore quelle est la Manufacture, qui en défalquant la somme qui doit rembourser les avances de la matière première; plus, en soustrayant tous les salaires d'ouvriers, & les dépenses de bâtimens, instrumens, outils, &c. donne tous les ans 14 millions de bénéfice aux Entrepreneurs?

merçantes; & nous n'aurions pas relevé une chose d'une si faible conséquence, si l'on ne nous avait longtemps entretenu avec une emphase insidieuse d'autres bagatelles d'une bien moindre conséquence encore.

Savary, ce Mercier célèbre, qu'on appelait jadis un Négociant, qui ôta fait faire imprimer sans rougir que *la Manufacture la plus noble était celle des étoffes d'or & d'argent*, qui l'avait persuadé à son siècle, & presque à notre, Savary rapporte qu'il se fabrique à Lyon pour 17 millions d'étoffes, y compris le bénéfice des Marchands Revendeurs. Il dit que pour faire ces étoffes, on employe environ onze millions de matières premières (tant soye, qu'or & argent) tirées de l'étranger; & que quand le Commerce fleurit, les Étrangers achètent environ le tiers de ces étoffes.

90 COMMERCE DES GRAINS,

3°. De ces 14 millions de *produit net*, le Roi en recevra tous les ans 4 millions directement, pour sa portion dans le revenu; & je demande encore quelle est la Manufacture qui rapporte 4 millions clairs & nets au Trésor Royal tous les ans?

4°. Le débit de nos Grains est inmanquable, parce qu'il a pour bête la nécessité de manger à laquelle tous les hommes de l'Univers sont assujettis, & pour conservatrice la fertilité de notre terroir que personne ne peut nous enlever; & je demande encore si nous sommes certains que les Nations étrangères conserveront aussi longtemps le goût de nos étoffes, de nos babioles & de nos colifichets, que l'appétit qui leur suffit pour consommer nos denrées alimentaires? je demande si nous pouvons répondre de la constance de nos Artistes à demeurer parmi nous, comme de l'immobilité de nos champs? Et pendant que je faisais cette question, l'expérience voyait la

LE PLUS GRAND DE TOUS. CH. X. 91
Grande-Bretagne en possession de l'acier & des cristaux que nous fournissons à l'Europe dans le siècle dernier, & Berlin faisant des Etoffes de soye capables de le disputer à Lyon.

Passons au second avantage que notre Commerce extérieur trouvera dans la liberté absolue de celui des Grains,



CHAPITRE XI.

LA liberté extérieure du Commerce des Grains , nous donnera le moyen de multiplier nos achats à l'Etranger.

Nous avons dit ailleurs, nous avons dit plus haut, & nous le répéterons sans cesse, parce que les vrais principes du Commerce sont bons à rappeler dans ce siècle-ci, que tout négoce supposait équilibre, balance de ventes & d'achats; que ceux qui voulaient vendre & ne point acheter, n'y entendaient rien; & que très-heureusement pour eux la chose était impossible, car sans cela ils se ruineraient en voulant ruiner les autres.

Nous disons, par une conséquence du même principe, qu'il est très-avantageux d'acheter beaucoup à l'Etranger, parce que c'est le moyen de s'enrichir en l'enrichissant. Tout ce que l'on vend consiste en denrées ou marchandises qui seraient

MULTIPL. NOS ACHATS, &c. CH. XI. 93
superflues si l'on n'en faisait cet usage, & qui nous procurent le moyen d'acheter d'autres choses qui satisfont à nos besoins réels ou de commodité. Or pour avoir la faculté de nous pourvoir d'une grande quantité de choses, il faut ou que nous en ayons beaucoup à vendre, ou que les nôtres ayent beaucoup de valeur, le plus haut degré de valeur possible; & c'est encore une des conditions de la liberté du Commerce des Grains: il augmentera le prix des nôtres, c'est-à-dire, qu'il nous donnera le moyen d'avoir, avec une quantité égale de grains, un plus grand nombre de choses à notre utilité ou fantaisie. Pour me servir d'un exemple connu, (32) je suppose que nous achetions aux Hollandais une mesure de poivre du prix de vingt livres, il nous faudra, pour payer ce poivre, la valeur de deux septiers de bled, si notre bled ne se vend que 10 liv. le septier; mais si nous pouvions faire

(32) Voyez la Philosophie Rurale.

94 LA LIB. MULTIPLIE, &c. CH. XI.
 monter notre grain jusqu'à 20 livres, alors
 il ne nous faudrait plus que la valeur
 d'un septier pour acheter la même quan-
 tité de poivre. Il y a donc un grand
 avantage de notre côté dans l'accroisse-
 ment du prix de notre denrée, fans que
 pour cela il y ait de la perte du côté de
 l'étranger qui reçoit la même valeur de
 sa marchandise.



CHAPITRE XII.

*AUTRE avantage dans la liberté du Com-
 merce extérieur des Grains, lequel nous
 devons à la position de notre pays.*

LA Société royale d'Agriculture de
 Bretagne a supérieurement développé
 cet avantage dans ses Mémoires de l'an-
 née 1759 & 1760 : nous ne présenterons
 ici qu'un extrait de sa démonstration.

Les Pays du Nord sont le principal
 grenier de l'Europe ; c'est-là que nous
 prenons nos grains quand nous nous trou-
 vons dans des années de disette ; c'est-là
 que les Hollandais puisent les leurs, qu'ils
 réexportent ensuite en Espagne, en Por-
 tugal & en Italie. Aucun Pays n'est placé
 plus avantageusement pour fournir ces
 trois Etats que la France, les mers du Nord
 n'étant pas libres, & celles de Hollande
 très-dangereuses dans de certains tems
 de l'année : il est donc plus que vrai-
 semblable que si nous avons la liberté

96 AUTRE AVANTAGE DANS LA LIBERTÉ
de l'exportation & de l'importation, les
Peuples du Nord avec qui nous faisons un
grand commerce en vins & eaux-de-vie,
fréteraient en retour nos vaisseaux en
grains; & feraient leurs magasins chez
nous, pour être plus à portée de faire
transporter au premier signal de besoin,
dans le Pays où il se ferait sentir. D'un
côté nous gagnerions à cette opération
(nécessaire & commode aux Propriétaires
de la denrée) les frais de magasinage,
de remuage, & partie de ceux de trans-
port, ce qui ferait un bénéfice réel &
considérable, sinon pour notre Commerce,
du moins pour nos Commerçans; (33) &

(33) On a trop long-tems confondu l'intérêt du Com-
merce d'une Nation avec celui des Commerçans de la
même Nation; un Commerçant est par lui-même un
homme fort utile, mais c'est un homme indépendant,
libre, & qui n'appartient à aucun pays; qui ne
procure par son séjour dans un état agricole d'autre pro-
fit à cet Etat que celui de la consommation; profit illu-
soire; car en supposant la liberté du Commerce, il eût
fait la même consommation au profit de l'état agricole
hors de son territoire comme dessus. Il faut donc se dé-
de

DU COMMERCE EXTÉR. & C. CH. XII 97
de l'autre côté nous aurions une ressource
de plus en cas de disette; parce que du
moment où le débit ferait avantageux
chez nous, les *Dépoteurs* s'empresse-
raient de nous vendre avec d'autant plus
de plaisir, qu'ils y gagneraient les frais
d'un nouveau transport. Ce dernier avan-
tage ne mérite pas une grande considé-
ration, car il n'est nullement vraisem-
blable qu'une nation *Granicole* puisse ja-
mais en avoir besoin. La liberté du Com-
merce qui donnant à nos Grains le *prix*
commun du Marché général, assurerait aux
Propriétaires des revenus, & aux La-
boueurs la rentrée de leurs avances,
préviendrait à jamais la disette. Toutes

shabiter du préjugé en faveur des Commerçans *Regni-
coles*, ou soi-disant tels. Chacun le sent par soi-même,
le meilleur Commerçant pour notre avantage sera tou-
jours celui qui vendra le meilleur marché, & qui aché-
tera le plus cher. Or nous ne pouvons trouver ce Com-
merçant que dans la concurrence libre & entière de tous
les Peuples de l'Univers. Un Négociant *regnicole* fa-
vorisé (préférablement à l'Etranger) n'est autre chose
qu'un monopoleur autorisé.

98 AUTRE AVANTAGE &c. CH. XII.
nos terres seraient cultivées, toutes le
seraient avec les dépenses convenables,
& alors une mauvaise récolte chez nous
serait une espèce de miracle.



CONCLUSION, CHAP. XIII. 99

CHAPITRE XIII.

CONCLUSION.

QUE l'on contredise, ou que l'on
approuve; que des Adversaires
s'élèvent & repliquent, ou que tout garde
un profond silence; il n'en sera pas moins
vrai que, puisque la liberté de l'exportation
& de l'importation de Grains fournira
aussi une grande matière à ce commerce
d'entrepôt dont nous avons jadis été si
jaloux, puisqu'elle nous donnera le moyen
de multiplier nos achats à l'Etranger,
puisque elle établira chez nous le plus
avantageux des Commerces, puisqu'elle
amènera une diminution relative à nos
facultés dans le prix des denrées, puis-
qu'elle nous répondra de ne jamais man-
ger le pain plus cher que les autres Na-
tions, puisqu'elle assurera de l'ouvrage à
tous ceux qui n'en ont point, puisqu'elle
augmentera les salaires du pauvre peuple,
puisque elle procurera par-tout l'accroisse-

100 CONCLUSION,
 ment de l'Agriculture & l'abondance qui
 en est la suite, puisqu'elle triplera tous
 les revenus, la puissance de l'Etat & l'ai-
 sance des Particuliers; il n'en sera pas
 moins vrai, dis-je, que cette liberté gé-
 nérale, absolue & irrévocable, sera tou-
 jours le premier pas de toute adminis-
 tration prospère; & qu'en elle consiste
 principalement le système régénérateur,
 la vraie *richesse de l'Etat*, la grande & la
 belle opération de finance.

La liberté du Commerce des Grains
 nous assurera la participation *au prix com-
 mun du marché général*, c'est-à-dire, à
 un prix constamment avantageux; par elle
 nous traiterons en frères tous les autres
 peuples, & nous partagerons leurs biens;
 par elle la richesse qui naîtra des mains
 des Fermiers viendra se répandre sur la
 Société, tous les produits s'accroîtront
 rapidement, tout le monde en partagera
 le bénéfice; les revenus de l'Etat s'aug-
 menteront de jour en jour, & ils ne
 craindront plus de dessécher leur source;

CHAPITRE XIII. 101

le Commerce multipliera tous les rap-
 ports, parce qu'alors seulement il com-
 mencera à exister dans ses véritables
 proportions: la *Classe* industrielle ou *sté-
 rile* aura un fond d'avances renaissantes
 (31) & assurées, parce qu'alors elles ne
 feront plus composées des débris de leur
 origine; tous ces effets naturels de la li-
 berté n'ont point échappé à la bonté du
 Prince, à ses lumières & à celles de ses
 Ministres: c'est à ces avantages frappans
 que nous devons l'utile Déclaration en-
 registrée dans toutes les Cours Souve-
 raines pour permettre la liberté du Com-
 merce intérieur; Déclaration d'autant plus
 précieuse à nos yeux qu'elle était devenue
 indispensable, & qu'en nous assurant un bien
 réel, elle est en quelque façon l'annonce
 d'un bien infiniment plus grand, sur lequel
 nous comptons, que nous ôsons espérer de
 notre amour pour le Roi, & plus encore
 de sa tendresse pour nous.

(31) Voyez le *Tableau économique & la Philosophie
 rurale.*

Il viendra un tems où la prohibition fera ensevelie sous les voiles de l'oubli; les siècles futurs auront peine à se persuader qu'il fut un Pays où des familles indigentes maudissaient les présens du Ciel, où les larmes du Laboureur se mêlaient à la pluie qui fertilisait ses champs; nos descendans rougiraient d'avouer nos erreurs qu'ils ne pourront comprendre, & démentiront l'Histoire par respect pour leurs Ayeux.



RESUMÉ.

COMME pour bien saisir une vérité, il faut l'envisager en raccourci & d'un coup d'œil, nous terminerons ce Mémoire par un Résumé de celles qui y sont contenues.

Il ne peut y avoir d'effet sans cause, & par conséquent de culture sans les dépenses nécessaires pour l'entretenir. De ces dépenses il y en a qu'il faut recommencer tous les ans; on les appelle *avances annuelles*. Les autres ne se font qu'une fois avant la première récolte; on les nomme *avances primitives*. Il faut que le Cultivateur en retire les intérêts, parce qu'elles sont déperissables, & encore parce que s'il ne retirait pas ces intérêts qui lui font un petit corps de réserve, il ne pourrait faire face aux conditions de son bail dans les mauvaises années. Les avances annuelles & les

CHAP. PREMIER.

intérêts des fonds dépensés avant la première récolte, sont donc ce qu'on appelle les *reprises* du Laboureur, & ce qui constitue les frais de la culture.

CHAP. II.

Si la récolte ne rendait au Laboureur que ses frais, il est clair que personne ne vivrait sur le bénéfice : or comme un Etat ne peut être composé simplement de Cultivateurs, & que ceux qui ne le sont point ne peuvent pas vivre sur les *reprises* du Laboureur, qui constituent les frais de la culture, à laquelle ils ne travaillent point; il faut nécessairement qu'il y ait un *produit net*, qui ne se doive à personne, & qui soit le patrimoine de la Société. Plus ce *produit net* qui se partage entre les Propriétaires des terres, l'Etat & les Décimateurs sera grand, & plus chacun vivra à l'aise, & pourra satisfaire à tous ses besoins. Il est sensible que ce *produit net* tient à la valeur de la récolte; car plus la récolte aura de valeur, plus les frais prélevés, le reste sera considérable. Une Table * qui n'est que l'expression historique du fait, montre

* Voyez cette table pag. 13.

quelles sont les proportions diverses du *produit net* ou *revenu aux reprises*, suivant les différens prix des bleds; on y voit que lorsque le septier de bled, mesure de Paris, ne vaut que 12 liv. une charrue montée selon la plus grande & la plus forte culture, ne peut rapporter que 272 liv. de revenu; que lorsque le bled vaut 15 liv. le septier, la même charrue donne un revenu de 913 liv. & un de 1,500 liv. quand le bled vaut 18 liv. &c.

CHAP. III.

Il y a deux observations à faire sur cette Table; la première qu'elle est construite d'après le fait actuel, c'est-à-dire dans la supposition de l'existence des charges indirectes que supportent les avances de la culture & qui retombent au double sur le revenu; sans cette considération la Table présenterait un rapport bien plus avantageux, & à 18 liv. le septier, le *revenu* serait 2,000 liv. & non pas 1,500 liv.

La deuxième observation est qu'il s'agit dans cette Table du *prix commun du Vendeur* des grains, qui dans un pays

de liberté diffère très-peu de celui des marchés, parce qu'il est peu sujet à variation; mais dans un pays qui prétend ne commercer qu'avec lui-même, les variations sont telles que le Laboureur ayant dans les années abondantes débité un grand nombre de septiers à très-bon marché, & dans les années de disette un petit nombre de septiers fort cher; il a vendu la totalité de ses grains à un *prix commun* fort au-dessous de celui de l'Acheteur consommateur, qui a tous les ans mangé un nombre égal de septiers, tantôt chers, & tantôt à bon marché.

Un calcul connu, (mais que le changement des choses oblige de faire sur des données différentes de celles qui ont déjà été offertes au Public) prouve que dans un pays de prohibition, où le bled vaudrait, *prix commun*, 15 liv. le septier pour les Consommateurs, il ne serait vendu que 13 liv. 10 s. par les Laboureurs.

En prenant cette supposition de 13 liv. 10 s. le septier, *prix commun du Vendeur*,

pour notre histoire, ce qui ferait la faire en beau, il s'ensuivrait que chez nous la reproduction totale d'une charrue dans la meilleure culture, vaudrait 3,600 liv. dont 600 liv. de *produit net* ou revenu. La dixme qui se leve ordinairement au douzième, enleverait 300 liv. il resterait 300 liv. à partager entre le Propriétaire & l'impôt.

Notre situation présente ainsi statuée, il s'agit de sçavoir quelle différence y causera la liberté absolue & irrévocable du commerce extérieur des grains.

De la liberté générale & absolue du Commerce, il résulte un *prix commun* entre tous les peuples qui en jouissent. Ce *prix commun* est uniforme, sur-tout par rapport à une denrée comme le grain, que l'on cultive dans tous les pays, parce que la masse totale en est toujours à peu près la même, & que la récolte ne manque jamais par-tout & toujours quelque part, il arrive seulement que celui qui vend aujourd'hui achètera demain; uni-

CHAP.
IV.

forme encore, parce que les magasins, fruits de la liberté du Commerce, empêchent toujours la disette, & égalisent le sort des bonnes & des mauvaises années.

Avant l'invention du système prohibitif, le septier de bled se donnait pour le tiers du marc d'argent, ou environ 18 liv. de notre monnoye.

Les Anglais le vendent actuellement près de 22 liv. prix commun dans les marchés de l'Europe; il y a donc lieu de croire, & de fortes raisons prouvent que notre concurrence ne peut pas faire baisser le *prix commun du marché général* au-dessous de 18 liv. c'est-à-dire que les plus grandes variations seraient chez nous de 16 à 20 liv. comme elles sont en Angleterre aujourd'hui de 20 à 24 liv. Un calcul fait voir que dans ce cas, le *prix commun du Vendeur* des grains, serait 17 liv. 12 s. & ne différerait que de 8 s. du *prix commun du marché général*, les baux & l'impôt territorial hausseraient de

droit, proportionnellement à l'accroissement du *produit net*, & l'on voit par la Table du Chapitre 2, que le *produit net* d'une charrue serait alors de 1,425 liv. qui n'est au plus aujourd'hui que de 600 liv.

Si l'admission du *prix commun du mar-*
ché général fait monter à 1,425 liv. le *produit net* d'une charrue, évalué à présent à 600 liv. cet effet répandu sur toutes les charrues du Royaume, qui donnent aujourd'hui un *produit net* d'environ 164 millions, sur lesquels le revenu du Roi ne pourrait être que de 47 millions au plus, & n'est dans le vrai que de 38 millions (parce que la dixme, qui, comme toute autre imposition, devrait être proportionnelle au revenu, ne l'est cependant pas, & emporte près d'un tiers du *produit net* au détriment du revenu Royal, & de celui des Propriétaires;) cet effet, dis-je, porterait sans aucun accroissement de culture le revenu de la nôtre en grains, à 389 millions 500

110 R E S U M É.

mille livres, & la quote-part de l'Etat deviendrait d'elle-même 111,000,000 liv. de revenu sur les grains seulement. Mais il y a encore autre chose à considérer; cet immense accroissement de produit net ne changera rien aux conventions déjà contractées, & les baux actuels subsisteront jusqu'à leur échéance; ces baux sont de 9 ans en France; il en finit donc une neuvième tous les ans; c'est-à-dire que durant la première année de liberté il rentrera aux Propriétaires & à l'impôt, un neuvième de l'accroissement du *produit net*; dans la seconde année deux neuvièmes, & ainsi jusqu'à la neuvième année, que toute l'augmentation du revenu sera passée en entier aux trois Propriétaires du revenu des biens-fonds; sçavoir le Possesseur même de la terre, l'Etat & les Décimateurs; on voit de-là que pendant le cours des baux les Cultivateurs ont partagé avec les Propriétaires l'accroissement du *produit net*. Mais ce bénéfice passé entre les mains des Agriculteurs, ne

R E S U M É. 111

sera nullement perdu pour la Nation; ils le reverseront sur la terre, par une augmentation de travaux & de dépenses qui multiplieront les salaires des ouvriers; ils étendront leurs entreprises, amélioreront leur culture & en tireront de nouveaux *produits nets*, dont la racine, c'est-à-dire les richesses mères & productives, n'existe pas même aujourd'hui.

* Un Tableau construit avec la plus grande attention, exprime la marche de cet accroissement de culture & de revenu. * Voyez ce tableau pag. 46. Ce Tableau, où tout est porté bas, est fait dans la supposition que la liberté du commerce extérieur des grains ne produira d'abord qu'environ la moitié du bien que l'on en espère, & qu'il faille six ans pour établir en France ce Commerce dans tous ses avantages.

On voit par ce Tableau qu'un revenu de 600 liv. faisant environ la 273 millième partie de la culture en grains du Royaume, évaluée aujourd'hui à 164 millions de *produit net*, étant au bout de 9 années,

CHAP. VI.

porté à 1,907 liv. le revenu total de cette même culture serait alors de 536 millions, dont le Roi jouissant des deux septièmes aurait tous les ans 153 millions à recevoir sur les seuls produits de la charrue.

Ce n'est pas là tout ; un accroissement de richesses nationales , ne faisant autre chose que fournir à chacun le moyen de faire une plus grande dépense , & de se pourvoir plus facilement de vin , de viande , de bois , &c. excitera une plus forte consommation de toutes ces denrées , d'où naîtra une augmentation de valeur vénale , parce qu'une marchandise renchérit toujours en raison de la quantité des Acheteurs , (1) mais une augmen-

(1) D'ailleurs on se conforme toujours dans l'emploi des terres sur le débit & le prix des productions ; on s'étend du côté de celles qui sont les plus profitables , on restreint la culture des autres , ce qui augmente leur prix ; ainsi la compensation des prix s'établit & se règle sur les productions du territoire , selon cet ordre naturel indiqué par l'intérêt même. La production la plus chère devient toujours la plus abondante ; cherté foitiation

tation de valeur vénale sur toutes ces denrées , ne produirait pas un effet différent de celui que nous venons d'en voir naître , par rapport aux grains ; toute culture a ses reprises ou frais indispensables , & son produit net ; en haussant le prix de la denrée , on augmente un peu les reprises , & beaucoup le produit net ; cela est général sur quoi que ce soit. On estime que le revenu de ces autres genres de biens , évalué aujourd'hui à 244 millions , serait au moins doublé par l'influence de la richesse , fruit de la liberté du commerce extérieur des grains. Les revenus de la Nation seraient donc en neuf ans montés à un milliard vingt-quatre millions , qui donneraient au Roi un revenu direct d'environ 300 millions , levés presque sans frais. Il est à remarquer que , comme on l'a déjà dit , tous

sonne. Le débit & le haut prix constant du bled procurés par la pleine liberté du Commerce , font donc des pré-servatifs assurés contre la disette.

ces calculs font , en supposant la continuité des charges indirectes , auxquelles la nécessité des circonstances a forcé le Gouvernement ; mais à mesure que les revenus directs augmenteraient , cette nécessité diminuerait ; ce qui donnerait matière à un tout autre calcul , dont le résultat serait environ 2 milliards de revenu pour la Nation , & plus de 500 millions pour le Roi.

Ces notions élémentaires suffisent pour faire concevoir les progrès rapides du rétablissement du Royaume , sous l'administration de M. de Sully.

CHAP. VII.

Mais disent les Contradicteurs , tous ces calculs ne sont fondés que sur le renchérissement du pain ; pour peu que le pain augmente le peuple ne pourra y atteindre , au lieu que la prohibition entretient l'abondance dans le Royaume , ce qui soutient le bas prix plus à la portée des pauvres gens.

Cette objection est composée de quatre faussetés.

1°. Nos calculs sont fondés autant sur le peu de variation du prix des bleds , que sur leur renchérissement , & la variation est telle aujourd'hui , qu'il y a 30 f. de perte pour les revenus de la Nation sur chaque septier de bled , sans aucun profit pour l'Acheteur consommateur.

2°. La prohibition n'est nullement propre à entretenir l'abondance dans le Royaume ; au contraire rien n'encourage une forte culture comme un bon débit , & l'Angleterre qui n'avait pas de récoltes suffisantes , avant qu'elle eut favorisé par des récompenses l'exportation des grains , en a de surabondantes aujourd'hui. Il est de la nature de la prohibition d'amener la disette , & c'est ce que l'on montre par l'exposition du fait.

3°. La prohibition n'entretient pas plus le bas prix qu'elle ne fait l'abondance ; la prohibition cause les variations excessives des prix , & les variations sont bien plus nuisibles à la subsistance des peuples que la cherté constante ; chacun arrangeant

à peu-près sa dépense sur son gain, si la valeur des denrées hausse tout à coup, les combinaisons des pauvres gens se trouvent anéanties, & il est alors de nécessité que la misère devienne générale; car dans les chertés subites & imprévues, (telles qu'elles le sont toutes dans un pays fermé par les prohibitions) il ne peut plus y avoir de proportion entre les salaires & les dépenses alimentaires des ouvriers.

4°. Que le bas prix soit plus à la portée des pauvres, cela est encore faux. Les pauvres comme les riches ne peuvent avoir aucune denrée sans l'acheter, ne peuvent acheter sans argent, ne peuvent avoir d'argent que par leur travail, (dont le salaire est toujours proportionné au prix des productions alimentaires,) & les Pauvres ne peuvent trouver de travail, si les Riches n'ont pas de revenus pour le payer; quand une Nation a de grands revenus, ils se répartissent proportionnellement aux différens états des Citoyens, parce que les Riches en jouissent, c'est-

à-dire, le dépensent; car le revenu n'est bon que pour en jouir: & un homme ne peut rien dépenser dans la Société qu'au profit des autres. Toute soustraction faite, il ne reste à l'homme le plus riche de ses immenses revenus, que sa consommation personnelle & la prérogative du choix selon ses goûts: en quoi il diffère peu de ceux dont il paye les travaux ou les services.

Il n'y a que le calcul qui puisse nous faire comprendre combien un écu de plus sur le prix du septier de bled ferait circuler de centaines de millions de plus dans le Royaume. Mais pour tous ceux qui sont capables de sentir & d'embrasser les calculs, il est clair, que plus il y aura de revenus, plus il y aura de rétributions & de salaires pour les différentes classes de Citoyens; plus il y aura de consommation & de débit pour toutes les différentes productions du territoire; plus les richesses & la circulation se multiplieront dans les Villes, par les dépenses des grands pro-

118 R E S U M É.

priétaires qui y résident; plus l'Industrie, les Manufactures, le Commerce prospéreront; plus il y aura de travail & d'aifance pour l'ouvrier journalier, & de secours pour l'infirme & l'indigent; plus il y aura de sûreté & de facilité pour les payemens des Créanciers & des Rentiers; ainsi quoi qu'alors le pain soit un peu plus cher, il fera infiniment plus à la portée du Peuple; car tout ce peuple aura de l'argent, parce qu'il aura un salaire proportionné au renchérissement de sa dépense.

CHAP.
VIII.

Il y a des gens qui ne comptent point, mais qui parlent. Ces gens diront peut-être, *quel profit peut-on retirer du renchérissement des bleds, si ce renchérissement augmente le prix des salaires & par conséquent celui de tous les travaux des hommes, les frais de culture même par le haussement du prix de la nourriture des Cultivateurs? Nous ne gagnerons rien à l'augmentation de nos revenus, parce que nos denrées prenant un accroissement proportionnel de valeur, tout reviendra au même.*

R E S U M É. 119

En accordant ce raisonnement, il faut convenir d'un fait; c'est que, lorsque le septier de bled ne vaut prix commun que onze livres, le Laboureur ne retire que ses frais, & ne peut payer aucun revenu. La preuve de ce fait est la décision même du Laboureur, car pour avoir du revenu, il faut qu'il veuille & puisse en payer. Il fuit de-là, que par le raisonnement des contradicteurs, jamais le Laboureur ne pourra payer de revenu; si le prix de ses denrées hausse d'un fixième, les frais de culture, selon cette hypothèse, augmenteront aussi d'un fixième: ainsi jamais d'excédent par de-là les frais pour payer le fermage & la taille; les Fermiers cependant payent des revenus à raison du prix des bleds, ou laissent les terres en friche (2).

Si l'on applique l'argument *aux Pro-*

(2) Ce qui réduit alors le Propriétaire à faire lui-même les avances, & qui établit ainsi la *petite culture*, qui peut subsister sans profit pour la Nation, tant qu'elle rend les frais.

priétaires eux-mêmes, qui recevant plus de revenu, & payant tout plus cher, sont bornés à la même quantité d'achats que dans le cas où ils auroient moins de revenu & tout à meilleur marché; la difficulté subsiste. Car en suivant le raisonnement, lorsque le septier de bled ne vaudra que onze livres, & que d'après la décision du Laboureur, le Roi ni les Propriétaires des terres, n'auront aucun revenu, ils pourront néanmoins payer aussi-bien, & faire les mêmes achats, le débit des denrées, les salaires, les arrérages des rentes seront également assurés. C'est ainsi que l'on s'enferme, quand sur des matières de calcul on veut décider, & ne point calculer; il est à croire que nos adversaires se dégoûteront de cette méthode; ceux qui n'en sont pas incapables compteront, & dès qu'ils voudront réfléchir, ils sentiront que plus les bleds seront à haut prix, & plus la Nation sera riche, & plus le Roi & les Propriétaires pourront dépenser au profit de tous. Ils verront que tous

les gens non Cultivateurs vivent sur le revenu; ils reconnaîtront que si ce revenu (qui comprend la richesse publique & toutes les fortunes particulières) est triplé, tandis que le prix du pain ne sera augmenté que d'un sixième, cette augmentation qui les effraye fera une diminution relative très-considérable. Ils concevront que si la quote-part d'un père de famille est l'un portant l'autre vingt sols par jour, quand le pain vaut 15 deniers, ou cinq liards la livre. Lorsque ce même père de famille payera le pain dix-huit deniers ou six liards, & qu'il recevra 3 liv. par jour, ou telle autre augmentation de salaire proportionnelle au renchérissement de sa dépense, & encore à l'augmentation des revenus, il n'aura garde de se plaindre.

D'autres gens se sont imaginés qu'il n'y avait pas de bon sens à compter sur un accroissement de reproduction & de revenu, *si l'on vous croyait, disent-ils, nous regorgerions bientôt de denrées de notre cru que nous ne saurions où vendre;*

CHAP.
IX.

nous n'en pouvons débiter que tant en Espagne, tant en Italie, tant dans tel autre endroit ; votre entreprise périra faute de débit, &c. &c. &c.

Cette objection, quoiqu'imprimée (3), n'en est pas plus solide. Quand on jette du pain dans un endroit, les moineaux s'y rassemblent ; les hommes courent après les falaires, comme les oiseaux après la pâture, & la mesure de la subsistance sera toujours celle de la population. Dans un Pays riche, & qui a des revenus, on ne peut jamais éprouver la misère de l'abondance, l'aïfance universelle y amène & y crée de nouveaux consommateurs, qui contribuent à entretenir le bon prix de la denrée, assurent par-là même le revenu qui les met dans le cas de la payer. Il ne faut donc pas s'inquiéter pour sçavoir qui mangera nos bleds, quand nous serons devenus riches ; ce sera nous, ce seront nos voisins, notre postérité, la leur.

(3) Dans le Consolateur.

Quoique nous ayons répondu aux principales objections qui se sont rencontrées dans notre chemin, notre intention n'est pas d'ennuyer toujours le Lecteur par ces discussions trop peu équivoques ; c'est pourquoi nous passerons sous silence l'opinion de ceux qui voudraient que l'on accordât des permissions passagères, ou particulières à de certaines Provinces pour exporter dans les années abondantes, & que l'on retirât ces permissions dans les tems de stérilité. Il est trop clair qu'une permission passagère accordée dans le tems de la non-valeur des Grains, ne prévient pas la perte que cause cette non-valeur ; le mal est déjà fait, & la permission n'y remédie pas ; car les Marchands de l'Europe n'osent se hasarder sur la foi d'une permission passagère, qui peut être révoquée le lendemain ; une telle permission ne peut donc pas nous faire participer au prix commun du marché général ; cette fausse & infidieuse ressource ne sert qu'à tromper l'attente du Laboureur. Il

est trop sensible encore qu'une permission générale, absolue & irrévocable doit toujours procurer les avantages que l'on en attend, & ne peut jamais être dangereuse; car les Etrangers ne viendront pas acheter nos Grains quand nous en manquons, c'est-à-dire, quand ils sont plus chers chez nous que chez eux, &c. &c.

Négligeant donc toutes les objections auxquelles cette opinion ridicule a pu servir de fondement; nous terminerons cet écrit par un examen des avantages que le commerce extérieur de la Nation trouvera dans la liberté de l'Exportation & de l'Importation des Grains. Il s'en présente trois au premier coup-d'œil.

Le premier est le bénéfice que nous trouverons à vendre à l'Etranger les denrées de notre crû, par préférence à nos marchandises de main-d'œuvre.

On convient généralement que nous pouvons entrer, l'un portant l'autre, pour deux à trois millions de septiers tous les ans dans la vente de Grains qui se fait

en Europe. Mettons deux millions & demi. Ces deux millions & demi à 18 liv. le septier (ainsi que ce sera le prix commun de liberté) vaudront 45 millions de livres, sur lesquels il y aura 14 millions au moins de *produit net annuel*, & 4 millions au Roi en impôt direct pour sa portion dans le revenu, & l'on demande quelle est la Manufacture qui exporte pour 45 millions tous les ans? Quelle est la Manufacture, qui, toutes avances de matières premières, tous salaires d'ouvriers, tous frais de bâtimens & machines déduits, donne annuellement 14 millions de bénéfice aux Entrepreneurs? Quelle est la Manufacture dont les exportations rapportent tous les ans 4 millions clairs & nets au Trésor Royal? On demande encore lequel des deux commerces est le moins précaire, & si nous pouvons garantir la constance de nos Artistes à demeurer chez nous comme l'immobilité de nos champs? Londres & Berlin ont fait la réponse.

CHAP.
XI.

Le second avantage pour notre commerce extérieur, est la faculté de multiplier nos achats à l'étranger : on ne peut acheter sans vendre , ni vendre sans acheter ; il faut nécessairement faire l'un jusqu'à la concurrence de l'autre ; mais si l'on vend des choses de peu de valeur , il en faudra donner beaucoup pour avoir celles que l'on désire. Si au contraire les choses que l'on vend ont une grande valeur , avec une moindre quantité de choses on fera un plus grand commerce ; car la Nation alors pourra augmenter le nombre de ses achats , sans multiplier celui de ses ventes. Le haussement du prix de nos denrées est donc un grand bénéfice pour nous , & ce bénéfice ne causera aucune perte à l'étranger , qui recevra toujours la même valeur des marchandises qu'il nous aura vendues.

CHAP.
XII.

Le troisième avantage , qui a déjà été développé dans les Mémoires de la Société Royale d'Agriculture de Bretagne , est dû à notre position qui nous met dans

le cas de servir d'entrepôt aux bleds du Nord pour le commerce d'Espagne & d'Italie : ce qui procurera à la Nation le profit des frais de garde & magasinage , & nous assurera une ressource de plus en cas de disette. Si tant est que la disette fût possible chez nous avec l'accroissement de notre Agriculture , & les magasins qui se formeront de toutes parts de notre propre denrée.

CHAP.
XIII.

On conclut que puisque la liberté du commerce extérieur des Grains triplera tous les revenus , la puissance de l'Etat , l'opulence des riches , les salaires des pauvres , puisqu'elle rendra la subsistance des Peuples plus aisée , puisqu'elle accroîtra l'Agriculture , la Population & le Commerce : c'est dans cette liberté indispensable que consiste principalement le système régénérateur , la vraie *Richesse de l'Etat* , la grande & la belle opération de Finances.

F I N.

AVERTISSEMENT.

DANS un Ouvrage tel que celui-ci, qui embrassant la totalité des choses, devait avoir une marche suivie & serrée, il n'était pas possible de discuter toutes les opinions. Il y a des gens trembleurs qui conviennent des avantages immenses du libre Commerce des Grains, mais qui cependant insinuent qu'il n'est pas encore tems de donner la liberté extérieure à ce Commerce, & qui se forgent & s'exagèrent des inconvéniens.

Un d'entr'eux a fait imprimer dans la Gazette du Commerce (1) une Lettre qui expose toutes ses inquiétudes; cette Lettre a déjà été réfutée par une autre dans la même Gazette (2) & comme on ne sçaurait donner trop de publicité aux questions intéressantes & patriotiques, il nous paraît convenable

(1) Voyez la Gazette du Commerce du 3 Mars 1764. N^o. 18. page 139.

(2) Voyez la même Gazette du 10 Mars, page 159.
de

AVERTISSEMENT. 129

de les joindre ici toutes deux, & même d'y ajouter quelques Réflexions. Non que la Réponse, très-bien faite, nous paraisse insuffisante, mais parce qu'il vaut bien mieux risquer de faire un Ouvrage inutile, que de laisser la moindre équivoque sur des vérités auxquelles la puissance de l'Etat, l'opulence & le bonheur de la Nation sont attachés.



L E T T R E

A l'Auteur de la Gazette du Commerce.

EXTRAIT de la Gazette du 3 Mars
1764.

De Paris le 22 Février 1764.

JE répons, Monsieur, à une Lettre insérée dans votre Gazette du Commerce, N^o. 6. 21 Janvier 1764, dans laquelle sont très-clairement déduits & même démontrés les avantages que produiroit à la France la libre exportation de ses grains à l'Etranger. L'Auteur, en bon Patriote & en homme éclairé, invite les Citoyens à donner leurs idées sur une question aussi importante; il permet même qu'on combatte son opinion, qu'on renverse son système, qu'on lui oppose des raisons, & c'est ce que je n'ai garde d'entreprendre, puisque je déclare ici que j'admets & suis prêt à signer ses principes, & toutes les conséquences qu'il en tire. Je suis donc convaincu comme lui; 1^o. *Que la libre exportation des grains dans l'intérieur du Royaume, est de droit naturel, qu'il est étonnant qu'on ne l'ait pas senti plutôt.* 2^o. *Que l'exportation des grains à l'Etranger, sera une source inépuisable de richesse & de force pour la France.* J'ajoute même qu'il n'est personne qui révoque

DE L'EXPORTATION. 131

en doute de pareilles vérités, & qu'il n'est aucune objection à leur opposer; mais ces vérités senties, démontrées, reconnues, tout est-il dit? Faut-il lever tout-à-l'heure toutes les écluses, procurer un écoulement libre & subit à nos grains? N'y a-t-il aucun ménagement, aucune précaution à prendre? Voilà pourtant la question sur laquelle personne ne s'exerce. Tout le monde appuye, développe & renchérit sur la démonstration des principes; peu de gens nous apprennent à employer ces mêmes principes; peu de gens aplaissent, ou vont au-devant des difficultés qui peuvent se trouver dans la libre exportation des grains. Je crois cependant qu'il y en a, & je vais proposer des doutes à cet égard. Je désire de tout mon cœur que l'Auteur de la Lettre déjà citée, les trouve faciles à résoudre, & veuille bien s'en donner la peine. Cela peut donner naissance à des dissertations dignes, Monsieur, d'être insérées dans votre Gazette.

1^o. Tout nouvel Etablissement, quoiqu'utile & avantageux, tout changement dans les usages accredités & dans la pratique d'une Nation, a nécessairement à luter contre les préjugés, l'habitude, la mauvaise foi, & une certaine timidité qui doit accompagner les pas chanceux de cette Nation, dans une carrière qu'elle ne connoît pas. Les abus mêmes avec lesquels nous sommes nés, sont chers des fots, & maintenus, pullulés par les méchans.

2^o. Le caractère d'une Nation doit être préliminairement consulté dans tout ce qu'on a à exiger d'elle; même pour son propre avantage.

3^o. C'est à de timides essais, à nombre de

132 LETTRE CONTRE LA LIBERTÉ
fautes préliminaires, à une longue possession, que les Anglois doivent les avantages résultans du libre transport de leurs grains dans tous les marchés de l'Europe. Adopter le même système, l'amener de loin, & petit à petit, c'est prudence; mais ambitionner de le porter tout d'un coup en France au point de perfection où nous le trouverons établi en Angleterre, c'est peut-être témérité. D'après l'exemple des Anglois, nous pourrions éviter de tomber dans les mêmes fautes qu'eux; mais nous en ferons d'autres personnelles & relatives à notre génie, à notre constitution: 50 à 60 ans d'avance, en fait de Police, de Commerce & d'Administration, font une prépondérance en faveur de celui qui jouit, très-nuisible à celui qui veut par imitation partager le bénéfice.

4°. Le Commerce en général ne sçauroit être libre dans une partie, & gêné dans l'autre. La liberté ne s'isole, ne se restreint point à un seul objet; elle régit sur tous, ou sur aucun; pourra-t-elle exister dans le Commerce des grains, à côté de la gêne, dans celui des autres denrées, & au milieu des entraves & des formalités qui dessèchent les diverses branches de notre Commerce. Tout se tient dans l'administration d'un Etat, il faut donc que tout y marche du même pas, qu'il n'y ait qu'un même esprit, que les principes soient généraux, & qu'avant d'établir une nouvelle forme, on ait tellement renversé l'ancienne, qu'il n'en subsiste rien, ni traces, ni agens.

5°. En Angleterre, la Nation entière veille à l'administration & à la police des grains. Chaque Particulier est éclairé sur ses propres inté-

êts, les identifie à l'intérêt général, & a droit de les réclamer collectivement contre la surprise, l'ignorance & les faux rapports. Il y a des loix fondamentales, à l'aide desquelles on élague les difficultés, bien loin de permettre que les difficultés étouffent les loix: un mal connu est aussitôt corrigé sans délai, sans opposition, l'immutabilité des principes & des systèmes y est maintenue; il n'y est pas continuellement nécessaire, pour opérer le bien public, d'un concours de volontés indépendantes, & en opposition les unes aux autres; biens & maux politiques, rien n'y est personnel aux Membres, tout appartient à la Société en général.

6°. A-t-on en France des tableaux fideles de la quantité de Terres labourables, & destinées à porter du bled, de la masse de leurs productions année commune, de celles que les semences employent, du nombre des bouches à nourrir, & en un mot de ce qu'exige la consommation générale? S'il est vrai que nos récoltes, une année dans l'autre, ne rapportent que pour dix-huit mois de subsistance à quinze millions d'individus, si les semences consomment la valeur de trois mois, nous n'avons à faire sortir par an que le superflu d'environ trois mois de nourriture.

7°. Le pain est de première nécessité en France, plus particulièrement qu'en Angleterre, parce qu'un même nombre de François en consomment journellement trois fois plus qu'un même nombre d'Anglois. Le besoin en est donc plus grand chez nous que chez eux, la privation de fait ou de supposition en seroit

134 LETTRE CONTRE LA LIBERTÉ plus affreuse, & les moyens de remédier à certe même disette, plus longs & plus chers. Il est impossible que l'exportation des grains n'en renchérisse le prix, ce sera même un des avantages du projet; mais cet avantage sera d'abord plus particulièrement & plus directement pour le Propriétaire des terres, que pour le manoeuvre & le journalier, qui ne haussera sa main d'œuvre que petit à petit, en raison du plus d'occupation qu'il trouvera, & de l'augmentation de la masse de l'argent que le Commerce attirera dans le Royaume. Mais ces deux heureux effets seront postérieurs à l'augmentation subite du prix des grains, dès la première année de leur exportation. Or c'est ici où il faut un peu calculer le caractère de notre Nation; elle est vive, pétulente, peu réfléchie, aisée à allarmer; que le pain renchérisse, & que les Marchands de bled ayent des magasins pleins & tout prêts à se vider pour l'Etranger; qu'une seule voix s'éleve indiscrettement, & crie: *Nous allons être affamés, tous nos bleds sortent, on travaille à nous ôter la subsistance;* qui est-ce qui me répondra que ce premier instant de la terreur publique n'armera pas le peuple, & ne le portera pas à aller follement mettre le feu aux magasins déjà remplis? Concluons.

CONCLUSION.

J'ai dit que la sortie de nos grains est avantageuse, de droit naturel & nécessaire, qu'elle étoit la source de la puissance & des richesses d'une Nation Agricole. Je le dis encore, & j'ajoute, sans croire cesser d'être d'accord avec

DE L'EXPORTATION. 135 moi-même, qu'il y a des inconvénients à prévenir, des tempéramens à garder, des mesures préliminaires & préparatoires à prendre: par exemple, je pense qu'il faut, avant tout, commencer par remettre de l'argent dans les Provinces, & des moyens parmi les Laboureurs. Je gémiss de voir tout l'argent se concentrer à Paris, y attirer les hommes & dévaster les campagnes. De dix-sept cens millions d'argent monnoyé qu'on peut compter en France, il y en a au moins 1200 à Paris, il en reste 5 circulant dans les Provinces, à partager entre le Commerce & l'Agriculture; cela peut-il être suffisant, la proportion y est-elle? Une juste répartition d'hommes, d'argent, de travail & d'industrie dans un Etat, fait sa force & son activité, puisque c'est le sang politique qui doit circuler également & conserver l'équilibre dans toutes les humeurs & les parties: un boufflement au contraire, un dépôt d'argent dans un Royaume, dans un canton, dans une Ville, ou chez un particulier, dessèche, mine, oblitère tous les lieux, tous les êtres voisins. Mais quels sont les moyens de faire refluer l'argent de Paris dans les Provinces? Ils sont très-simples, tout le monde les pense; je le dis: Il est abusif que le produit des plus grandes Terres, celui des Evêchés & Abbayes, les appointemens ou gages quelconques, le produit de certaines caisses fiscales, tous les fonds levés pour les chemins du Royaume, & ces sommes immenses destinées à l'usure ou consignées pour l'achat de cette foule de Charges & Offices continuellement en mouvance; il est contre la saine politique, dis-je, que cette énorme

136 LETTRE CONTRE LA LIBERTÉ

me masse d'argent s'apporte à Paris & s'y fixe. Si les grands Terriers, les Evêques, les Abbés, les Receveurs Généraux, &c. se tenoient chacun à leur poste, à leur détail, il en résulteroit d'abord du bon ordre, de l'édification, moins de cabales, d'intrigues, de manèges, de confusion, des mœurs, des connoissances, beaucoup plus de Citoyens, de bons maris, de bons peres, de bons maîtres, de fideles fujets; en un mot, & c'est ce dont il s'agit plus particulièrement ici, il en résulteroit de l'aifance pour nos pauvres Provinces, du travail pour le peuple, des secours pour les vaffaux malades ou indigens, du fumier pour les champs, & les récoltes doubleroit en raison de l'augmentation des bras & de l'argent. L'effet d'une aifance ainsi occasionnée dans nos campagnes, par les retours des deniers & du travail qui en est inféparable, seroit prompt, doux, naturel & général; celui que l'Auteur de la Lettre attend de la premiere vente de nos grains à l'Etranger, n'a pas, je crois, les mêmes caractères & a beaucoup plus d'inconvéniens.

2°. Qu'on nous donne du tems pour nous familiariser un peu avec la libre circulation de nos grains dans l'intérieur du Royaume. Nos organes font encore affaiflés, abrutis par l'ancienne gêne & le découragement. Lisez la Lettre écrite de Paris à l'Auteur de la Gazette, N°. 4. Janvier 1764, *sur l'impossibilité actuelle & absolument morale, d'attirer des bleds de Champagne & de Lorraine en Provence; &c.*(*) Les plus

(*) L'Ordinaire précédent prouve que ceci porte à faux.

DE L'EXPORTATION 137

faïnes nourritures furchargent toujours un estomac convalescent, notre vûe affoiblie soutient à peine la plus douce lumière. Allons pas à pas. Que le Laboureur & le Marchand apprennent à connoître la dépendance où ils doivent être l'un de l'autre, qu'ils s'exercent respectivement dans la spéculation du Commerce des grains de Province à Province; c'est-à-dire sur les moyens d'enmagasiner, de garder & de transporter les bleds par le plus court chemin, à moins de frais possibles; que les voitures & les canaux de communication s'établissent d'abord bien du centre aux extrémités; que le peuple s'accoutume à l'idée si effrayante & si souvent rejetée des magasins de bled; que quelque-tems de possession nous guérisse de la méfiance attachée à l'instabilité de nos Réglemens.

3°. Les capitaux & l'activité rendus à la terre, la circulation des grains bien établie de Province à Province dans l'intérieur du Royaume, le ressort de spéculation rendu à nos Marchands, à nos Laboureurs, par le libre Commerce intérieur, la masse des semences, & par conséquent des récoltes petit à petit augmentée, commençons alors par interdire toute entrée chez nous aux grains, aux farines étrangères, & ouvrons aux nôtres quelques-uns de nos Ports les plus à portée des peuples que nous voulons nourrir, soit qu'ils ayent réellement besoin, soit que par le meilleur marché nous voulions porter coup à leur Agriculture, ou à celle de leurs Fournisseurs.

4°. Le grand point est de diviser les opérations, & de mettre entre chacune d'elles assez

138 LETTRE CONTRE LA LIBERTÉ
 d'intervale , pour pouvoir en bien connoître
 tous les effets , les inconvéniens & les remé-
 des ; ce qui exige de la part du Gouvernement
 la plus grande suite , la plus constante attention.
 Car , à moins d'une correspondance fidelle ,
 d'une grande application , Paris ne peut guères
 être instruit des maux qui ravagent les Pro-
 vinces , que quand il n'est plus tems d'y remé-
 dier , & si par malheur , il venoit à se tromper
 sur les effets de la libre exportation de nos
 grains , & à lui attribuer le désordre ou la
 disette qui pourroit l'accompagner , cette res-
 source inépuisable pour la France , deviendroit
 en horreur à tout bon François , seroit bannie
 pour jamais , & nous rentrerions dans l'escla-
 vage & la barbarie de nos préjugés.

5°. Il ne faut pas tellement s'en fier à l'aug-
 mentation du prix du bled , au-dessus ou au
 niveau du taux fixé , pour croire que cette aug-
 mentation nous avertira exactement , à point
 nommé , de l'instant où il faudra arrêter la for-
 tie de nos grains , ou plutôt en attirer d'étran-
 gers. Le François occupé du seul moment pré-
 sent , s'affecte peu de l'avenir ; avide de jouir ,
 s'il trouve à se défaire de toute sa récolte , il
 le fera sans réserve , sans réflexion , & la di-
 sette fera déjà dans le Royaume , que le prix du
 bled l'indiquera à peine. Le besoin en bled des
 peuples de l'Europe , alternativement manquans
 de cette denrée , peut se calculer , il l'a même
 été , & la quantité n'en est pas énorme. Or ,
 plus l'excédent de nos consommations de cette
 denrée approchera de la somme desdits besoins
 de nos voisins , moins en y satisfaisant , (cause ,
 but & effet unique de l'exportation de nos

DE L'EXPORTATION. 139

grains) moins , dis-je , aurons nous à craindre
 pour nous-mêmes une disette occasionnée par
 leur sortie ; puisque la demande n'en fera guè-
 res plus forte que notre superflu , & que l'on
 peut se procurer en France , année commune ,
 de quoi fournir à la subsistance de 24 millions
 d'hommes au moins , pour deux ans , c'est-à-
 dire plus du double de ce que nous recueillons
 aujourd'hui ; c'est ce qui fait que j'insiste sur
 l'aissance du Laboureur , sur la multiplication des
 capitaux , des bras , des charrues , des défri-
 chemens & sur l'interdiction des grains & fa-
 rines étrangères , pour opération préliminaire
 au transport de nos grains chez l'Etranger. Pour
 éviter la surabondance , l'engorgement , & dès-
 lors l'avilissement de nos grains accrus par l'aug-
 mentation de l'Agriculture , des semences &
 des récoltes , (fruits de l'aissance du Laboureur)
 je propose d'ouvrir à mesure , & la balance à
 la main , des débouchés proportionnés à l'ex-
 cédent de notre consommation.

J'ai l'honneur d'être , &c.



LETTRE

A l'Auteur de la Gazette du Commerce, en réponse à la précédente.

EXTRAIT de la Gazette du 10 Mars 1764. N°. 20.

De Paris le 4 Mars 1764.

JE viens de lire, Monsieur, votre Gazette, N°. 18, & j'y vois avec cette satisfaction qu'inspire l'amour de la vérité, que vous ne dissimulez aucune des objections qui s'élevent même contre les opinions que vous avez embrassées. Ce plan, Monsieur, est le seul capable de procurer à la Nation une instruction solide sur ses plus grands intérêts.

La réponse que vous inférez dans votre Gazette, N°. 18, à la Lettre du N°. 6, propose, contre l'exécution actuelle de la liberté du Commerce des grains, des doutes d'autant plus capables de faire impression, qu'ils sont précédés de l'aveu des principes évidens qui militent en faveur de cette liberté; & on se plaint que personne ne s'exerce sur cette partie de la question qui concerne les précautions à prendre.

Je ne suis point l'Auteur de la Lettre, N°. 6, & peut-être mon opinion personnelle est-elle aussi éloignée du tranchant de l'une, que de l'extrême timidité de l'autre. Cependant il me semble que ceux qui traitent les questions œco-

nomiques en grand, sans autre objet que l'instruction publique, sont fondés à exposer les vérités dans leur étendue la plus rigoureuse. Ils se reposent sur la sagesse de l'administration du soin de distinguer ce qui doit être fait pour le salut public, & ce qui peut être accordé, soit à l'opinion populaire, lorsqu'il s'agit de la rectifier sur un article intéressant, soit à la prévoyance qui lui conseille de prévenir scrupuleusement toute combinaison possible d'événemens capables d'altérer l'effet d'une opération importante. C'est cette application juste des principes aux circonstances particulières ou locales qui forme la difficulté de la science de gouverner: le génie seul, aidé d'une longue observation, a droit d'apprécier la différence d'un moment à un autre, & de trouver dans le principe même la règle des exceptions qui doivent en modifier l'effet général, conformément aux tems & aux lieux. Il n'est donc pas surprenant que les bons esprits qui ont médité sur la liberté du Commerce des grains, ayent été retenus par cette réflexion judicieuse. Parmi ceux qui professent la nécessité de la liberté, peut-être en est-il qui eussent proposé des modifications à cette liberté, s'ils eussent assez présumé d'eux pour croire utiles au Public leurs observations sur la manière d'exécuter; ou bien s'ils ignoroient que dans ces sortes de matières on ne voit que trop souvent des gens rendre hommage à la vérité pour en arrêter plus sûrement les effets. Il est rare de voir des hommes instruits, ou qui prétendent l'être, en contradiction ouverte sur les principes; mais il l'est encore plus de les voir d'accord sur les expé-

diens lorsqu'il faut opérer. C'est toujours sur les détails que roulent les discussions, que s'élevent les difficultés; les incidens s'accumulent avec les répliques, l'objet principal est enfin perdu de vue, & de-là résulte souvent ce paradoxe monstrueux, qu'une chose indispensable ne peut être exécutée. Lorsque des hommes sont également portés à concourir au même but, la diversité des opinions produit un grand bien; chacun propose ses moyens, & de la discussion réciproque naît la lumière: mais lorsque les uns proposent & que les autres ne s'occupent qu'à détruire sans édifier, on ne peut en attendre que l'incertitude & l'indécision. Sully n'eût rien réformé s'il eût attendu le concours de ceux-mêmes qui se vantoient d'avoir de l'expérience & de l'habileté dans sa partie. Richelieu pour élever la fortune de la France ne changea point impunément de principe, & son plan ne fut pas moins contrarié par les préjugés des politiques qui l'avoient précédé dans les Conseils, que par l'envie des Courtisans. Plusieurs Provinces manqueroient probablement à cet empire, si les Conseils de guerre eussent décidé des batailles données par les Condé, les Turenne, les Luxembourg, les Vendôme. Dans tous les tems, dans tous les lieux, l'avis du plus grand nombre produit rarement de grands succès; & il est peut-être naturel de penser que la seule instruction nécessaire à un Public qui n'a point à délibérer sur l'exécution, & celle qui coupe la racine de ses préjugés, par la démonstration des bons principes; celle enfin, qui, en lui apprenant qu'il faut agir, le prépare à recevoir avec re-

connoissance, les expédiens que la sagesse du Gouvernement aura adoptés.

Ce choix est si délicat, que les particuliers semblent devoir mettre beaucoup de retenue dans de semblables propositions; & l'exemple de l'excellent Essai sur la Police des grains, nous apprend qu'il ne suffit pas de bien penser sur le fond, pour bien opérer. L'Auteur n'a-t-il pas proposé, comme une précaution convenable, de mettre un droit à la sortie de nos grains? Or, si ce droit arrête la sortie, ce n'est pas la peine de faire une loi nouvelle; s'il ne l'arrête pas, que signifie cette précaution? Où se bornera, où s'étendra son influence?

Il paroît donc que les bons Citoyens ont rempli leur tâche, en prouvant à la Nation que la culture des grains déperit, parce qu'elle n'est pas assez lucrative, & que toute Nation qui n'aura pas envisagé l'Agriculture du côté du Commerce, fera dans ce cas. Car la circulation intérieure ne peut par elle-même augmenter le profit général de la culture, ni hausser la valeur du bled. Si l'on veut donc soutenir & augmenter cette culture, il faut pouvoir vendre à un prix proportionné aux dépenses; est-il un autre moyen que le Commerce avec l'Etranger, qui fera participer nos denrées aux prix que vaut la denrée dans les autres marchés? Voilà ce qui est indispensable & plus fort que tous les doutes; sans argent, point de denrées. Réglez comme il vous paroîtra convenable les conditions de ce Commerce, pourvû que vos règles ne l'anéantissent pas; mais il faut que je vende à profit, si vous voulez que je produise. Vos paroles sont belles, vo-

RÉPONSE

tre prudence est grande ; mais lorsque vous agirez , j'agirai ; ma parole est sûre , car mon intérêt est ma caution. La vôtre ne l'est pas , car vous ne connoissez pas ma situation , puisque vous me conseillez d'y rester ; voilà le véritable état de la question : toutes les fois qu'on cherchera à l'é luder , il sera permis de croire que les principes avoués ne sont pas bien faits dans toute leur étendue , ou que les préjugés sont plus forts que la conviction ; car il n'appartient qu'aux préjugés de vouloir & ne vouloir pas.

Résumons cependant les objections , de peur que l'on ne nous accuse de les mépriser , & encore plus d'être embarrassés d'y répondre.

1°. *Les abus avec lesquels nous sommes nés , sont chéris des sots , & maintenus , pullulés par les méchans.*

R. Cela est de toute vérité , mais il ne faut point répéter ce que disent ces gens-là ; encore moins le faire valoir.

2°. *Le caractère d'une Nation doit être consulté dans tout ce qu'on a à exiger d'elle , même pour son avantage.*

R. Jamais une vérité morale & vaguement alléguée n'a détruit un fait physique : la Nation parle comme elle le peut , les Compagnies supérieures , les Bureaux d'Agriculture , le vœu des Citoyens éclairés & instruits , les Laboureurs , tout déposé que l'anéantissement de la culture procède de l'avilissement du prix des grains. Le caractère national seroit-il de vouloir sortir de la misère , & d'en être aussi-tôt repentant ? Il faut abréger pour aller au fait ; mais on nous regarde comme des enfans.

3°. *C'est à de timides essais , à nombre de fautes , à une longue possession , que les Anglois doivent les avantages résultans du libre transport de leurs grains. Ambitionner de le porter tout d'un coup en France au point de perfection , où nous le trouvons établi en Angleterre , c'est peut-être témérité.*

R. Quelles sont donc ces fautes qu'ont faites les Anglois ? l'Auteur auroit bien dû nous faire part de ses Mémoires très-secrets sur cette partie. L'Histoire & les Statuts d'Angleterre ne nous en apprennent que deux ; la première , d'avoir cru qu'un droit d'entrée sur les grains étrangers suffiroit pour mettre la Culture nationale au pair , ce qui ne réussit point en effet. La deuxième , d'avoir proclamé une fixation de prix pour la fortie si basse qu'elle fût sans effet , ce qui détermina un an après à la fixation actuelle.

Au surplus , on ne demande pas la police d'Angleterre , mais son effet ; choisissez l'expédient , mais donnez une valeur à nos denrées. Ainsi c'est créer une chimère pour la combattre que de nous parler de la perfection Angloise , & de l'ambition de nos Laboureurs. Personne ne prétend que nous vendions dans ce moment autant de grain que les Anglois , car cela est impossible ; mais que la liberté permanente d'en vendre produise une hausse sur le prix , capable de rembourser les frais de la Culture , & d'inviter à son amélioration. Nous nous reconnoissons volontiers dans l'enfance , nous ne demandons pas à grandir avant l'âge ; mais laissez-nous l'usage de nos membres , car nous serons d'autant plus foibles , que nous les

aurons moins exercés. La perfection du Commerce, c'est d'avoir la préférence sur les Etrangers; or nous l'aurons dès qu'on nous permettra d'avoir tout le superflu que nous pouvons nous procurer; car nous sommes l'Etat le plus grand, le plus plantureux, comme disoient nos peres, & le plus mal cultivé après l'Espagne; arrêter ce qui peut seul nous y conduire, c'est donc incendier les moissons.

Lorsqu'il fut question en Angleterre de tirer l'Agriculture de son état de déperissement par une grande opération, les mêmes raisonnemens s'y firent, & de plus forts encore, car alors nous nourrissions l'Espagne en entier, & nous substentions plus souvent l'Angleterre, qu'elle ne vient aujourd'hui à notre secours; nous avions encore des terres à cultiver cependant, ainsi la témérité de nos voisins étoit encore plus grande. Comparons la situation actuelle de notre Culture & de la leur, voilà la solution.

Mais la difficulté fût-elle encore plus grande, est-ce un bon conseil que de ne rien tenter? Des hommes actifs & courageux redoubleront d'efforts; il n'y a que l'impossibilité démontrée capable de les décourager.

4°. *Le Commerce en général ne sçauroit être libre dans une partie & gêné dans l'autre . . . Il faut que tout marche d'un pas égal, & qu'avant d'établir une forme nouvelle, on ait tellement renversé l'ancienne, qu'il n'en subsiste rien.*

R. Voilà encore une cumulation de maximes générales, dont l'affirmative ne conclut rien sur la question particuliere, & dont la négative peut occasionner des volumes de contro-

verses, à la faveur desquelles on mettra à l'écart la question essentielle.

Eh! quand même cela seroit vrai, ce qu'on est fort éloigné d'accorder, faudroit-il croire que les grains qui forment les six douziemes au moins du revenu national, ne devroient pas avoir une valeur proportionnée à la dépense de leur production, parceque les autres branches des revenus primitifs, seroient dans le même cas? Un homme fracassé ne se serviroit pas du bras le premier guéri, jusqu'à ce que tous les deux le fussent!

Mais allons plus loin; les grains seuls sont dans le cas de la prohibition. Chacun fait de son vin, de son sucre, de sa toile, de son drap, ce qu'il lui plaît, le vend comment & à qui il le juge à propos, au prix qui lui convient: ainsi les grains seuls, on le répète, la moitié du revenu national, ne profite pas de la liberté accordée à toutes les autres propriétés; cette comparaison est donc un argument en leur faveur; & ce n'est point ici qu'il a été employé pour la première fois.

5°. *En Angleterre la Nation entiere veille à l'Administration & à la Police des grains. Il y a des loix fondamentales, à l'aide desquelles on élague les difficultés, l'immutabilité des principes & des systèmes y est maintenue.*

R. Puisque l'Auteur fait tant d'état du caractère national dans cette question, & qu'après avoir supposé gratuitement aux François une opposition générale contre leur plus grand intérêt, il en conclut qu'il vaut mieux les laisser dans la pauvreté que de les enrichir malgré eux; je crois à mon tour être en droit de

conclure que la Nation instruite, aura autant d'influence pour le maintien des bons principes, que pour soutenir le principe de sa destruction. J'ajoute que de tous les Peuples de l'Europe, aucun n'est si constamment attaché aux maximes qu'il embrasse : lisez nos loix, étudiez nos formes; vous y verrez des variations nécessaires, mais lentes & peu fréquentes; le fond est toujours conservé. Cela vient de la grande confiance du Peuple dans le Gouvernement, & du respect de celui-ci pour les Loix. C'est par cette raison qu'on ne demande pas des permissions momentanées, mais une loi permanente. Cette loi aura ses gardiens, les mêmes qui veillent à la conservation du petit nombre de nos loix fondamentales & des loix essentielles qui y suppléent; avec cette heureuse différence entr'elles, que le Législateur pourroit les changer ou les modifier, si le salut public l'exigeoit. Il est donc évident que nous avons autant de moyens d'être sages & heureux que les Anglois.

6°. *A-t-on en France des tableaux fidèles de la quantité des terres labourables & destinées à porter du bled . . . de ce qu'exige la consommation générale? S'il est vrai que nos récoltes ne rapportent, une année dans l'autre, que pour 18 mois de subsistance à 15 millions d'individus, si les semences consomment la valeur de trois mois, nous n'avons à faire sortir par an que le superflu d'environ 3 mois de nourriture.*

R. Pour toute réponse on pourroit alléguer deux faits. 1°. La moitié de la France voit consommer ses récoltes de grains à des usages que le défaut de débouché a seul introduits :

ce que les hommes ne consomment pas d'orge & même de bled, ce que les greniers n'en peuvent pas contenir, est donné aux cochons. 2°. Dans l'année 1709, la plus mémorable de nos époques disetteuses, les bleds que le Gouvernement fit venir, ne servirent point à la subsistance nationale, & furent gâtés faute de vente. Il se trouva en France même de quoi subvenir aux besoins; & ce qui rendit cette année si désastreuse, ce fut, indépendamment des autres circonstances, la perte presque totale d'une année de revenu; dès-lors la cessation d'une année de salaires. On avance ce fait d'après des témoins respectables.

Mais allons plus avant. Nous n'avons à la vérité aucun tableau légal & authentique sur la population, ni sur la quantité de nos terres ensemencées : cependant plusieurs personnes ont observé, & ces observations sont un préjugé plus recevable qu'un doute, sur-tout lorsque chacun en a vérifié la justesse dans les parties qu'il a été à portée de connoître. On est donc assez d'accord qu'il y a environ 16 millions de personnes à nourrir, au lieu de 15 que suppose l'Auteur. On convient encore assez généralement, que bonnes & mauvaises années compensées, la récolte donne une année & demie de subsistance, semences prélevées; au lieu que l'Auteur dans cette année & demie comprend les semences. On sçait à l'appui de cela que lorsqu'il n'y a que ce qu'on appelle demie-année, on n'est pas inquiet de la subsistance, parce que l'année pleine comme l'année 1763, rend la subsistance de 3 à 4 années : en effet l'année dernière, dans la plus grande

RÉPONSE

partie du Royaume, la récolte n'a pû être engrangée. On croit donc ne pas sortir des bornes raisonnables, en posant l'évaluation actuelle de nos récoltes à une année & demie l'une dans l'autre : on croit qu'on seroit fondé à la porter plus loin ; mais il faut abréger.

On compte communément 40 millions d'arpens de terre en labour pour toutes espèces de grains.

10 millions en froment, méteil, seigle & mays.

15 millions en orges & menus grains.

15 millions en jachères.

40 millions d'arpens.

La récolte moyenne à 4 septiers, y compris la semence, donne sur les 10 millions d'arpens en froment, seigle & mays... 40 millions.

Les 15 millions d'arpens en orge & menus grains 60 millions.

100 millions.

Déduisons - en pour les semences 19 millions.

reste 81 millions.

Sçavoir 32 millions en bleds.

Et 49 en orge & menus grains,

81 dont la moitié de ces derniers sert à la nourriture des hommes.

Nous avons donc environ 50 millions de septiers de grains à employer à notre subsistance. On se flatte d'être resté au-dessous du vrai plutôt que de tomber dans l'exagération.

16 millions d'hommes à 2 septiers $\frac{1}{4}$ l'un dans l'autre, n'en consomment que 36 millions de septiers ; il nous reste donc environ 20 millions d'excédent ou la demie-année, sans compter les châtaignes & les pommes de terre.

Si cet excédent fort, ou seulement la moitié, nous pouvons craindre qu'une mauvaise année ne nous mette à découvert, d'être forcés de recourir à l'étranger pour racheter cher ce que nous lui aurons vendu à bon marché.

L'objection est pressante, je ne crois pas l'avoir affoiblie ; voyons si elle est solide.

Le septier pèse 240 liv. ; par conséquent 5 millions de septiers pèseront 1, 200, 000, 000 liv. Le tonneau de mer pèse 2000 liv. ; ainsi ce sont 600 mille tonneaux de mer. Or pour les exporter il faudroit 2 mille Vaisseaux de 300 tonneaux. Ils n'existent pas en France, ainsi la seule précaution de ne se servir que de Vaisseaux François nous met dans l'impossibilité actuelle d'exporter seulement 5 millions de septiers, ou le quart de notre superflu ; ce qui forme à-peu-près le tiers de ce qui peut être consommé en Europe, dans les pays qui reçoivent du bled de l'étranger.

Par conséquent pour exporter seulement tous les ans un million de septiers, ou le vingtième de notre superflu, il faudra qu'il soit construit exprès environ 2 ou 300 Vaisseaux, de 150 à 200 tonneaux ; car nous n'avons pas assez pour des objets plus lucratifs.

Tel est donc à-peu-près le tableau du Commerce par lequel nous pouvons commencer à entrer en concurrence avec l'étranger. Les 8 à 10 millions d'argent étranger que cette opé-

ration peut verser parmi les Cultivateurs en font le moindre bénéfice. L'effet le plus utile pour nous sera d'augmenter la valeur de nos récoltes, en rapprochant un peu nos prix de ceux de tous les marchés de l'Europe; & quand même cette augmentation ne seroit que de 20 s. par septier sur le froment, & de 10 s. sur les autres grains, il en résulteroit sur nos 40 millions d'arpensensemencés, un bénéfice d'environ 52 millions pour les Fermiers, somme au-dessus du montant de la taille.

Je ne dois faire, ni au Public, ni à l'Auteur de la Lettre, l'injure de développer les conséquences; mais je rappellerai que dans l'état actuel, la valeur du bled ne forme presque que le pair de sa dépense.

7°. *Le pain est de première nécessité en France plus particulièrement qu'en Angleterre, parce qu'un François en consomme journellement trois fois plus qu'un Anglois.*

R. On ne veut pas disputer sur la proportion; mais pourquoi y a-t-il une différence entr'eux, car il en existe une? Le voici: Le François ne faisant point argent de son bled, & son bled ne payant point la façon, il n'a que cela pour vivre; il ne cultive point de pommes de terre qui le nourriroient mieux, plus agréablement & à moins de frais. Voyez l'Allemagne, même l'Alsace & la Lorraine.

8°. *L'exportation renchéra le prix; mais cet avantage sera d'abord plus particulièrement & plus directement pour le Propriétaire des terres que pour le manoeuvre & le Journalier, qui ne haussera sa main d'œuvre que petit à petit.*

R. Voilà la bonne objection; mais elle est

résolue par la démonstration faite ci-dessus de l'impossibilité d'exporter actuellement seulement un million de septiers, ou la 56^e partie d'une récolte moyenne. Cependant on a évalué l'augmentation générale des prix à raison de cet enlèvement, à un quinzième: ce qui coûte 14 d. en coûtera peut-être 15, & il y aura évidemment au moins un 30^e de travail de plus. Où est donc l'inconvénient?

9°. *Que le pain renchérisse, & que les Marchands de bled aient des magasins pleins & tout prêts à se vider pour l'étranger, qu'une seule voix s'élève indiscrettement & crie: on travaille à nous ôter la subsistance: qui est-ce qui me répondra que ce premier instant de la terreur publique n'armera pas le peuple?*

R. Donnez une loi, le Magistrat répondra de tout: Il punit ordinairement de mort ces fortes d'indiscretions, puisqu'on les appelle ainsi. Mais considérons cet assemblage; le pain est renchéri, les magasins des Marchands de bled sont pleins, tout prêts à se vider pour l'étranger, & le peuple les brûle. Je ne crois point que cette marche soit naturelle; elle est contraire aux intérêts de ceux qui la tiendroient.

Je suis, &c.



RÉFLÉXIONS,

*POUR servir de seconde Réponse à la Lettre
insérée dans la Gazette du Commerce
N^o. 18.*

L s'agit de sçavoir si tous les avantages du Commerce extérieur des grains avoués & reconnus, il est tems de donner cette liberté ? Si elle a des inconvéniens qui doivent la faire retarder ? Si dans le cas où elle en aurait, ces inconvéniens seraient effectivement parés par le retard ?

Nous traiterons séparément ces trois questions.

PREMIERE QUESTION.

L'Auteur de la Lettre que nous examinons, dit sur la première question, qu'il faut nous donner le tems de nous familiariser avec la circulation intérieure, qu'il faut interdire l'entrée des grains étrangers, qu'il faut donner des moyens au Laboureur, multiplier les capitaux, les bras, les charrues, les défrichemens, renvoyer la consommation dans les Provinces, ensuite que l'on pourra, la balance à la main, ouvrir à mesure quelques débouchés, &c.

Un mot sur chacune de ces opinions.

1^o. Nous donner le tems de nous familiariser avec la liberté de la circulation intérieure. Nous donner le tems, soit, puisqu'on le veut ;

mais il y a trois mois que l'on jouit de la liberté intérieure, celle de l'exportation n'est pas encore décidée ; ainsi voilà qui est déjà fait. On a donné du tems, & puisqu'il ne s'agissait que de se familiariser, nous ne devons pas être loin du terme, car il ne paraît point que cette liberté de la circulation ait beaucoup effrayé nos Provinces de l'intérieur. (1) Il est vrai que l'Auteur voudrait que ce tems embrasse celui d'établir des canaux de communication du centre aux extrémités, c'est nous renvoyer loin. Les canaux, comme toute autre entreprise publique, ne peuvent se faire que par le moyen des revenus de la Nation ; les revenus tiennent un prix avantageux & uniforme des productions du Territoire ; le prix uniforme & avantageux ne peut être que celui

(1) La liberté de la circulation intérieure n'a pas produit l'effet que l'on en désirait ; les Grains n'ont presque point renchéri. La raison en est simple, c'est que malgré les craintes que l'on affecte, de voir des enlevemens rapides, il est de la nature de toutes les opérations de commerce de se faire avec lenteur. Ceux qui s'imaginent que le bled monterait tout-à-coup à un prix excessif dans le cas de liberté, ne connaissent point la marche de l'esprit humain, qui ne peut acquérir que progressivement des lumières, & moins encore celle de l'esprit des Négocians qui ne veulent rien faire qu'à coup sûr, & qui par conséquent vont toujours pas à pas dans leurs entreprises.

D'ailleurs la liberté de la circulation intérieure, quoiqu'indispensable, est le plus insuffisant de tous les remèdes : car elle ne multiplie pas la consommation, ni par conséquent le débit ; elle ne peut qu'égaliser le prix d'une Province à l'autre. On ne fait point revenir un apoplectique en lui jettant de l'eau fraîche, ni en lui donnant des ptisannes, il faut le saigner.

du *Marché général*, auquel on participe par la liberté de l'exportation & de l'importation. Dire donc : *commencez par faire des canaux* ; c'est dire faites de la dépense, tandis que vous n'avez point d'argent. Il serait plus conséquent, sans doute, de dire : ayez de l'argent & des revenus, donnez pour y parvenir la liberté de l'exportation & de l'importation des grains, afin de pouvoir faire des canaux. (2)

(2) *Les canaux* font un outil de commerce, outil commode, & qui ménage bien les frais ; mais comme pour avoir de ces outils là, il faut les payer, il est très-fâcheux qu'on s'en souciera peu, tant que l'on ne verra point la nécessité & l'utilité présente de s'en servir. On trouvera toujours du commerce dans les lieux où seront des canaux ; sans doute : c'est que l'on n'a jamais fait de canaux dans les Pays où il ne peut point y avoir de commerce. Les simples communications même ne s'établissent qu'à mesure que le besoin s'en fait sentir. Le grand moyen donc pour avoir force *canaux de communication du centre aux extrémités*, c'est de donner la liberté de l'Exportation & de l'Importation des Grains, la circulation intérieure ne peut jamais produire cet effet, car, quelque libre que cette circulation soit, les Habitans des Provinces de l'intérieur ne s'aviseront point d'envoyer leurs Grains en Normandie, tant que cette fertile Province n'aura pas le débouché du superflu des siens ; chacun restera à sa place, chacun consommera sur son champ le produit de son champ, personne ne cherchera à multiplier ce produit non débitable, au contraire on resserrera sa consommation pour ménager sa peine, & pour donner moins de prise à des impôts indirectes qui portent dessus ; de-là travail médiocre, culture faible, superflu, commerce, canaux & communications nuls. Mais si toutes nos Provinces maritimes avaient la liberté de l'Exportation, les Provinces de l'intérieur trouveraient le débit de leurs Grains, qui, de proche en proche, viendraient remplacer les exportés ;

2°. *Interdire l'entrée des grains étrangers*, voilà une manœuvre bien hardie pour quelqu'un qui paraît timide ; ce serait un préliminaire de Commerce d'une espèce peu commune, & qui certainement n'est pas propre à lier des correspondances. Heureusement qu'une pareille interdiction ne s'exécutera jamais ; dans les années abondantes elle serait inutile, les Etrangers n'apportent pas leurs bleds chez nous quand nous n'en aurons que faire, & quand les nôtres seront à meilleur marché que les leurs : dans les années de disette elle serait révoquée incontestablement ; la Police qui veille avec tant d'attention à la subsistance du peuple, s'empresserait même à acheter des grains étrangers.

3°. *Donner des moyens au Laboureur*. Excellente maxime ! belle & sage opération ! Mais comment ? *En multipliant les capitaux* expression que je n'entends pas ; les capitaux peuvent s'accroître insensiblement par l'addition de quelques nouveaux produits nets, qui tourneraient au profit des avances productives ; mais des capitaux qui multiplient, surtout dans un pays fermé au Commerce extérieur, & où la culture rend à peine les frais, je n'ai jamais vu cela *Les bras* ah ! cela est différent, les bras peuvent multiplier ; le moyen est facile ; il ne s'agit que d'avoir

de-là combinaisons de commerce, magasins, *canaux*, *communications*, travail, industrie ; de-là accroissement de culture, de richesses, de population, de revenus ; de-là bonheur pour le Peuple, gloire & puissance pour le Roi. Voilà la différence du Tableau.

des salaires suffisans à donner aux hommes qui n'ont que des bras, & je répons de leur postérité; (3) l'aisance peuple, il n'y a que le luxe de décoration & la misere sa compagne qui soyent dépopulateurs: mais pour avoir des salaires suffisans à donner à tous ceux qui ont besoin d'ouvrage, il faut avoir des revenus; pour avoir des revenus, il faut vendre avantageusement les denrées de son Territoire; pour vendre avantageusement ses denrées, il faut que le prix en soit peu variable; pour avoir un prix peu variable, il faut participer à celui du marché général, il faut exporter & importer; vouloir d'abord multiplier les bras, c'est mettre l'effet avant la cause.

Il est vrai que ce n'est pas seulement les bras que l'on veut multiplier, ce sont aussi les charrues & les défrichemens... Les défrichemens? Quelle singuliere marche! quoi vous convenez que le Laboureur manque de moyens, parce que le vil prix de ses productions rembourse à peine ses frais de culture, parce qu'il est surchargé de grains, parce qu'il éprouve universellement la misere de l'abondance; & vous opinez que pour remédier à ce malheur

(3) On voit que l'intention des contradicteurs est de reculer le plus loin possible. Attendre pour donner la liberté de l'Exportation que les bras soient multipliés; c'est demander beaucoup de tems.

Je ne profite pas de la moitié de nos avantages; je pourrais relever des façons de raisonner bien extraordinaires. On ne veut pas donner la liberté du commerce extérieur que nos récoltes ne surpassent de beaucoup notre consommation, & pour moyen on propose de multiplier les consommateurs.

il faut accroître la culture, multiplier les charrues & les défrichemens, & se bien garder d'ouvrir la porte que tout cela ne soit fait?... Oui certainement vous viendriez ainsi à la liberté du Commerce extérieur, (quand on s'est jetté par terre il faut bien se relever si l'on ne veut mourir là) Mais vous y viendriez par une route cruelle. Ne voyez-vous pas que vous augmenteriez encore l'avilissement du prix de vos grains, que bientôt ils ne rembourseraient plus que les frais, que si la culture ne rendait que les frais, on toucherait au moment de n'avoir plus de culture, parce que le Laboureur n'y trouvant aucun profit, ne mesurerait plus son travail que sur son appétit & apprendrait bientôt le secret d'aller pieds nus & de boire dans sa main? ne voyez-vous pas que si la culture ne rendait que les frais, il ne pourrait y avoir aucun revenu pour qui que ce soit; que dès que vous n'auriez point de revenu, vous deviendriez une Nation nulle, qui n'aurait ni gouvernement ni soldats, qui serait le jouet de ses voisins & la proie du premier entreprenant? Ne voyez-vous pas que dès que vous manqueriez de revenu vous n'auriez pas la même subsistance alimentaire; qu'il faudrait que vous viviez de l'air, vous & ce peuple dont vous craignez la fureur, & ces pauvres à qui vous voudriez vendre du pain à bon marché, mais qui n'en pourraient acheter à aucun prix? (4)

(4) Je me trompe, lorsque l'on aurait ainsi détruit la culture & dissous la Nation, par la multiplication des entreprises rurales & l'obstination du non-débit, ou ne

4°. Pour ce qui est d'envoyer de la consommation dans les Provinces, par le séjour auquel on obligeroit les grands Propriétaires, &c. c'est réellement une opération bonne, utile & judicieuse, pourvû qu'elle se fasse par tous moyens doux & honnêtes, comme disoit notre bon Roi Henri le Grand. Mais cette opération est absolument indépendante de l'exportation & de l'importation des grains, & n'a aucun droit pour passer devant; car rien ne peut être plus pressé que d'assurer à ces mêmes Propriétaires des revenus considérables, & leur séjour en Province en fera bien autrement avantageux; rien ne peut être plus pressé que d'assurer au peuple un prix constant & uniforme dans la plus importante des denrées alimentaires, afin qu'il ne soit plus exposé aux transitions subites & cruelles, qui, dans un pays fermé au Commerce, se trouvent nécessairement entre le vil prix & la cherté excessive. D'ailleurs quelque avantageuse que soit cette opération, elle est décidément insuffisante pour l'effet que l'on s'en propose; le séjour des grands Propriétaires dans les Provinces transportera la consommation, mais ne la multipliera guere, il n'augmentera point le nombre des mangeurs. Les Provinces nourrissent la Capitale; si l'on répand les Habitans de cette Capitale dans les Provinces, ils feront

ferait pas encore pour cela obligé de vivre de l'air; il resterait une ressource, ce serait de manger jusqu'à extinction ces mêmes capitaux que l'on vouloit multiplier tout à l'heure. L'usage de cette ressource, qui rend le mal sans remede, est le secret dont on s'est servi de tout tems pour placer des déserts où il y avait des empires; nourris

nourris tout de même, peut-être un peu plus au large; mais sur-tout, quant au pain, la différence sera petite; (chacun sçait le proverbe du peuple, que personne ne dîne deux fois) les cantons éloignés vendront mieux, les pays de l'intérieur vendront moins; ôtez de cela l'épargne des frais de transport, qui tournent eux-mêmes en consommations, reste à très-peu de chose près zéro pour la masse.

Ces conseils, de se familiariser avec la circulation, de faire des canaux, de donner des moyens au Laboureur, d'envoyer la consommation dans les Provinces, de multiplier les bras, les charrues, les défrichemens, &c. avant de donner la liberté de l'exportation des grains; ces conseils vagues pourraient se résumer par ce discours: » Nous sommes pauvres, notre Agriculture » est dans un état de déperissement & de lan- » gueur, nos organes sont encore affaiblis, abru- » tis par l'ancienne gêne & par le décourage- » ment. (5) Il y a un moyen de sortir promp- » tement de cette triste situation, moyen qui » est de droit naturel, & qui serait pour la France » une source inépuisable de richesse & de force; » (6) ce moyen est la liberté entière & ab- » solue de l'exportation & de l'importation » des grains, personne n'en doute & je suis prêt » à le signer; (7) mais comme nous sommes » bien pauvres & que la nécessité du remede » est pressante, je conclus qu'une méthode qui » nous enrichirait si vite pourrait être très-

(5) Voyez dans la Lettre ci-dessus à la pag. 136, lig. 27.
 (6) Voyez même Lettre, p. 130. ligne antépénultième.
 (7) Voyez même page.

L

» pernicieuse, & qu'il faut attendre pour nous
» en servir que nous n'en ayons presque plus
» besoin. »

Passons, car il seroit dût, & d'entendre
toujours raisonner ainsi, & d'être toujours
obligé de réfuter de la sorte.

5°. Après toutes les opérations préliminai-
res & lentes sur lesquelles nous venons de jet-
ter un coup d'œil, l'Auteur propose enfin *d'ou-
vrir des débouchés à mesure, & la balance à la
main*. La balance à la main ! Beau mot ! mais
qui fut souvent d'une interprétation bien fu-
neste. *C'est la balance à la main* que s'est
établi le système destructif qui nous a con-
duits au point où la culture rend très-
peu de chose par-delà les frais ; c'est *la balance
à la main*, que le Juge de Saumur défendit en
1607 l'exportation des grains ; & si la Cour
alors n'applaudit point à son zèle indiscret,
ce n'en est pas moins *la balance à la main* que
depuis 1661 il s'est rendu tant d'Ordonnances
prohibitives ; ce fut *pour y tenir de plus près la
main*, qu'en 1699 on interdit le Commerce
de Province à Province . . . Il n'y a qu'une
balance toujours invariable & sûre, c'est celle
que l'Être suprême a établi dans la marche des
opérations naturelles. Celle-là nous répond
que jamais le bled ne sortira des lieux où il
fera nécessaire & cher, pour aller dans ceux
où il fera abondant & à bon marché ; celle-
là nous répond que le Commerce une fois
libre, la disette sera impossible, & que tous
les peuples de l'Europe mangeront constam-
ment le pain au même prix, parce qu'ils se se-
coureront mutuellement, & de proche en
proche.

O balance sublime de la Nature, tu n'es
bien qu'entre les mains de ton Auteur ! toutes
les fois que des créatures faibles & bornées,
sujettes aux passions, à l'ignorance, à l'inté-
rêt, à l'erreur, ont osé s'arroger ta direction,
leur main vacillante n'a fait que précipiter al-
ternativement tes bassins.

SECONDE QUESTION.

*La liberté de l'exportation & de l'inportation des
Grains a-t-elle quelque inconvénient ?*

L'Auteur dont nous prenons la liberté de
discuter ici les opinions, ne présente qu'une
seule crainte qui vaille la peine d'être relevée.

Il redoute, que *l'accroissement de la richesse se
faisant sentir d'abord plus particulièrement sur les
revenus des Propriétaires, que sur le salaire des
Ouvriers & Journaliers, le renchérissement du pain
ne cause quelque sédition parmi le Peuple.*

Je réponds, que l'accroissement de la richesse
se faisant sentir d'abord plus particulièrement
sur le produit net de la culture, (produit qui se
partagera entre les propriétaires & les Labou-
reurs) (8) que sur la dépense & les salaires des
Ouvriers & Journaliers, le renchérissement
du pain ne pourra causer aucune émotion, &
moins encore de sédition parmi le Peuple.

Il paraît peut-être au Lecteur que je n'ai fait
que répéter l'objection ; cependant je n'y sçais
point d'autre réponse. Expliquons-nous.

1°. Le renchérissement des Grains ne fera
rien moins que subit, comme on fait semblant

(8) Voyez le grand Tableau, page 46 du Mémoire
Lij

164 RÉFLÉXIONS, &c.
de le croire; il fera au contraire progressif & très-lent, parce que nos Marchands feront d'abord peu entreprenans & peu routinés à ce commerce. L'Auteur dit lui-même que nous ne pouvons ambitionner de le porter tout d'un coup au point où il est en Angleterre. Il ajoute que nos organes sont encore affaiblis, abrutis par l'ancienne gêne & le découragement, que nous sommes peu exercés sur les moyens d'enmagaziner, de garder & de transporter les bleds par le plus court chemin, & à moins de frais possibles. Donc nous perdrons en frais une partie du bénéfice qui semblerait nous assurer le bas prix actuel de nos grains; donc nos ventes n'iront pas vite, donc nos exportations seront faibles, donc le renchérissement de nos bleds ne sera pas considérable (9). C'est d'après toutes ces observations mûrement pesées, qu'on a cru ne devoir compter le prix du vendeur des grains qu'à 15 liv. 14 sols pour la première année de liberté (10) ce qui suppose à 16 liv. environ le prix commun du marché, qui est aujourd'hui à 15 liv. Cette augmentation qui seroit à peine d'un denier sur une livre de pain, n'est sûrement pas capable d'allumer la sédition.

2°. Ce renchérissement insensible dans les dépenses des Ouvriers & Journaliers, augmentera de plus des trois quarts le produit net

(9) On a vu dans la Réponse précédente, dont l'Auteur m'est inconnu, que l'exportation de la vingtième partie de notre superflu exigeroit la construction de deux ou trois cens vaisseaux. Rien n'est plus rassurant sans doute pour ceux qui craignent les exportations excessives.

(10) Voyez encore le grand Tableau page 46 du Mémoire précédent.

RÉFLÉXIONS, &c. 165
de notre culture, puisque les Laboueurs qui ne vendent aujourd'hui leurs bleds que 13 liv. 10 sols, sur quoi ils retirent 11 liv. 5 sols pour leurs reprises, trouveront alors à les débiter à 15 liv. 14 sols.

Dès-lors les Fermiers, qui, comme nous l'avons vu, partageront ce bénéfice avec les Propriétaires, l'employeront à mesure en travaux & entreprises de culture, qui occuperont les Manouvriers de la campagne trop oisifs aujourd'hui; de même que les Propriétaires par l'augmentation de leur dépense, suite indispensable de celle de leur revenu, multiplieront le travail, & faciliteront la subsistance des Ouvriers habitans dans les Villes. (11)

Or le revenu & tous les travaux qu'il paye, (travaux si nécessaires à un peuple que la misère désœuvre) étant augmentés des trois quarts dès la première année de liberté, tandis que la dépense alimentaire des Ouvriers ne sera accrue que d'un dix-huitième dans cette même année, il est clair que leur subsistance sera plus aisée, qu'ils commenceront à goûter les prémices d'un fort infiniment préférable à celui qu'ils ont aujourd'hui, & que l'espérance (qui sera toujours facile à communiquer aux Français) de voir améliorer leur situation, répondra de leur tranquillité. Ce n'est pas avec les peuples contens que l'on fait les séditieux.

(11) Comme la vérité n'a qu'un langage, je suis forcé de me répéter; je sens bien cependant qu'il y a des choses assez claires pour ne devoir être dites qu'une fois: mais est-ce ma faute si dans le nombre il se trouve des gens avec lesquels il est indispensable de recommencer.

On me dira peut-être, que depuis que l'on jouit de la liberté intérieure, le pain a renchéri de trois liards par livre à Bordeaux, & qu'il y a eu une émeute populaire.

J'ignore si ce fait que j'ai entendu conter à Paris est bien constaté; on me permettra donc de proposer en réponse six questions.

1°. Y a-t-il eu à Bordeaux une émeute populaire?

2°. Est-ce le renchérissement du pain qui a été cause de cette émeute?

3°. Est-il vrai que le pain y soit renchéri de trois liards par livre?

4°. Pour que le pain renchérisse de trois liards, il faut que le prix du septier de bled ait haussé de 8 liv. 5 sols au moins; est-il vrai que dans la Guyenne il ait souffert cette augmentation?

5°. Si le septier de bled n'est pas renchéri de 8 liv. 5 sols, n'aurait-il pas été facile à la Police d'empêcher le pain d'augmenter de trois liards par livre?

6°. Un Tarif public, qui exprimerait quelle doit être la valeur de la livre de pain relativement à celle du septier de bled, ne suffirait-il pas à cet égard pour éviter tout monopole de la part des Boulangers?

Toutes ces questions bien éclaircies, je suis plus que persuadé qu'il se trouverait que le septier de bled n'a pas augmenté en Guyenne de 8 liv. 5 sols, que le pain n'a pu conséquemment renchérir de trois liards par livre, que ce renchérissement impossible n'a pu causer une émeute populaire, & peut-être même qu'il n'y a point eu d'émeute.

C'est une singulière chose que cette crainte des séditions; on a bien raison de dire que la peur ne raisonne point. La liberté de l'exportation ou de l'importation des Grains peut, à la longue & par des gradations insensibles, faire renchérir les nôtres d'un écu par septier, c'est environ un liard sur la livre de pain, & l'on tremble que le Peuple se mutine. La prohibition au contraire qui décourage la culture, prépare la disette, dégoûte de la formation des Magasins, & ferme la porte au secours de l'Etranger, la prohibition qui expose une Nation à sentir tout-à-coup l'effet d'une mauvaise récolte, & moyennant laquelle il n'y a qu'un pas de la misère de l'abondance à celle du besoin, la prohibition qui voit & qui fait passer rapidement les bleds depuis moins de 10 liv. jusqu'à 25 & 30 liv. le septier, la prohibition n'excite point les allarmes, & l'on se repose de la tranquillité publique sur la Police & sur les Maréchaussées.

Ce renchérissement du pain est le grand argument des contradicteurs; mais *les Nations ne subsistent pas de pain seulement*, dirait J. C. Le pain est la moindre chose dont il s'agisse ici; nos Adversaires ne verront-ils jamais que la puissance de l'État, l'impôt assuré & non destructif, la dette publique, l'aisance & la félicité particulière, que tout cela est le pain, & tient au renchérissement des bleds. Raisonneurs compatissans, dont tous les regards vont se concentrer dans un four, écoutez donc que des politiques qui ne voudraient envisager que le pain, s'exposeraient bien-tôt à en manquer; songez que si les grains sont à vil prix, vos

N 68 RÉFLEXIONS, &c.

Fermiers ne pourront vous payer de revenus ; que lorsque vous n'aurez point de revenus , votre charité sera impuissante , il ne vous sera pas possible de donner à ce peuple de l'ouvrage , ni par conséquent des salaires ; & que cette disette de travail & de salaire le mettra dans le cas de ne pouvoir rien acheter , pas même du pain , & le forcera à mourir de misère , à voler , à mendier , ou à émigrer.

TROISIEME QUESTION.

On a vu par l'examen des deux questions précédentes qu'il y avait nécessité , & nécessité sans inconvénient , de donner à présent la liberté entière & absolue de l'exportation & de l'importation des Grains ; mais quand les inconvénients que l'on y a cherché feraient aussi réels qu'ils sont imaginaires , feraient-ils une raison suffisante pour retarder une opération qui est de droit naturel , & qui serait pour la France une source inépuisable de richesses & de force ? Sont-ils de nature à être parés par le retardement ? Telle est notre troisième Question.

Il n'a pas plû à l'Auteur de la Lettre que nous réfutons de la traiter , peut-être a-t-il senti que la proposer c'était la résoudre. Car que craint-on ? Les séditions , suite du renchérissement des bleds ? Mais dans dix ans comme aujourd'hui , l'effet de la liberté du Commerce extérieur sera de renchérir le prix commun des bleds ; & si l'on suivait le conseil de l'auteur , il y aurait (selon sa façon de raisonner) une plus forte raison de redouter ce renchérisse-

RÉFLEXIONS, &c. 169

ment ; car alors la multiplication des charrues & des défrichemens aurait redoublé l'avilissement des grains , & le prix des nôtres différencierait encore plus qu'il ne fait de celui du marché général , ce qui l'exposerait donc à une plus grande variation que celle qu'il peut essuyer aujourd'hui. La difficulté (si tant est qu'il y en eût une , car actuellement nos contradicteurs appellent ainsi la nécessité pressante) la difficulté augmenterait donc , bien loin de diminuer par le retardement. Mais alors on aurait pris des mesures . . . & qui empêche d'en prendre ? On aurait fait des magasins . . . Non , on ne fera point de magasins en France tant que l'on n'aura pas la liberté de l'exportation. On sçait que le Royaume est trop fertile pour se hasarder à former des magasins coûteux , que plusieurs bonnes années de suite peuvent forcer à se consumer en frais , & qui se trouveraient enfin trop renchérés par la garde , pour pouvoir soutenir la concurrence des grains étrangers quand le moment du débit serait venu ; d'ailleurs il ne faut pas s'imaginer que ces magasins que la liberté du Commerce encouragera & fera nécessairement former de toutes parts , soient principalement faits avec l'argent des Français ; l'argent est trop rare chez nous , (11) & son intérêt trop haut , pour que les

(11) L'Auteur de la Lettre que nous examinons , avance , il est vrai , qu'il y a 1,700 millions d'argent monnoyé en France. Il ignore sans doute ce que tout le monde commence à sçavoir , c'est que l'argent monnoyé étant une chose que l'on ne peut se procurer qu'en donnant une autre chose de valeur égale en échange , il n'est pas possible qu'il y en ait chez une Nation pour une

grandes entreprises du Commerce rural ayent beaucoup de charmes à nos yeux. Nous sommes encore un peu blâfés par ce commerce illufoire qu'on appelle *agiot* ; & quoique les esprits se disposent assez généralement à en revenir, on peut compter que du moins dans les commencemens ce seront nos voisins qui, plus exercés que nous aux combinaisons du Commerce, feront chez nous la plus grande

plus grande somme que celle à laquelle se monte le revenu de ses biens-fonds. Il n'a pas réfléchi que les Cultivateurs étant les seuls hommes qui reçussent tous les ans de la nature une certaine quantité de richesses nouvelles & non achetées, il fallait nécessairement que tout le pécule de la Nation leur repassât annuellement entre les mains par la vente de leurs denrées ; que ce pécule rentrait de leurs mains dans la Société par le paiement des fermages & des impôts ; que les Propriétaires, & les Gagistes du Gouvernement qui vivent sur l'impôt, versaient par leur dépense ce pécule, partie sur les Cultivateurs, & partie sur les Artisans, Marchands & Ouvriers de toute espèce, qui ne possédant aucun autre bien que leurs bras & leur industrie, ne peuvent avoir d'argent que par le salaire qu'ils reçoivent des propriétaires du revenu ; que ces propriétaires ne peuvent pas donner de salaires, & par conséquent répandre d'argent dans le commerce & la circulation, pour une somme plus forte que celle qu'ils ont reçue de leurs Fermiers, vû que l'argent ne croît pas dans leur poche ; & que les Fermiers eux-mêmes n'en ont pu recevoir, & par conséquent donner pour une somme plus grande que celle de la valeur des productions qu'ils ont vendues : qu'en calculant donc les ventes annuelles des Fermiers, on aura toujours la somme à laquelle se monte en total l'argent monnoyé du Royaume. A côté de ces combinaisons solides & incontestables, les relevés de ce qui se fabrique aux Hôtels des Monnoies, & de ce qu'on appelle l'appoint de la balance du Commerce, font d'une

partie des magasins de notre propre denrée. (12) C'est ainsi que la liberté de l'exportation & de l'importation des Grains attirera l'argent de l'Étranger, pour vivifier nos champs & ranimer notre culture par l'achat des bleds que nous exporterons, & encore par l'achat d'une partie de ceux que nous n'exporterons point. Mais nos voisins ne s'engageront dans cette opération si utile pour nous, que lorsqu'ils

bien petite autorité ; attendu que l'on ne tient point registre de la contrebande, ni de ce que nos Officiers versent dans le pays étranger en tems de guerre, ni de, &c.

La ressource de dire, *il y a des thésauriseurs & de l'argent qui dort*, est une ressource pitoyable ; s'il y avait dans le Royaume plus de 1,200 millions à dormir, l'intérêt de l'argent serait bien autrement bas qu'il n'est. Tous nos riches se rassemblent dans la Capitale ; pour peu qu'on les ait fréquenté, on n'est que trop sûr qu'ils ne thésaurisent point ; & quand quelques-uns d'eux le feraient, cela ne mettrait en compte qu'une bagatelle bien médiocre & bien passagère, le goût d'amasser des trésors ne durant jamais deux générations, tandis que celui de les dépenser passe de pere en fils. Enfin partant du grand principe, qui est de calculer le produit des terres pour juger de la somme du pécule, on verra que les 1,700 millions d'argent monnoyé existent à peine en Europe.

Voyez le *Tableau économique & la Philosophie rurale*.

(12) Cette observation ne doit point nous allarmer. Si les Etrangers font des magasins de bled chez nous, ce sera dans la vue d'y trouver leur intérêt ; cet intérêt nous répondra donc que lorsqu'ils y verront du bénéfice ils vendront ; & qu'ils n'exporteront que lorsque l'abondance tiendra le bled chez nous à plus bas prix que chez les autres peuples, de tout le profit que les Magasineurs y voudront faire, & encore de tous les frais de transport ; car ils nous vendront toujours de préférence à prix égal & même inférieur, pour ménager ces frais.

172 RÉFLÉXIONS, &c.

verront que la liberté du débit est sûre, & que les magasins peuvent par conséquent procurer quelque gain à ceux qui les formeraient. La féconde ressource des magasins nombreux & considérables reculera donc, ainsi que l'époque de la liberté extérieure; on fera comme on a fait jusqu'à présent, le Fermier un peu aisé gardera ses grains tant qu'il pourra, le Cultivateur indigent vendra sur le champ & à bas prix, & quand il s'agira enfin de donner cette liberté, de l'utilité & de l'importance de laquelle on convient aujourd'hui, on en reviendra encore à la crainte du renchérissement & des séditions.

Il n'est pas étonnant que ces observations aient échappé à nos contradicteurs, leur logique est d'une espèce peu commune, & la meilleure manière de les réfuter serait peut-être de rapprocher leurs principes de leurs conclusions: essayons.

Nous ne pouvons, disent-ils, sans courir risque de la disette, faire sortir chaque année que la quantité de grains suffisante pour trois mois de nourriture; (13) (c'est environ neuf millions de septiers) donc nous devons redouter une liberté qui enleverait peut-être à présent un million de septiers, & qui dans la suite en pourrait faire exporter jusqu'à deux ou trois millions tous les ans.

La Nation est vive, pétulante, peu réfléchie, aisée à allarmer, on peut en craindre des séditions si le pain venoit à renchéris; donc il faut interdire toute entrée aux grains, aux farines étrangères. (14)

(13) Voyez la Lettre ci-dessus, page 133, lig. 27.

(14) Voyez même Lett. p. 134, lig. 17. & p. 137, l. 26.

RÉFLÉXIONS, &c. 173

Comme les Anglais ont cinquante ou soixante ans d'avance sur nous, notre Commerce en grains ne pourra de long-tems égaler le leur; (15) donc nous devons le retarder encore.

Notre Commerce sera d'abord languissant & faible, nos correspondances, nos transports & nos communications seront dans les commencemens peu rapides & mal établis; (16) donc il ne faut pas lever toutes écluses crainte d'épuisement; donc aussi nous devons défendre l'importation des grains étrangers crainte de surabondance.

Nous avons par an neuf millions de septiers de grains superflus (17) qui s'accumulent depuis très-long-tems, & qui causent l'avilissement du prix de cette denrée; donc il faut se garder encore d'en laisser sortir, donc il faut multiplier les charrues & les défrichemens, &c. &c. &c.

Quoique ces sortes d'inconséquences fourmillent dans la Lettre que nous venons d'examiner, nous devons quelques louanges à l'Auteur; il faut convenir qu'il a employé dans cette occasion tout l'art & tout le talent imaginables; il a rendu ses objections aussi spécieuses qu'il soit possible, mais ce n'est pas sa faute si l'on ne sçaurait défendre une mauvaise cause avec de bonnes raisons.

(15) Même Lettre, page 132, lig. 13.

(16) Même Lettre, page 136.

(17) Même Lettre, page 133, lig. 27. & page 139.

F I N.

FAUTES A CORRIGER.

- Page 11, premiere ligne de la Note, *partagent ce qu'ils touchent*, lisez *partage ce qu'il touche*.
- Page 21, lig. 9, *acquerieurs*, lisez *acheteurs*.
- Page 22, ligne derniere de la Note, *grain*, lisez *grains*.
- Page 29, lig. 9 de la Note 11, *les deux parties liées*, lisez *les deux parties sont liées*.
- Pag. 30, lig. 17, *personn equi*, lisez *personne qui*.
- Page 53, lig. 11, *Impositions indirectes, qui*, lisez *charges indirectes, qui supportées par les avances annuelles de la culture*.
- Page 66, lig. 4, *supprimez dans l'emploi de ses dépenses*.
- Page 73, entre la ligne premiere & la ligne deuxieme, ajoutez, *plus la Nation sera riche*.
- Page 75, à la fin de la Note, ajoutez. *Ce calcul est fait suivant les évaluations ordinaires des Meuniers & des Boulangers; mais depuis que ceci est imprimé, l'Auteur a eu communication du Procès-verbal de l'expérience faite en dernier lieu à l'Hôpital général de la Salpêtrière; il résulte de cette expérience qu'un septier de bled mis en farine selon la mouture économique a rendu 252 liv. 8 onc. de pain. Il suit de-là que tous frais faits, le prix de la livre de pain ne doit être que d'autant de deniers que le septier de bled mesure de Paris a coûté de livres. Ainsi donc à 18 liv. le septier, prix commun de liberté, le pain se vendrait six liards la livre; & s'il était possible que le septier de bled montât jusqu'à 24 liv. le pain ne se vendrait cependant que 2 sols, ce qui n'est pas une cherté capable d'allarmer qui que ce soit.*
- Page 77, lig. 13, *libres en plein air*, lisez, *libres, en plein air*.

APPROBATION.

JE soussigné, Lieutenant Général au Bailliage de Soissons, & Censeur de la Société Royale d'Agriculture de Soissons, ai lu le Mémoire de M. DU PONT, Associé de notre Bureau sur *l'Exportation & l'Importation des Grains*, & n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Soissons ce 27 Février 1764.

CHARPENTIER.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement; Maîtres des Requêtes Ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé le Sieur BRETON, Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture de Soissons, Nous a fait exposer qu'il auroit besoin de nos Lettres de Privilège pour l'impression des Ouvrages de ladite Société. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il voudra choisir, tous les Ouvrages que ladite Société voudra faire imprimer en son nom, en tels volumes, forme, marge, caracteres, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de la faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes; sans toutefois qu'à l'occasion desdits ouvrages il puisse en être imprimé d'autres qui ne soient pas de ladite Société. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre & débiter lesdits ouvrages, en tout ou en partie, ni d'en faire aucune traduction ou extrait, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression desdits ouvrages sera

faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie; qu'avant de les exposer en vente, les manuscrits ou imprimés qui auront servi de copie à l'impression desdits ouvrages, seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, es mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur de Lamoignon, & qu'il en sera remis ensuite deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit sieur de Lamoignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur Feideau de Brou; le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposé & ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée au long au commencement ou à la fin desdits ouvrages, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires soit ajoutée, comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: car tel est notre plaisir. Donné à Paris le trente-unième jour du mois d'Août, l'an de grace mil sept cens soixante-trois, & de notre Règne le quarante-neuvième.

Par le Roi en son Conseil. LE BEGUE.

Registré sur le Registre IV de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N^o 1109, Fol. 463, conformément au Règlement de 1723, qui fait défenses, Art. 41, à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leur nom, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf Exemplaires prescrits par l'article 108 du même Règlement. A Paris ce 26 Septembre 1763.

LE CLERC, Adjoint.